

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

GÉNÉALOGIE D'UNE EXHORTATION : LA CULTURE THÉOLOGIQUE ET
JURIDIQUE DE EDME PIROT, CONFESSEUR DE LA MARQUISE DE BRINVILLIERS
(1676)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
KARINE GEMME

MAI 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à mon directeur, Pascal Bastien, dont le dévouement fut exemplaire. Il a dirigé ce présent mémoire avec patience et enthousiasme. Ce travail n'a été possible que par ses efforts conjugués aux miens. Je tiens également à remercier mes parents, qui m'ont toujours soutenue, quoique que je fasse, et qui m'ont toujours poussée à me réaliser et à aller au bout de mes rêves. Si je suis arrivée au terme de mes études, c'est grâce à eux. Un merci spécial à mon compagnon, Antoine. Celui qui a su calmer mes angoisses et illuminer mes journées. Celui qui est et qui sera toujours là! Une pensée pour mes collègues et amies qui ont évolué à mes côtés tout au long de mon parcours et qui ont occupé avec moi la fameuse grotte : Rachel, Julie et Isabelle. Enfin, merci à Véronique pour sa joie de vivre.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
UNE CRIMINELLE ET SON CONFESSEUR : AUTOUR DE LA <i>RELATION</i> DE PIROT	5
1.1 Rédemption de la marquise	7
1.2 L'abbé Pirot et son œuvre	8
1.2.1 <i>La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments</i>	10
1.2.2 Utilisations du récit de Pirot	15
1.3 La marquise de Brinvilliers	16
1.3.1 Historiographie autour de la Brinvilliers	18
1.4 Méthodologie	20
1.4.1 Problématique	20
1.4.2 Définition du corpus	21
1.4.3 Méthode	27
CHAPITRE II	
CONFESSION ET PRÉPARATION À LA MORT DES SUPPLICIÉS : L'UNIVERS JURIDIQUE ET RELIGIEUX D'EDME PIROT	29
2.1. La justice sous l'Ancien Régime : l'horreur du crime	30
2.1.1 L'exécution publique	32
2.2 L'aspect religieux de l'exécution	36
2.2.1 La confession des suppliciés	36
2.2.2 Confession et préparation à la mort : outils de salut	37
2.3 Climat religieux au XVII ^e siècle	39

CHAPITRE III	
LA <i>RELATION</i> ET LES <i>ARS MORIENDI</i> : ANALYSE COMPARÉE	44
3.1. <i>Ars moriendi</i> et manuels de confesseurs	45
3.2. Analyse comparée : la <i>Relation</i> et les <i>ars moriendi</i>	47
3.2.1 Le salut	48
3.2.2 Préparation du condamné	51
3.2.3 Techniques de confession	53
3.2.4 Utilisation des saints	59
3.2.5 La Bible	63
3.2.6 La justice	66
3.3 La <i>Relation</i> de Pirot, un <i>ars moriendi</i> ?	70
CHAPITRE IV	
L'ÉCRITURE DE PIROT : INFLUENCES THÉOLOGIQUES ET JURIDIQUES	71
4.1 La confession du crime	72
4.2 Les questions de grâce et de salut	74
4.2.1 Le salut	74
4.2.2 La grâce	75
4.2.3 La prédestination	77
4.2.4 Les indulgences	78
4.3 Récits de morts idéales	79
4.3.1 La mort spectaculaire	79
4.3.2 Les canards et les histoires tragiques	84
4.3.3 Le modèle hagiographique	90
4.4 Originalité de Pirot	96
CONCLUSION	98
ANNEXE A	102

ANNEXE B	105
BIBLIOGRAPHIE	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page
3.1	Références à la rédemption dans les <i>ars moriendi</i> et la <i>Relation</i> de Pirot ...	48
3.2	Les saints dans les <i>ars moriendi</i> et la <i>Relation</i> de Pirot	59
3.3	Le sexe des exemples donnés par Pirot	60
3.4	Références à la <i>Bible</i> dans les <i>ars moriendi</i> et la <i>Relation</i> de Pirot	64
3.5	Références à la justice dans les <i>ars moriendi</i> et la <i>Relation</i> de Pirot	67
4.1	Exemples profanes utilisés par Pirot	88

RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise nous amène à Paris, au cœur du XVII^e siècle religieux et judiciaire. À travers *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments*, l'abbé Edme Pirot (1631-1713), confesseur de la Sorbonne rapporte comment, le 16 juillet 1676, il assista à la mort la marquise de Brinvilliers; il y raconte les derniers instants passés avec la criminelle et le discours qu'il lui tint et qui transforma, en quelques heures, une horrible criminelle parricide et empoisonneuse en une femme repentie, prête à affronter dignement la mort. Ce document exceptionnel est le rare témoignage que nous possédions d'une exhortation auprès d'un supplicié; il constitue une fenêtre unique sur la culture et le savoir d'un confesseur parisien en plein cœur de la contre-réforme.

La marquise de Brinvilliers a été l'objet de plusieurs recherches tandis que son confesseur est demeuré peu connu. Dans cette étude, nous avons tenté de montrer que Pirot avait tenté d'écrire une sorte de modèle de récit de mort destiné aux confesseurs de la Sorbonne qui assistaient à la mort les condamnés. À travers une approche sémantique et sérielle, nous avons effectué une analyse comparée entre le texte de Pirot et d'autres modèles d'écriture profane et religieuse. L'abbé s'est certainement inspiré des *ars moriendi*, des hagiographies, des idées jansénistes sur la grâce et le salut, de l'idéal de la bonne mort présenté à travers l'écriture du fait divers et des histoires tragiques, puis des textes juridiques. Bien que son œuvre soit unique, la mise en lumière de l'argumentation de Pirot nous démontre l'influence d'une multitude de modèles d'écriture et rend compte, par là, d'un modèle rhétorique utilisé pour assister à la mort un criminel.

MOTS-CLÉS : Paris, dix-septième siècle, confession, exécution publique, préparation à la mort.

INTRODUCTION

Le 16 juillet 1676, Marie-Marguerite¹ d'Aubray, mieux connue comme la marquise de Brinvilliers, fut condamnée, par la Grand'Chambre et la Tournelle du Parlement de Paris, à faire amende honorable, à être décapitée puis réduite en cendres, pour avoir fait empoisonner son père et ses frères². « Jamais il ne s'est vu tant de monde, ni Paris si ému ni si attentif³ » que sur le trajet menant la criminelle de la Conciergerie à l'échafaud, rapportait Madame de Sévigné dans ses lettres, elle-même spectatrice de l'exécution. Fascinés par cette histoire, certains historiens et quelques romanciers ont tenté de reconstituer la vie de la célèbre empoisonneuse. Or, malgré la fascination qu'il a exercé, ce n'est pas le destin tragique de la marquise de Brinvilliers qui a retenu notre attention, mais plutôt un écrit de son confesseur, l'abbé Edme Pirot, lequel a tenté de décrire la mort d'une condamnée en proposant un récit détaillé des derniers moments passés à ses côtés et des changements qui, grâce à ses paroles et à ses exhortations, se sont alors opérés en elle. La relation qu'a fait Pirot de la mort de la Brinvilliers raconte le dur processus de renoncement au monde et de conversion de la marquise, ainsi que les efforts constants du confesseur pour la convaincre d'avouer ses crimes et de dénoncer ses complices.

À travers l'édition d'une version intégrale de la relation manuscrite du père Pirot parue en 1883, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*⁴, nous tenterons d'explorer la démarche d'un confesseur auprès d'une condamnée à mort. Le sort de la Brinvilliers ne semble avoir été

¹ Ses contemporains lui attribuaient le nom de Marie-Marguerite, de la même façon que l'arrêt du parlement du 16 juillet 1676. G. Roullier, éditeur du manuscrit, a conservé le prénom de Marie-Madeleine puisque dans le texte de Pirot, la marquise affirme « Je vins au monde le jour de la Magdelaine, et j'en porte le nom. Je fus appelée au bapême Marie-Magdelaine ». Pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons au chapitre 4, nous l'appellerons Marie-Marguerite. Voir G. Roullier, « Préface », dans Edme Pirot, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*, Paris, Alphonse Lemerre, 1883, tome I, p. 11.

² *Arrêt de la cour de parlement, les chambres assemblées, contre dame Marie Marguerite Daubray épouse du sieur Marquis de Brinvilliers. Du 16 juillet 1676*, Paris, 1676, p. 4.

³ Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan du 17 juillet 1676, dans Marie de Rabutin-Chantal Sévigné, *Correspondances*, Paris, Gallimard, 1983, tome II, p. 342.

⁴ Edme Pirot, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*, Paris, Alphonse Lemerre, 1883, 2 vol.

qu'un prétexte pour la *Relation*⁵ de l'abbé Pirot : ses mots paraissent profondément traversés par le contexte religieux d'un XVII^e siècle parisien que Réforme, contre-réforme et jansénisme ont bousculé. Quelle fut l'intention de l'abbé Pirot lorsqu'il rédigea son dialogue *idéal* avec la Brinvilliers, et où se situait-il dans les questions relatives au salut? Quelle fut la culture de Pirot, quels furent ses emprunts dans les genres littéraires et les débats sotériologiques de l'époque? Son discours aurait été inspiré de Dieu, comme il le répète à l'envi tout au long de sa *Relation*. Cependant, tout porte à croire le contraire : Pirot, docteur à la Sorbonne et examinateur ordinaire des ouvrages et des thèses de théologie, fut certainement influencé par la littérature et la théologie de son temps. Il a peut-être cherché à rédiger une sorte de manuel à l'usage des confesseurs agissant auprès des condamnés à mort, puisque ce type d'ouvrage spécifique se faisait rare.

Ce mémoire propose de pénétrer dans l'univers d'un confesseur, docteur à la Sorbonne habilité à préparer à la mort une condamnée. Le cœur de notre travail réside dans la recherche des influences subies par Pirot. Les résultats de cette étude montrent que Pirot s'est inspiré d'une multitude de courants et qu'il a profondément été marqué par l'écriture de la mort du Grand siècle. Outre la littérature religieuse comme les hagiographies, les *ars moriendi*, les manuels de confesseurs et l'influence des idées de Port-Royal, les canards et les histoires tragiques ont pu inspirer l'abbé. Sa rhétorique a été imprégnée par ces modèles. Ainsi, l'exhortation de Pirot ne suit pas un modèle unique de récit de mort. Il a subi les influences de la littérature et de la théologie de l'époque. Divers courants émergent donc de la *Relation*.

Dans le premier chapitre, une critique externe de la *Relation* permettra de mieux situer l'œuvre. Pour ce faire, il sera indispensable d'expliquer qui était cette criminelle qui n'a avoué tous ces crimes qu'après avoir discuté avec son confesseur. Pour comprendre comment l'abbé Pirot réussit à la convaincre qu'elle avait peut-être une chance d'être sauvée, il faut a priori savoir qui était cet homme et nous attarder un peu à son œuvre. L'étude de Pirot et de la Brinvilliers nous plongera dans une discussion à propos de la faible utilisation du récit de Pirot par les historiens et nous ferons un tour d'horizon de l'historiographie consacrée à la marquise. La *Relation* a été explorée par quelques auteurs qui l'ont principalement utilisée dans le cadre de recherches sur la vie de la marquise de Brinvilliers, dont l'histoire a été romancée à souhaits. Hormis Pascal Bastien,

⁵ Pour désigner le texte de Pirot, nous utiliserons le plus souvent le terme « Relation », titre d'origine du manuscrit, puisque cette dénomination est plus courte que le titre choisi par l'éditeur du texte, G. Roullier.

Wendy Perkins et Constance Cagnat, personne n'a cherché à comprendre sur quelles bases la *Relation* a été construite. Il semble également que les liens entre le confesseur et la condamnée ont été peu abordés par les historiens. Le premier chapitre nous permettra ensuite de présenter le corpus de documents qui sera utilisé pour notre analyse, ainsi que l'approche méthodologique utilisée dans le cadre de ce travail.

Le deuxième chapitre de ce mémoire sera plutôt consacré à une mise en contexte du texte de Pirot. Il s'agit simplement de comprendre dans quel univers le confesseur a évolué. À la fois auxiliaire de la justice de Dieu et de celle des hommes, Pirot a été confronté à une mise à mort sur l'échafaud à une époque où les controverses religieuses entourant les questions de grâce et de salut faisaient rage. Au XVII^e siècle, religion et justice étaient étroitement liées dans l'exécution publique, puisque le supplice était à la fois imposé par le pouvoir, mais également par Dieu. Nous tenterons d'expliquer d'abord le contexte judiciaire qui encadrerait cette pratique. Ce thème de l'exécution publique a suscité de nombreuses recherches et les travaux les plus significatifs seront présentés. L'aspect religieux de l'exécution sera ensuite analysé à travers la confession, seul outil de salut pour les condamnés à mort. Ce chapitre se conclura avec un bilan des recherches qui ont été effectuées à propos de l'esprit religieux du Grand siècle, ainsi qu'une mise en place du contexte religieux entourant l'écriture de la *Relation* de Pirot.

C'est avec le troisième chapitre que l'analyse interne de l'exhortation sera entreprise. Nous croyons que l'abbé Pirot s'est grandement inspiré des *ars moriendi* et des manuels de confesseurs pour bâtir sa *Relation*. À travers une analyse comparée entre trois arts de mourir et le récit de Pirot, nous constaterons que de grandes similitudes apparaissent. La *Relation* n'est pas une copie des autres textes; mais certains aspects sont trop semblables pour qu'on les ignore. Il sera d'abord nécessaire d'identifier et de définir la nature des manuels et des *ars moriendi*. Viendra ensuite la présentation des résultats. Dans les différents textes, une grande variété de thèmes sont abordés, mais la question qui revient sans arrêt, c'est celle de la grâce et du salut. Seul espoir pour les condamnés qui n'avaient plus aucune autre chance de se racheter que par leur exécution, la grâce divine constituait un élément primordial pour convaincre les criminels. Cette question du salut, au centre du présent travail, sera abordée sous différents angles. Tous les récits sont construits sur le même modèle. Certaines astuces sont utilisées pour sauver le criminel et le remettre dans les mains de Dieu et Pirot en a appliqué quelques-unes. L'utilisation par les confesseurs des saints et de la

Bible sont des techniques extrêmement importantes, car les confesseurs présentent aux condamnés des exemples positifs de pécheurs finalement sauvés afin qu'ils gardent espoir. Enfin, les questions de justice concluront ce chapitre.

L'analyse du présent mémoire est scindée en deux parties que nous avons cru nécessaire d'aborder séparément. D'une part, nous avons tenté de voir les influences de certains *ars moriendi* sur l'exhortation de Pirot, et d'autre part, une série d'autres modèles d'écriture ont influencé la rédaction de la *Relation*. Dans le dernier chapitre de ce mémoire, nous insisterons sur les influences théologiques et juridiques de Pirot. Le confesseur connaissait les textes juridiques définissant les peines et formulant le sort réservé aux empoisonneurs et aux parricides. À propos de l'Église et du jansénisme, Pirot a eu recours à plusieurs discours. Ainsi, à travers les questions de grâce et de salut, il a puisé dans diverses doctrines : jansénisme, dogme catholique et molinisme. Pour lui, la marquise était prédestinée, elle avait reçu la grâce de Dieu pour être sauvée par l'échafaud et elle pouvait recevoir des indulgences du pape. Dans la littérature, l'idéal de la belle mort était exprimé par les récits de mort spectaculaire et les histoires tragiques. Une certaine rhétorique commune se retrouve également chez Pirot. Enfin, le modèle hagiographique, qui présentait des récits de suppliciés conservant courage et espoir, a pu servir l'abbé.

L'analyse qui fait l'objet de ce mémoire permet de comprendre que Pirot s'est non seulement inspiré des *ars moriendi*, mais qu'il a puisé dans toute une littérature de la mort pour écrire sa *Relation*. Ainsi, le récit de Pirot a été influencé par les modèles théologiques et juridiques en vogue au XVII^e siècle. Nous tenterons de découvrir et d'expliquer ces influences.

CHAPITRE I

UNE CRIMINELLE ET SON CONFESSEUR : ATOUR DE LA *RELATION* DE PIROT

Les crimes commis par la marquise de Brinvilliers hantaient encore l'imaginaire il y a quelques décennies. Nous n'avons qu'à penser à toute une série de romans et de films qui, sans en faire leur personnage principal, ont mis en scène la Brinvilliers : *L'Affaire des poisons* (1955) d'Henri Decoin, *La Chambre ardente* (1961) de Julien Duvivier ou la *Merveilleuse Angélique* (1965), film franco-germano-italien de Bernard Borderie où la marquise était incarnée par Malka Ribawska. En ce qui concerne les romans, Alexandre Dumas, Catherine Hermary-Vieille, Jeanine Huas, Nadine Monfils et bien d'autres, se sont inspirés du personnage de la célèbre empoisonneuse pour bâtir leur intrigue. Pourtant, cette femme n'est pas la première, ni l'unique empoisonneuse de l'époque moderne. Quelques années après sa mort, entre 1679 et 1682, ses contemporains furent aux prises avec un drame exceptionnel qui éclaboussa la cour de Louis XIV : l'Affaire des poisons. À une époque où sorcellerie, alchimie, fausse monnaie et empoisonnement étaient intimement reliés, une série d'arrestations mit à jour certains complots visant les plus hautes sphères de la société. Averti des tentatives de poison commis contre des personnes de grande importance, le roi mit en place une justice d'exception pour traiter rapidement cette calamité : la chambre ardente. L'affaire fut déclarée secrète. Quatre cent quarante deux personnes furent accusées et trois cent soixante dix-sept d'entre elles furent décrétées de prise de corps, puis emprisonnées. Trente six ont été condamnées à mort, vingt-trois bannies, cinq furent envoyées aux galères¹. Des gens de tous les milieux étaient impliqués : de femmes du peuple à la noblesse, jusqu'à la maîtresse du roi, Madame de Montespan². Cette dernière aurait eu commerce avec la Voisin³, faisant célébrer des messes noires et administrer des philtres d'amour au roi. Par

¹ Les détails des chiffres diffèrent d'une étude à l'autre.

² Nous citons, à titre d'exemple, Mlle de la Grange, Vanens, de la Bosse, la Vigoureux, l'abbé Nail, la Trianon, Lesage, Mlle Des Œillets, l'abbé Mariette, etc.

³ Catherine Montvoisin, dite la Voisin, est devenue le symbole de l'Affaire des poisons. Devineresse et physionomiste, elle recevait des gens de tous les milieux. Puis doucement, elle fut attirée par l'occultisme et la sorcellerie. Empoisonneuse, elle contribua à la mort de nombreux Parisiens. Arrêtée le 12 mars 1679, elle parla peu. Condamnée à mort, elle fut brûlée sur la place de Grève le 20 février 1680. Pour plus de détails, voir Arlette Lebigre, *L'Affaire des Poisons*, Bruxelles, Complexe, 1989, p. 84-87.

jalousie, elle aurait également tenté d'empoisonner sa rivale, Mademoiselle de Fontanges⁴. Des rumeurs couraient également : on aurait tenté d'empoisonner le roi. Après trois longues années ponctuées d'arrestations et d'interrogatoires, le réseau fut démantelé et le roi fit passer un édit qui tentait d'éliminer les devins et les empoisonneurs, édit sur lequel nous reviendrons.

Dans la mémoire collective, ce sont la Voisin et la marquise de Brinvilliers qui formèrent les symboles de l'Affaire des poisons⁵, témoignant d'un « effet réducteur de la légende sur l'histoire⁶ » puisque la Brinvilliers n'y a jamais été directement liée. Or, madame de Sévigné a assisté aux deux exécutions et grâce à son témoignage, nous pouvons affirmer que les deux criminelles n'ont pas marqué de la même façon les esprits. La Voisin a été perçue comme une femme viscéralement mauvaise, scandaleuse et impie, tandis que la mort de la Brinvilliers a été accueillie beaucoup plus favorablement. Serait-ce parce que l'une a résisté jusqu'au dernier moment à toute tentative pour être sauvée, et que l'autre a accepté une mort édifiante⁷?

L'abbé Pirot nous a sans doute rapporté, à travers les instants passés auprès de madame de Brinvilliers, l'exemple du processus réussi de rédemption d'une criminelle qui, non sans difficultés, se retrouva repentie et absoute de ses crimes par son confesseur. Comment une femme si horrible réussit-elle à toucher son confesseur à tel point qu'il eut pitié d'elle? Tout au long de ce chapitre, nous tenterons d'éclaircir certains éléments à propos de la *Relation* de Pirot, d'abord afin de saisir qui était ce confesseur si discret, mais dont le rôle eut une importance primordiale dans le salut de la criminelle, et ensuite, afin de connaître

⁴ Voir François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, sous « Affaire des poisons ». Nous avons également consulté les ouvrages d'Arlette Lebigre, *op. cit.*; de Frantz Funck-Brentano, *Le drame des poisons*, Paris, Fayard, 1936, 156 p.; et de Jean-Christian Petitfils, *L'Affaire des Poisons : alchimistes et sorciers sous Louis XIV*, Paris, Albin Michel, 1977, 251 p.

⁵ Arlette Lebigre, *op. cit.*, p. 147.

⁶ Même si la plupart des historiens ayant étudié la question de l'Affaire des poisons ont ouvert leur étude avec le cas de la Brinvilliers, aucune preuve n'a jamais été concluante quant à sa participation à l'affaire, excepté l'arrestation de Anne Guesdon, femme de chambre de la marquise, qui fut emprisonnée trente-six ans à Villefranche et qui nia tout jusqu'au dernier jour.

⁷ Madame de Sévigné a noté à propos de la Voisin : « On la voulut faire confesser, point de nouvelles [...] Elle était fort rouge, et l'on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence [...] À Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable et, à la Grève, elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombereau. On l'en tira de force. On la mit sur le bûcher, assise et liée avec du fer. On la couvrit de paille. Elle jura beaucoup, elle repoussa la paille cinq ou six fois, mais enfin le feu s'augmenta et l'a perdue de vue, et ses cendres sont en l'air présentement. Voilà la mort de Mme Voisin, célèbre par ses crimes et par son impiété. On croit qu'il y aura de grandes suites qui nous surprendront », dans Marie de Rabutin-Chantal Sévigné, *op. cit.*, tome II, p. 845.

les modalités d'écriture de ce texte qui nous sera si utile pour le présent travail. Un bref bilan historiographique concernant l'utilisation de Pirot par le monde scientifique sera également tracé, puisque le thème n'a presque jamais été abordé. Plus loin, nous présenterons la marquise. Qui était cette femme dont l'abbé Pirot semble avoir été si touché? Il est nécessaire de connaître l'histoire de cette femme qui a fait couler beaucoup d'encre, afin de comprendre l'horreur de son crime ainsi que les transformations qui se sont opérées en elle, pauvre criminelle devenue pénitente. Nous présenterons ensuite brièvement les études qui ont été faites à son sujet. En dernière partie de ce chapitre, nous discuterons des objectifs du présent mémoire. La démarche employée pour cette recherche permettra de poser les bases sur lesquelles le présent mémoire a pu être élaboré.

1.1 Rédemption de la marquise

En refusant d'avouer ses crimes devant la justice, la marquise risquait de voir s'ouvrir les portes de l'Enfer. Or, ces deux jours passés auprès de Pirot et les bons conseils de ce dernier ont lentement transformé une paria en une femme repentie. Terrible meurtrière, incarnation du mal ayant commis deux crimes réputés monstrueux à l'époque, madame de Brinvilliers se trouvait dans une impasse et avait terriblement besoin d'aide si elle voulait mourir dignement et peut-être, avoir le bonheur d'être sauvée. Lors de son interrogatoire, elle n'avait rien voulu avouer aux juges l'ayant condamnée, restant ferme et insensible sur la sellette⁸. Or, tout au long du récit de Pirot, la criminelle se transforme, passant d'une horrible femme à une pénitente repentante et soucieuse de son salut. Lorsqu'elle apparaît sur l'échafaud, la foule hurle, crie vengeance et insulte la marquise⁹. Or, après son exécution, la Brinvilliers semble avoir gagné la sympathie du public à tel point qu'on souhaite se procurer des reliquats de la défunte. D'après Mme de Sévigné, ceux qui ont assisté à l'exécution ont affirmé qu'elle avait montré bien du courage en montant sur l'échafaud¹⁰.

Selon Funck-Brentano, c'est « l'énergie étrange de son caractère » qui la fit voir comme une sainte¹¹, mais cette explication est insuffisante. D'ailleurs, ce n'est pas la vision du peuple qui nous intéresse, mais celle de son confesseur, qui a vu les transformations

⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 54.

⁹ *Ibid.*, tome II, p. 103.

¹⁰ Marie de Rabutin-Chantal Sévigné, *op. cit.*, tome II, p. 343.

¹¹ Frantz Funck-Brentano, *op. cit.*, p. 7.

s'opérer en elle. À ce propos, Mme de Sévigné s'est exprimée ainsi : « Enfin elle est au vent, et son confesseur dit que c'est une sainte¹² ». Pirot lui-même a affirmé que s'il avait fallu qu'il donne sa tête à couper avec celle de la marquise pour que cette dernière fut sauvée, il l'aurait fait¹³. Et c'est grâce à lui si elle s'est tournée vers Dieu, parce qu'avant son arrivée, elle n'avait rien avoué à personne, si on excepte une confession écrite qui n'a pas été retenue contre elle lors de son procès. C'est un miracle de Dieu si l'horrible marquise s'est rendue à Pirot, le cœur pénitent. Le confesseur a su la convaincre de changer son cœur, d'oublier le monde et de s'ouvrir à l'amour de Dieu en acceptant ses grâces.

Ainsi, madame de Brinvilliers, femme de famille honorable qu'aucun destin tragique ne semblait menacer à première vue¹⁴, s'est vue condamnée, à cause de la mort prématurée de son amant et de son imprudence, à être exécutée pour deux crimes atroces qui méritaient de très sévères sanctions à l'époque où elle vécut. Résistant d'abord opiniâtement et avec entêtement à la justice des hommes, refusant d'avouer ses crimes, la marquise, lorsqu'elle s'est vue condamnée sans aucune issue, a fléchi et a souhaité s'en remettre à son confesseur. C'est sur cet homme que nous allons maintenant nous pencher.

1.2 L'abbé Pirot et son œuvre

Malgré la réputation de la marquise, dont il a été écrit bien des lignes, son confesseur, l'abbé Pirot, demeure assez mal connu. Edme Pirot, un des plus distingués, estimés et habiles théologiens de son époque¹⁵, naquit le 12 août 1631, à Auxerre, en Bourgogne, d'un père avocat et d'une mère inconnue. Très jeune il se destina à l'Église, encouragé par le père Froment Prémontré, curé de la paroisse de Notre-Dame-la-d'Hors. Après ses études à Auxerre et à la Sorbonne, où il termina son doctorat, il devint chantre de Varzy, dans le diocèse qui l'avait vu naître, puis fut nommé à une chaire de théologie. Son enseignement

¹² Marie de Rabutin-Chantal Sévigné, *op. cit.*, tome II, p. 354. Il est important d'indiquer que nulle part dans son exhortation Pirot ne fait mention de la sainteté de la marquise.

¹³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 172.

¹⁴ Pirot explique qu'« Elle n'avoit rien dans le visage qui menaçast d'une si étrange malice [...] », dans Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 77.

¹⁵ Joseph-François Michaud, *Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle et au commencement de celui-ci*, Leipzig, P. J. Besson, 1806, sous « Edme Pirot »; Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866, tome XII, sous « Edme Pirot »; Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, nouvelle édition de 1759, Genève, Slatkine Reprints, 1995, tome VIII, sous « Edme Pirot ».

obtint beaucoup de succès et il fut gratifié d'un canonicat à Notre-Dame de Paris et enfin, de la dignité de chancelier de la cathédrale. Examineur ordinaire des ouvrages et des thèses de théologie, Pirot fut impliqué dans l'affaire du quiétisme¹⁶, en travaillant à la censure de Madame Guyon, puis en condamnant, après l'avoir accepté, l'ouvrage de Fénelon, *L'Explication des maximes des saints*, duquel il finit par écrire une *Censure* signée par soixante autres docteurs. Jésuite et docteur de Sorbonne, Pirot fut choisi par le premier président, M. de Lamoignon, pour confesser la marquise de Brinvilliers. D'après Michelet, c'était « un homme médiocre d'esprit, mais sensible de cœur, d'ailleurs faible physiquement, qui se fondrait en larmes et dont l'émotion contagieuse gagnerait la condamnée¹⁷ ». Qu'il eut été médiocre, nous ne pouvons en juger. Cependant, il semble en effet qu'il ait bien rempli sa mission de transformer une condamnée en une femme repentie et désireuse de mourir dans les grâces de Dieu.

On connaît peu d'ouvrages imprimés qui lui soient attribués, bien que plusieurs copies de certains de ses manuscrits aient été retrouvées. Hormis sa *Relation des vingt-quatre dernières heures de la marquise de Brinvilliers*, dont M. l'abbé Lenglet a parlé dans son *Traité historique & dogmatique du secret de la confession*, il existe de Pirot un *Mémoire sur l'autorité du Concile de Trente*, qui fut envoyé à Leibniz, et qui est cité dans la correspondance de Bossuet¹⁸. On lui attribue également les *Corrections & changemens faits au livre de M. le Tourneux, intitulé : Abrégé des principaux traités de théologie, imprimé à Paris en 1693. M. Pirot examineur* et quelques écrits cités dans l'histoire de Fénelon. Nous avons également trouvé une autre œuvre, disponible à la Newberry Library à Chicago intitulée : *An account or several consultation with Pirot of the Sorbonne by various Englishmen concerning the Oat of Allegian of 1606*¹⁹. Enfin, il existe, à la Bibliothèque nationale de France, son *Oratio habita in scholis Sorbonae die Jovis XIX decemb. MDCLXIX*,

¹⁶ Mouvement de pensée qui apparut pour la première fois en Italie, dans les années 1680 et propagé en France par l'Espagnol Miguel de Molinos. Il mettait de l'avant l'oraison de pure foi et de repos, le sommeil mystique et l'indifférence. Ce mouvement fut condamné en 1687 par la constitution *Coelestis Pastor* d'Innocent XI. Voir François Bluche, *op. cit.*, sous « Quiétisme ».

¹⁷ Cité par G. Roullier, « La marquise de Brinvilliers », dans Edme Pirot, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*. Paris, Alphonse Lemerre, 1883, tome I, p. 37.

¹⁸ Il est possible de le lire intégralement dans la *Revue de l'histoire de l'Église de France*, tome III, janvier-mars 1912, p. 178-204; 317-38; 432-50. Le manuscrit a été découvert à la bibliothèque de Hanovre parmi les papiers de Leibniz.

¹⁹ Ce texte est disponible aux manuscrits de la Collection spéciale : VAULT Case MS4A13.

pronuntiante ad suas lectiones theologicas feliciter auspicandas. La plupart des textes retrouvés touchaient donc, de près ou de loin, aux questions théologiques liées à la contre-réforme.

L'abbé Pirot demeure toutefois peu connu, malgré la réputation qu'il semble avoir eue à l'époque. Nous constatons qu'il n'avait aucune expérience dans l'accompagnement des condamnés à mort avant sa rencontre avec la Brinvilliers. Pourquoi fut-il donc choisi pour confesser la Brinvilliers, au détriment des « habitués », car il semble qu'il y ait eu des confesseurs attitrés pour les condamnés à mort? L'explication pourrait peut-être se trouver du côté d'une association entre le monde judiciaire et le monde religieux. D'une part, seuls les docteurs de la Sorbonne refusaient l'absolution à ceux qui ne révélaient pas qui avaient été leurs complices. Pirot était de la Sorbonne. Il constituait donc un allié efficace pour la justice royale de l'époque²⁰. Mais cet argument n'est pas suffisant, puisqu'il pouvait y avoir d'autres docteurs de la Sorbonne disponibles. D'après les archives comptables de la Maison et Société de Sorbonne, il devait y avoir auprès des condamnés parisiens deux « consolateurs des patients » pour les exhorter jusqu'à l'échafaud, un chapelain qui récitait les prières pour les âmes des suppliciés, puis trois prêtres qui prêchaient aux prisonniers²¹. En ce sens, d'autres auraient pu effectuer la tâche que Pirot hésitait à accepter. Or, il semble que le père Lallemand²² l'ait recommandé, notamment parce que son prédécesseur était décédé²³. À force de persuasion, le premier président réussit enfin à faire accepter à Pirot la tâche d'accompagner la marquise, et ce dernier fut si touché par les événements, qu'il en rédigea l'histoire.

1.2.1 *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments*

Nous ignorons quand l'abbé a écrit son récit. Mais il y eut certainement un délai assez important entre la mort de la marquise et le processus d'écriture du confesseur. Si on peut en croire Pirot, il aurait conservé la confession écrite de la marquise après la mort de

²⁰ Pascal Bastien, « La parole du confesseur auprès des suppliciés (Paris, XVII^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, n° 634 (2005), p. 290.

²¹ AN, H³ 2626 à 2631.

²² Également docteur au collège de Sorbonne.

²³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 44.

cette dernière²⁴. Jamais la Brinvilliers ne semble s'être inquiétée du sort d'un papier aussi important²⁵. Il est possible que le manuscrit de Pirot ait pu circuler sous l'Ancien Régime. Alors que le livre était encore assez dispendieux, un important commerce du manuscrit perdurait à l'époque en tant que moyen de diffusion privilégié²⁶. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, un texte manuscrit n'était pas nécessairement clandestin ou rare²⁷. Nous constatons, à la lumière de notre lecture d'Alexandre Dumas, qu'il pourrait exister un autre manuscrit légèrement différent. Dans ses *Crimes célèbres*²⁸, Dumas a expliqué qu'il avait travaillé la *Relation de la mort de la Brinvilliers* à partir du manuscrit 459²⁹. Nous ignorons de quel manuscrit il s'agit, mais il se peut que ce soit l'ancienne numérotation du manuscrit de la BnF qui porte aujourd'hui la cote 10982. Pourtant, il semble que la source de Dumas soit légèrement différente de celle de G. Roullier. Certaines parties présentes chez Dumas sont inexistantes chez Roullier, et donc inexistantes dans la version de l'éditeur qui a copié intégralement la *Relation*. Deux options s'imposent. Soit Dumas a ajouté lui-même certains détails pour étayer son histoire, soit il existe une autre version. Nous doutons de la première hypothèse, puisque Dumas prit soin de noter que les discours de Pirot et ses conversations avec la Brinvilliers étaient fidèlement reproduits. Il avoue avoir retranché des sections, mais jure n'avoir rien ajouté au texte original³⁰. Dans la préface des *Crimes célèbres*, Marie-France Bougie-Helleux, conservatrice des Bibliothèques et chargée de missions à la Bibliothèque nationale de France, a noté que Dumas se documentait très sérieusement³¹. Quoi qu'il en soit, il est possible que plusieurs versions du texte original de Pirot aient circulé, hormis celle de l'éditeur G. Roullier. Celle utilisée pour le présent mémoire provient de la Bibliothèque nationale de France et il s'agit d'une copie de l'édition parue en 1883. Aujourd'hui, le texte est conservé en six exemplaires à la Bibliothèque nationale de France sous forme d'ouvrages et de microfiches³².

²⁴ Pirot affirme également avoir utilisé un code indéchiffrable pour écrire la confession de la marquise afin que personne ne puisse la lire, excepté lui-même. Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 188.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ François Moureau, « La plume et le plomb », *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris : Universitatis, Oxford : Voltaire Foundation, 1993, p. 5-7.

²⁷ *Ibid.*, p. 11.

²⁸ Nous nous sommes appuyée sur une édition de la première version de 1839-1840.

²⁹ Alexandre Dumas, *Les Crimes célèbres*, Paris, Fournier-Valdès, 1948, tome I, p. 473.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, tome I, p. 14.

³² 8-LN27-34114.

Le texte de Pirot ne parut à Paris qu'en 1883, chez Alphonse Lemerre, 27-31 passage Choiseul, sous le titre de *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*³³. On ignore tout des modalités d'édition du texte, hormis la date, le nom de l'éditeur et son emplacement. Ainsi, il est difficile d'évaluer la portée du document avant son édition imprimée. Pourquoi G. Roullier, l'éditeur du texte, a-t-il senti le besoin de mettre à jour les écrits de Pirot au XIX^e siècle? Pour reprendre ses mots, nous dirons que son objectif était de divulguer le manuscrit et de « faire connaître les derniers instants de cette célèbre empoisonneuse³⁴ ». Ce qui tient à la fois du romantisme français du XIX^e siècle et de la vogue positiviste qui faisait de l'édition de sources le travail le plus utile et le plus populaire de l'historien. L'éditeur acquit lui-même le manuscrit de la *Relation des vingt-quatre dernières heures de la marquise de Brinvilliers* à la vente de la bibliothèque de M. Moignon, conseiller à la Cour de cassation, qui le tenait, quant à lui, de M. de Monmerqué³⁵. Dans la *Biographie universelle* de Michaud, on découvre qu'au XIX^e siècle, le manuscrit, un in-folio de cent cinquante pages « d'écriture fine », reposait à la bibliothèque du collège des Jésuites à Paris³⁶. C'est cette version que nous utiliserons pour le présent mémoire.

Afin d'éclairer davantage le texte, nous présenterons ici un aperçu de la structure de l'ouvrage. Divisée en deux parties, la *Relation* constitue le récit de l'abbé qui exhorte la marquise de Brinvilliers et qui l'accompagne dans ses derniers instants, de sa prison jusqu'à sa mort. Dans une courte préface, Roullier a expliqué la provenance du manuscrit qu'il a édité, puis il a donné les raisons qui l'ont poussé à travailler sur ce texte, c'est-à-dire sa volonté de faire connaître l'histoire de la marquise. L'ouvrage commence par une bonne trentaine de pages rédigées par l'éditeur consacrées à la biographie de la marquise de Brinvilliers, de son mariage jusqu'à la lecture de son arrêt, le 16 juillet 1676. Suit une description de l'abbé Pirot. Roullier s'est permis de critiquer à la fois l'homme et sa

³³ L'édition de Roullier n'est que l'édition intégrale du manuscrit de Pirot conservé à la BnF. L'éditeur a rédigé une préface et une biographie de la marquise, mais n'a pas annoté le texte.

³⁴ G. Roullier, « Préface », *op. cit.*, tome I, p. I.

³⁵ *Ibid.*, tome I, p. I-II.

³⁶ C'est G. Roullier qui a cité Joseph-François Michaud, dans son *Dictionnaire biographique*. Nous n'avons cependant pas retrouvé cette information dans les éditions que nous avons consultées.

théologie, qu'il a jugée être inspirée des regrettables « errements » de la Sorbonne. Vient ensuite le véritable texte rédigé par Pirot. La *Relation* est constituée de deux parties distinctes. La première raconte les événements qui ont lieu dans la prison, à la Conciergerie. La seconde s'attarde plutôt aux derniers instants de la marquise, du moment où elle est amenée vers Notre-Dame pour l'amende honorable jusqu'à sa mort sur l'échafaud.

Le texte s'ouvre sur l'appel de Pirot par le premier président. Après avoir refusé et argumenté, Pirot accepte de se plier aux requêtes de l'homme de loi qui lui confie la responsabilité de confesser la marquise. La rencontre avec cette dernière a lieu à la Conciergerie. La condamnée est présentée comme une femme perdue, mais prête à se préparer à la mort, même si son caractère la pousse parfois à accorder une trop grande importance aux choses du monde. Pirot lui dicte les règles pour une bonne préparation. Si elle est coupable, elle doit tout lui avouer. Mais l'aveu au confesseur n'est pas suffisant. Elle doit également tout révéler aux juges. Tout au long du récit, Pirot met en évidence ses propres paroles, ses prières, ses explications et ses exhortations afin que la condamnée ne tombe pas dans l'impénitence finale. Pirot tente ainsi de conduire doucement la marquise vers le salut à l'aide de tactiques plus ou moins évidentes. Une série de thèmes sont abordés dans cette première partie, tels la rémission des péchés, le viatique, le Purgatoire, l'humiliation, le pardon aux ennemis, etc. Entre la succession plate des événements, Pirot suit une « certaine procédure narrative³⁷ ». D'après les observations de Wendy Perkins, sa *Relation* est divisée selon un modèle tripartite, c'est-à-dire une question ou un moment de révolte de la Brinvilliers, une explication de la part de Pirot, puis la soumission de la marquise. Lorsqu'il réalise qu'elle ne connaît pas les Écritures, Pirot se donne pour mission de l'éduquer. C'est alors que s'entremêlent confession et catéchisme, prières et sermons. L'abbé enjoint la dame à se confesser devant les juges, mais cette dernière n'accepte de le faire que le lendemain. Pirot raconte sa nuit du 16 au 17, révélant ses inquiétudes et ses angoisses à propos de sa protégée. Le lendemain est une journée difficile pour la Brinvilliers, notamment à cause de la question³⁸. Lorsqu'elle se laisse aller à la colère ou à la haine, l'abbé la gronde, la menace de ne pas lui accorder l'absolution. Avant une dernière tentative pour lui faire avouer ses

³⁷ Wendy Perkins, « Perceptions of Women Criminals : the Case of Mme de Brinvilliers », *Seventeenth-century French Studies*, vol. 17 (1995), p. 100-101.

³⁸ La question est une torture judiciaire infligée afin d'obtenir l'aveu.

complices, il la prépare à l'amende honorable. Alors bien disposée, elle est prête à partir pour sa lugubre et dernière promenade à travers Paris, cette fois, à l'intérieur d'un tombereau.

La deuxième partie de la *Relation* raconte les faits qui se produisent entre la sortie de la Conciergerie et l'exécution de la marquise. Une bonne partie du récit se passe dans le tombereau, l'autre, sur l'échafaud. La présence de la foule constitue un défi supplémentaire pour la criminelle. Pirot comprend que la marquise accepte difficilement l'humiliation qu'elle doit subir. Il est laborieux de faire renoncer au monde une pécheresse afin de se consacrer à Dieu. Pire, le prêtre doit l'habituer à considérer la honte comme une grâce de Dieu. Dans ses moments de découragement, l'abbé lui sert un discours calqué sur la Passion du Christ. Chaque moment de honte est comparé à un moment d'infamie subie par le Seigneur. Lentement, la marquise fléchit et s'adoucit. Après qu'elle ait pardonné à ses ennemis, notamment à Desgrais, l'homme qui l'a arrêtée, elle accepte sa condamnation. Sa contrition augmente avec l'approche de la mort. Lorsqu'une toute dernière chance de dénoncer ses complices lui est offerte, elle n'a rien à déclarer. Sur l'échafaud, rien ne l'émeut plus. Lorsque la tête de la suppliciée est tranchée, Pirot raconte qu'il demeure seul sur l'échafaud, embarrassé. Son récit se termine là. À la toute fin du texte, Roullier a ajouté deux complaintes – chansons d'échafaud – inspirées par le supplice de la marquise.

De l'œuvre de Pirot, sa *Relation* est la pièce la plus célèbre. D'après l'historien Funck-Brentano, elle constitue :

[...] l'un des plus extraordinaires monuments que possède la littérature. Le récit est écrit sans souci d'art : les conversations sont rapportées tout au long, avec les redites et d'interminables monotonies; mais le style est clair, précis, limpide, l'expression sobre et juste des plus vives passions font sans cesse penser aux tragédies de Racine³⁹.

Assurément, la lecture est monotone, puisque l'abbé se perd parfois dans des prières et des exhortations théologiques infinies. Néanmoins, le texte recèle des trésors qu'une lecture attentive permet de découvrir. La nature du document reste à déterminer, selon les conclusions du présent mémoire, mais nous croyons que la *Relation* pourrait être une sorte d'*ars moriendi* ou de manuel de confesseur, un récit de dernière heure destiné à expliquer comment accompagner les condamnés à mort. Quoi qu'il en soit, ce texte n'a pas été écrit pour le simple plaisir. Il se colle trop bien aux différents récits de mort du XVII^e siècle pour

³⁹ Frantz Funck-Brentano, *op. cit.*, p. 46.

avoir été rédigé sans un but précis. À qui s'adressait-il? Aux confesseurs, nécessairement, puisque, nous l'avons mentionné, seuls les docteurs de Sorbonne étaient habilités à confesser les condamnés à mort. Ce type de document semble avoir été très rare. Pirot pourrait avoir voulu offrir un modèle de récit de mort d'une condamnée. Dans cette édition de Roullier, l'importance du volet de la confession pourrait bien avoir été supplantée par l'importance de l'histoire de la célèbre empoisonneuse qui est présentée en introduction. Dans l'historiographie, cette tendance a perduré jusqu'à aujourd'hui, hormis quelques auteurs qui se sont intéressés à Pirot.

1.2.2 Utilisations du récit de Pirot

Jusqu'à tout récemment, le récit de l'abbé Pirot a été principalement utilisé par des chercheurs en histoire littéraire ou en histoire de la justice : pourtant, ces spécialistes n'en ont tiré que des données factuelles, sans en faire une analyse globale. Le nombre d'études concernant spécifiquement le confesseur ou son récit reste d'ailleurs dérisoire. Jusqu'au XIX^e siècle, nul n'a semblé faire cas du manuscrit de l'abbé Pirot, édité seulement en 1883, c'est-à-dire environ deux siècles après qu'il eût été écrit. Une des recherches les plus récentes a été effectuée en 1995 par une spécialiste de la littérature et de l'histoire des femmes, Wendy Perkins⁴⁰. À travers une analyse narrative littéraire, cette dernière a présenté Pirot comme l'auteur d'une fiction⁴¹, comme le créateur du discours de la Brinvilliers⁴². Pascal Bastien, historien de la justice, s'est plutôt intéressé, à travers le récit de l'abbé, aux pratiques du confesseur. Il a choisi d'utiliser l'exhortation pour faire comprendre comment, vers la fin du XVII^e siècle, la parole du confesseur a pris de l'importance. À son avis, le texte de Pirot servait à mettre en relief les propres paroles de son auteur⁴³. Mais plutôt qu'une analyse interne de la seule source, comme l'a fait Wendy Perkins, Bastien a multiplié les sources en ajoutant à l'exhortation deux autres textes⁴⁴. Dans son article « La parole du confesseur auprès des suppliciés (XVI^e-XVII^e siècles) », il s'est attardé à la présence du confesseur sur

⁴⁰ Wendy Perkins, *loc. cit.*, p. 99-110.

⁴¹ Frantz Funck-Brentano a d'ailleurs écrit que le récit de Pirot était un « chef-d'oeuvre de notre littérature », *op. cit.*, p. 7.

⁴² Wendy Perkins, *loc. cit.*, p. 102.

⁴³ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 296.

⁴⁴ Pierre De Besse, *Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnez au supplice*, Paris, Nicolas du Fossé, 1624; anonyme, *Exhortation pour disposer un criminel à la mort*, Paris, Gilles Blaizot, 1671.

l'échafaud, concluant que le confesseur était un agent de deux justices : celle des hommes et celle de Dieu⁴⁵. L'auteur a parlé d'une transformation du « mourir » au XVII^e siècle, et de l'importance qu'a prise le confesseur auprès des condamnés⁴⁶. Ce dernier prenait désormais en charge les criminels dans leurs derniers moments et leur garantissait l'assurance du salut. Sur l'échafaud, le confesseur avait pour fonction d'assurer la distinction entre la peine et la pénitence⁴⁷. Dans son ouvrage sur l'écriture de la mort, Constance Cagnat a adopté, comme Wendy Perkins, l'approche littéraire, consacrant un chapitre entier à la mort spectaculaire et aux exécutions publiques. Elle s'est servie de la *Relation* de Pirot comme d'un exemple pour décrire les différents moments du récit de mort dans la littérature⁴⁸. L'auteure a perçu l'exhortation comme un exemple de discours sur la mort. À son avis, l'écriture de la mort suivait un certain traitement narratif comme les exécutions publiques suivaient un certain rituel⁴⁹. L'ouvrage de Constance Cagnat constitue un texte clef pour notre étude. Nous insisterons donc sur l'analyse de Cagnat au chapitre quatre.

L'histoire de la marquise de Brinvilliers a suscité plus d'intérêt dans le public que la *Relation* de son confesseur, bien qu'elle constitue une des sources principales à son étude. Cette préférence pour le sensationnel a poussé certains chercheurs à représenter la vie de la marquise plutôt que de comprendre ce qu'a tenté d'exprimer son confesseur. À ce propos, il reste beaucoup à faire. L'essentiel du texte semble montrer que, plus qu'un récit sur la marquise, Pirot a cherché à raconter comment un confesseur devait accompagner une condamnée vers l'exécution et comment la préparer à faire face au jugement de Dieu. Mais pour bien comprendre la portée de son texte, il faut connaître cette femme qui a inspiré la *Relation*.

1.3 La marquise de Brinvilliers

Marie-Marguerite d'Aubray, fille de Dreux D'Aubray, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris, naquit le 22 juillet 1630. La dame, châtaine aux yeux bleus, était

⁴⁵ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 283.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 293-294.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 307.

⁴⁸ Constance Cagnat, *La mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 203.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 183.

petite et dotée d'un certain charme⁵⁰. Après une enfance dont nous connaissons peu de détails vérifiables⁵¹, elle épousa, en 1651, le marquis de Brinvilliers. Par l'entremise de ce dernier, la dame d'Aubray-Brinvilliers rencontra et tomba amoureuse de celui qui sera l'initiateur de ses crimes : Jean-Baptiste Godin, dit de Sainte-Croix. Or, Dreux d'Aubray, père de la marquise, n'approuvait pas cette relation adultère qui pouvait porter atteinte à son rang et qui était devenue trop éclatante. Il fit donc embastiller Sainte-Croix, par lettre de cachet. Il semble que ce dernier ait rencontré en prison le fameux Exili, célèbre empoisonneur italien, auprès duquel il s'initia à l'art des poisons. Lors de son retour dans le monde, à la fois par vengeance et par besoin de fonds – les amants étant de terribles dépensiers criblés de dettes – la marquise et lui commencèrent à comploter pour empoisonner le père. Après avoir expérimenté ses méthodes d'empoisonnement sur des animaux et sur des malades de l'Hôtel-Dieu, Marie-Marguerite s'attaqua à son père. Madame de Sévigné a raconté que la marquise tenta d'empoisonner son père à dix reprises, ne pouvant en venir à bout⁵². Après la mort du père, ce sont les frères d'Aubray qui périrent tour à tour. Ayant utilisé de l'arsenic, difficile, sinon impossible à déceler, à une époque où la médecine en était à ses balbutiements⁵³, aucun soupçon ne pesa sur elle. Ce n'est qu'à la mort de son amant, qui avait conservé, dans le but de la faire chanter, une cassette contenant des preuves accablantes⁵⁴, que les autorités s'interrogèrent. La marquise souhaitait récupérer la cassette à tout prix, ce qui éveilla des soupçons. La dame eut le temps de fuir à Liège, réfugiée dans un couvent, mais elle fut capturée et rapatriée en France pour son procès, après avoir été condamnée à mort par contumace en 1673. Elle fut contrainte, le 16 juillet 1676, à faire amende honorable devant Notre-Dame, à être menée dans un tombereau, pieds nus, jusqu'à la place de Grève, à être décapitée puis brûlée sur la place publique. La marquise nia tout jusqu'à ce qu'on lui présente son ultime confesseur, l'abbé Pirot. Ce dernier semble avoir réalisé l'impossible. Elle qui

⁵⁰ « [...] elle estoit d'un poil chatigné & fort épais, le tour du visage rond & assez beau, les yeux bleus, doux & parfaitement beaux, la peau extraordinairement blanche, le nez assez bien fait, nuls traits désagréables [...] elle estoit d'une fort petite taille & fort meneue [sic] ». Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 78.

⁵¹ Plusieurs auteurs ont extrapolé sur son enfance, mais nous ne pouvons nous fier à ces études.

⁵² Marie de Rabutin-Chantal Sévigné, *op. cit.*, tome II, p. 343.

⁵³ Il faudra attendre le XIX^e siècle pour que les progrès en analyse chimique permettent la détection, à coup sûr, du poison dans le corps humain. D'ailleurs, pour s'assurer que les fioles découvertes dans la cassette appartenant à la Brinvilliers étaient réellement des poisons, des tests sur des animaux ont été effectués après coup. À propos de l'empoisonnement, voir les travaux de Frank Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 303 p.

⁵⁴ Notamment les trente-quatre lettres qu'elle lui avait écrites, deux obligations d'argent souscrites par elle après les assassinats des hommes de sa famille, puis plusieurs bouteilles de poison.

avait résisté jusqu'alors à des heures d'interrogatoire sans sourciller, céda aux techniques du confesseur et mourut dans les grâces de Dieu, le 17 juillet 1676⁵⁵.

1.3.1 Historiographie autour de la Brinvilliers

Le douloureux destin de la marquise a nourri l'imaginaire des hommes et a inspiré bien des travaux. À priori, il existe trois témoignages directs des derniers moments de la Brinvilliers. D'abord, l'abbé Pirot nous laissa une pièce importante concernant le parcours (à la fois physique et spirituel) de la marquise. Le premier peintre du roi, Charles Le Brun, contribua également à la mémoire de Madame de Brinvilliers en esquissant ses traits sur le chemin la menant à l'échafaud⁵⁶. Enfin, à travers sa correspondance, la marquise de Sévigné raconta à sa fille ce qu'elle connaissait de « l'affaire Brinvilliers ». Ses contemporains n'ont pas été les seuls à être inspirés par la Brinvilliers. Au XIX^e siècle, Scribe et Castil-Blaze composèrent un opéra en trois actes qui fut présenté pour la première fois sur le théâtre royal de l'Opéra-comique le 31 octobre 1831 à Paris. Dans le proche XX^e siècle, la criminelle fascinait encore. Dans les années soixante-dix, Marie-Paule Belle lança sur son album éponyme une chanson intitulée : *La Brinvilliers*. Quelques romancières racontèrent également son histoire, notamment Irène Stecyk et Catherine Hermary-Vieille⁵⁷. La marquise a donc durablement marqué l'imaginaire collectif.

Plusieurs historiens et biographes, fascinés par l'histoire tragique de la marquise de Brinvilliers, tentèrent de reconstituer sa vie, soit à travers la terrible Affaire des poisons, soit à travers la biographie de la marquise elle-même⁵⁸. À propos de son caractère, la romancière

⁵⁵ Pour cette courte notice biographique, nous avons utilisé principalement l'étude de l'éditeur, G. Roullier, « La marquise de Brinvilliers », dans Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 1-41; celle d'Alexandre Dumas, *op. cit.*; puis celle de Frantz Funck-Brentano, *op. cit.* Voir également l'article d'Abel Poitrineau dans François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, A. Fayard, 1990, sous « Brinvilliers ».

⁵⁶ Charles Le Brun, *La marquise de Brinvilliers*, dessin sur papier à la pierre noire, avec rehauts de sanguine et de blanc [H. 0.308 ; L. 0.246], 1676, Paris, Musée du Louvre, Cabinet des Dessins.

⁵⁷ Irène Stecyk, *Une petite femme aux yeux bleus*, Paris, Fayard, 1973, 241 p.; Catherine Hermary-Vieille, *La marquise des ombres, ou La vie de Marie-Madeleine D'Aubray, marquise de Brinvilliers*, Paris, Gallimard, 1983, 630 p.

⁵⁸ Marcel Cornu, *Ordre des avocats au conseil d'État et à la cour de cassation. Le procès de la marquise de Brinvilliers, 1672-1676, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, le 15 décembre 1894*, Paris, Impr. de Maréchal et Montorier, [1895], in 8°, 34 p.; Armand Praviel, *Le secret de la Brinvilliers*, 5^e éd. Paris, Nouvelle revue critique, 1931, 273 p.; Étienne Gril, *La marquise de Brinvilliers, empoisonneuse*, 4^e éd. Paris, Éditions des Portiques, 1933, 221 p.; G. Roullier, « La marquise de Brinvilliers », dans Edme Pirot, *op. cit.*; Jules Michelet, « Décadence morale du XVII^e siècle, la Brinvilliers », *Revue des Deux Mondes*, vol. 30 (1860), p. 538-561; Hugh Stokes, *Madame de Brinvilliers and her Times : 1630-1676*, London, John Lane, New York, John Lane company, 1912 [1911], 391 p.;

Jeannine Huas a écrit⁵⁹ que Marie-Marguerite d'Aubray avait été la victime d'une société violente et patriarcale mal adaptée aux petites filles. La marquise aurait encaissé des viols qui causèrent de graves déviances psychologiques ainsi excusables⁶⁰. D'autres, comme Funck-Brentano, l'ont perçue davantage comme :

[...] une de ces natures, qui, bien dirigées, sont capables d'actions héroïques, mais qui sont capables aussi des plus grands crimes quand elles sont abandonnées aux instincts mauvais⁶¹.

Plus pessimiste, Armand Fouquier a fait d'elle une enfant profondément vicieuse : « Ce petit corps mignon et gracieux [fut], dès l'enfance, brûlé de mauvais désirs [...]»⁶². Dans l'ensemble, la marquise a été perçue comme une femme mauvaise aux airs d'ange. Cette propension à juger la dame nous incite à douter de la validité de certains ouvrages qui furent écrits à son sujet.

Le premier qui semble s'être intéressé à la criminelle fut Michelet, qui publia une étude dans la *Revue des Deux Mondes*⁶³ à propos de laquelle Frantz Funck-Brentano, un des principaux biographes de la Brinvilliers, a estimé qu'elle était « inexact[e] et rempli[e] de lacunes [et que] le petit roman d'Alexandre Dumas lui [était] préférable au point de vue historique⁶⁴ ». En effet, il semble que Dumas, dans ses *Crimes célèbres*, ait réellement puisé dans les sources et mené une enquête exhaustive afin de rendre le plus exactement possible l'histoire de Marie-Marguerite d'Aubray.

Dans des ouvrages davantage centrés sur l'Affaire des Poisons, d'autres auteurs se sont interrogés. Pour certains historiens, comme Arlette Lebigre, l'histoire de la marquise constitua l'amorce de cette affaire. Certains, plus nuancés, comme Frantz Funck-Brentano et Jean-Christian Petitfils, ont partagé cet avis, même s'ils étaient convaincus que la marquise n'avait pas trempé directement dans l'affaire. Il semble cependant que l'historiographie ait

Jacques Saint-Germain, *Madame de Brinvilliers*, Paris, Hachette, 1971, 253 p.; Henri Robert, *Les grands procès de l'histoire*, tome II. Paris, Payot, 1928, 256 p.; Françoise Fabiani « Le procès de Mme de Brinvilliers », dans Jean Imbert, *Quelques procès criminels des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 121-127; Robert Burnand, *Vie et mort de la marquise de Brinvilliers*, Paris, Éd. Jules Tallandier, 1931, 225 p.

⁵⁹ Pour cette interprétation, voir Jeanine Huas, *Madame de Brinvilliers. La marquise empoisonneuse*, Paris, Fayard, 2004, 339 p.

⁶⁰ Or, la marquise, dans une confession écrite qui a été découverte dans ses affaires, lors de son arrestation, a seulement avoué avoir connu ses frères dès l'âge de sept ans. Nous avons affaire, ici, à de la surinterprétation.

⁶¹ Frantz Funck-Brentano, *op. cit.*, p. 8.

⁶² Armand Fouquier, *Causes célèbres de tous les peuples*, Paris, Lebrun, 1858, vol. IV, cahier 19, p. 15.

⁶³ Jules Michelet, *loc. cit.*, p. 538-561.

⁶⁴ Frantz Funck-Brentano, *op. cit.*, p. 7-8.

atteint, à un certain moment, une impasse. Hormis Jeanine Huas qui, bien qu'elle ait largement romancé l'histoire de la marquise, a prétendu avoir utilisé de nouvelles sources ainsi qu'une interprétation toute neuve⁶⁵, il semble que les auteurs se soient référés les uns aux autres sans nécessairement réviser les recherches déjà effectuées. L'éclat de la dame et sa popularité ont poussé nombre d'auteurs plus ou moins soucieux des détails historiques, à faire leur marque dans l'historiographie concernant la marquise. Ainsi, une étude sérieuse basée sur un nouvel examen et un approfondissement plus directement attaché aux sources disponibles, reste à faire.

1.4 Méthodologie

L'étude des attitudes devant la mort a suscité de très nombreux travaux. Pour l'époque moderne, nous n'avons qu'à penser à Pierre Chaunu, Michel Vovelle, Claude Blum, Jean Delumeau et tant d'autres. Cependant, le thème du récit, c'est-à-dire de l'écriture de la mort, a intéressé moins de chercheurs. Nous l'avons mentionné, Constance Cagnat a cependant rédigé un ouvrage clef pour notre propos : *La mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*. L'auteure, y fait remarquer qu'à l'époque de Pirot, il existait de nombreux modèles pour écrire sur la mort, notamment les hagiographies, les oraisons funèbres et les histoires tragiques. Elle a parlé d'une abondance de modèles, et d'une grande incitation à écrire sur la mort. Pour elle, il était très aisé de se couler dans des moules déjà formés⁶⁶. À partir du texte de Pirot, nous avons cherché à comprendre ce qui a pu influencer un clerc à écrire ce type d'ouvrage?

1.4.1 Problématique

Il transparaît, à travers la *Relation* de l'abbé Pirot, que ce dernier était imprégné par la culture et traversé par le contexte religieux du Grand Siècle. Fort de cette influence et à cheval entre la justice de Dieu et celle des hommes, nous croyons que Pirot a peut-être tenté de rédiger une sorte de manuel de confesseur ou d'*ars moriendi* réservé aux condamnés à

⁶⁵ En ce qui concerne les sources, Jeanine Huas a consulté les documents conservés aux Archives Nationales et au Minutier Central des notaires, les archives de la Guerre et de la Police, les manuscrits conservés à l'Arsenal et à la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras. Or, elle ne donne aucune information concernant lesdites sources. Son interprétation est teintée de psychologie populaire et de féminisme à outrance, faisant de la marquise empoisonneuse une pauvre victime de viols, de débauche et du manque de la présence de ses parents.

⁶⁶ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 11-12.

mort. C'est qu'il a utilisé une multitude d'outils pour réussir à amender cette fameuse criminelle que fut Mme de Brinvilliers, affreusement ignorante des principes chrétiens et insouciante de son salut. Au cours de son récit, l'abbé dévoile ses astuces afin de garder l'attention de la Brinvilliers et de l'attirer vers Dieu, présentant le modèle d'une réussite. Au cours de cette étude, nous tenterons de découvrir quels ont été ces outils qui ont pu faciliter la conversion d'une parricide et empoisonneuse. Comment l'abbé a-t-il convaincu la condamnée de se repentir et d'accepter d'avouer ses crimes, en plus de subir l'humiliation du supplice? Quelles prières, quelles paroles a-t-il prononcées pour la convaincre de croire en la bonté divine et en sa grâce accordée par le moyen de l'exécution?

1.4.2 Définition du corpus

Il faut dès à présent définir le corpus des sources qui sera utilisé pour notre démonstration. À travers les histoires de saints et de martyrs, les idées de Port-Royal, les canards et les histoires tragiques, mais surtout les manuels de confession et les *ars moriendi*, nous tenterons de comprendre sur quelles bases se sont fondées les intérêts de Pirot et pourquoi il s'est attardé à quelques thèmes centraux, sur lesquels nous reviendrons, pour convaincre une criminelle d'avouer ses crimes.

À propos des vies de saints, Constance Cagnat a parlé d'une influence certaine du modèle hagiographique sur l'écriture de la mort. Pour elle, les hagiographies constituaient des « clefs de lecture pour les textes du XVII^e siècle [...] le modèle hagiographique [étant] sans doute l'une des composantes les plus prégnantes de l'imaginaire de la mort d'un homme du XVII^e siècle⁶⁷ ». Il est donc inévitable que Pirot ait baigné dans cette culture hagiographique, qu'il en ait retenu certains éléments et que son texte reflète cette influence. Chez les hagiographes classiques, la mort était proposée comme un modèle à imiter. Les derniers moments de la marquise, l'aveu de ses crimes, sa grande humilité devant Dieu et son acceptation relative d'une mort prochaine devaient en quelque sorte la sanctifier, et elle devait prendre exemple sur certains chrétiens. En considérant la floraison du genre à l'époque, il nous a été difficile de consulter toutes les vies de saints. L'exercice serait d'ailleurs inutile puisqu'il s'agit d'abord de comprendre de quelle façon Pirot a utilisé les personnages sacrés dans son discours, et pourquoi il a insisté davantage sur certains plutôt

⁶⁷ *Ibid.*, p. 147.

que sur d'autres. À partir de ces informations, il sera peut-être possible de découvrir si Pirot a tiré une partie de son discours des vies de saints et de martyrs.

Thème central dans la recherche qui nous occupe, la question du salut n'est pas sans avoir été évoquée par Pirot. À son avis, « le salut n'est jamais impossible⁶⁸ ». Ainsi, la marquise avait une chance d'être sauvée, surtout qu'elle semblait être *prédestinée*. Selon Pirot, c'est un coup de grâce que la marquise fut condamnée à mort⁶⁹. Il lui a d'ailleurs fait dire : « [...] si je suis prédestinée, ce n'est que par l'eschafaut⁷⁰ ». Les idées concernant la prédestination n'étaient pas partagées par les autorités ecclésiastiques chrétiennes de l'époque. Qui parlait de prédestination faisait donc référence, soit au protestantisme, soit au jansénisme. Ayant été docteur à la Sorbonne, Pirot risque davantage d'avoir été séduit par la doctrine janséniste que par les idées réformées. En effet, c'est autour de 1640-1669, période qui nous concerne, qu'est né et que s'est affirmé le jansénisme. La théologie et la morale de Port-Royal se sont diffusées et ont causé, notamment à la Faculté de théologie de la Sorbonne, d'intenses débats autour des thèses augustinienne. Les jansénistes défendaient la prédestination absolue⁷¹. Puisque l'intervention de Pirot a été principalement motivée par le salut de la marquise et que le discours de l'abbé semble s'être rapproché des thèses jansénistes concernant le salut et la prédestination, il sera nécessaire d'aborder ce thème.

Dans l'objectif de ramener la Brinvilliers dans le droit chemin, et pour éviter qu'elle ne se révolte contre Dieu, Pirot a utilisé plusieurs exemples de condamnés à morts qui ont fini dignement leurs jours. Nous pouvons notamment parler de Monsieur de Montmorency qui, comme il se préparait à la mort, pensa à Jésus-Christ et se dépouilla de sa robe de chambre de brocard pour ne conserver que sa chemise⁷², et de Monsieur de Thou, que le confesseur considérait comme un « héros de l'échafaud⁷³ ». Pirot peut avoir tiré ces exemples de la littérature qui l'entourait, tels les canards, sorte de premiers périodiques très courts, d'environ treize à vingt-quatre pages maximum, dont un peu moins de 20% concernaient les exécutions capitales⁷⁴. Même s'il est difficile de codifier l'histoire tragique⁷⁵, ce type de récit était inscrit

⁶⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 71.

⁶⁹ *Ibid.*, tome II, p. 34-35.

⁷⁰ *Ibid.*, tome I, p. 186.

⁷¹ Marie-José Michel, « Clergé et pastorale janséniste à Paris (1669-1730) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 26 (1979), p. 184-188.

⁷² Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 66.

⁷³ *Ibid.*, tome II, p. 86.

⁷⁴ Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1984, p. 107-109.

dans une pratique sociale où se construisait la représentation du judiciaire et par laquelle se jouait la transmission de l'autorité et des normes morales et juridiques⁷⁶. Les histoires tragiques, genre littéraire publié sous forme de recueils qui racontaient le crime, les scandales et les châtements et qui, selon Sergio Poli, ont eu une influence non négligeable sur la littérature de l'époque⁷⁷, pourraient également avoir constitué une source d'inspiration pour l'abbé. Ainsi, à travers les canards et les histoires tragiques, nous tenterons de repérer les exemples proposés par Pirot, afin d'en comprendre son utilisation. Nous serons alors en mesure de constater si Pirot a bien été influencé par ce genre littéraire.

En ce qui concerne la confession, le plus spirituel des offices, selon Pirot⁷⁸, il est d'abord nécessaire de bien distinguer la *somme de confesseurs* du *manuel de confession*. Le premier, traité de morale « juridicisée » des XIV^e et XV^e siècles, devait permettre aux membres du clergé de juger les actes des pénitents ayant avoué leurs fautes. Quant au second, il renfermait les directives nécessaires à une bonne confession et proposait divers moyens afin d'obtenir l'aveu des pécheurs. À la lecture des manuels de confession, les clercs apprenaient comment interroger les pénitents, comment les guider dans leur examen de conscience et comment vaincre les obstacles qui s'opposaient à une bonne confession⁷⁹. Les sommes, uniquement adressées au clergé, étaient moins présentes à l'époque de Pirot. Nous nous attarderons donc uniquement aux manuels puisque, comme il l'explique lui-même à la Brinvilliers, Pirot n'avait pas pour objectif de juger des actes de la criminelle, mais bien de la confesser et de l'assister à la mort. L'aveu du crime était davantage recherché. Puisque nous croyons que Pirot pourrait avoir tenté de proposer une sorte de modèle de manuel de confession ou d'*ars moriendi* spécifiquement réservé aux condamnés à mort, qu'il a interrogé, guidé et tenté de convaincre la marquise d'avouer ses crimes et de se repentir, nous devons interroger certains de ces manuels. Il serait illusoire de croire qu'une consultation exhaustive de ce type de source serait réalisable dans le cadre du présent travail : entre 1563

⁷⁵ Thierry Pech, *Contre le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000, p. 29.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 25.

⁷⁷ Sergio Poli, *Histoire(s) Tragique(s) : Anthologie/Typologie d'un genre littéraire*, Paris, Schena-Nizet, 1991, p. 11.

⁷⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 55.

⁷⁹ Jean Delumeau, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident. XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1983, p. 222-23.

et 1660, il s'en est produit plus de six cents⁸⁰. Il s'agit donc d'imposer quelques limites à la recherche. D'une part, nous n'avons consulté que les manuels produits entre le XVI^e et le XVII^e siècle, notamment parce que c'est à cette époque qu'ils furent les plus nombreux. D'autre part, nous sonderons principalement les manuels conservés à la Bibliothèque nationale de France.

Dans la même veine, les *ars moriendi*, plutôt destinés à un public général, devaient permettre d'expliquer aux croyants comment se préparer à la mort. À la fin du XVII^e siècle, les préparations à la mort obtenaient un grand succès. Cette littérature insistait largement sur le thème de la mort inévitable. On tentait de préparer le catholique avant qu'il ne soit trop tard. Les confesseurs devaient accompagner les mourants de leurs conseils, de leurs exhortations et de leurs prières⁸¹. Ainsi, les gestes et les paroles prononcées par le confesseur qui accompagnait les condamnés à mort étaient primordiales, puisque tout pouvait être sauvé ou perdu au dernier moment. Selon notre hypothèse, Pirot pourrait s'être inspiré à la fois des manuels de confesseurs et des préparations à la mort, car nous estimons que son objectif était double : confesser et préparer la marquise de Brinvilliers à faire face à une mort certaine. Nous tenterons de déceler, à travers un échantillon restreint d'*ars moriendi*⁸² les différentes façons de préparer à la mort les moribonds. Nous tenterons ensuite de relever les similitudes avec l'exhortation de Pirot. Quel type de prière, quels éléments étaient utilisés pour permettre aux mourants, malgré leurs souffrances, de tourner leur attention vers Dieu et leur salut?

S'il en existait des masses, les manuels de confesseur et les *ars moriendi* constitueraient de riches sources pour comprendre comment les prêtres s'y prenaient pour faire avouer leurs crimes aux condamnés. Or, à notre connaissance, il n'existe que quelques uns de ces documents religieux qui se sont attardés au sort des suppliciés. Concernant les modèles de manuels de confesseur et les *ars moriendi*, nous avons cerné les sources qui s'intéressaient au sort des suppliciés⁸³.

⁸⁰ Marcel Bernos, « Des sources maltraitées pour l'époque moderne. Manuels de confession et recueils de cas de conscience », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, vol. 86, n° 117 (2000), p. 479.

⁸¹ Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 389-391.

⁸² Roger Chartier estime que 236 préparations à la mort ont été retrouvées entre 1600-1789. Voir « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 51-75.

⁸³ Anonyme, *op. cit.*; Pierre de Besse, *op. cit.*; Barthelemy des Anges, *op. cit.*

Dans son article *La parole du confesseur auprès des suppliciés*, Pascal Bastien a réfléchi aux *ars moriendi* et aux manuels de confesseurs destinés aux accompagnateurs des condamnés à mort :

[...] on peut se demander si la Maison de Sorbonne disposait de tels ouvrages, si les *consolateurs* recevaient une formation particulière et s'ils faisaient usage d'une rhétorique adaptée lorsqu'ils étaient chargés d'encourager les condamnés⁸⁴.

À son avis, rien, dans les Archives de la Sorbonne, ne le laisse croire. À travers trois ouvrages parisiens du XVII^e siècle, la *Practique chrestienne, pour consoler les malades*, de Pierre de Besse (1624), l'*Exhortation pour disposer un criminel à la mort* d'un anonyme (1671) et la *Relation* de Pirot (1676), il a cependant ouvert des pistes pouvant faire avancer notre réflexion. Au hasard de nos recherches, nous avons déniché une quatrième œuvre, *Le souvenir de la mort* de Barthelemy des Anges (1608). Ces quatre textes traitent en somme de l'accompagnement des condamnés par des prêtres vers leur mort. Ils constituent donc des éléments fort à propos pour notre projet, puisque nous avons les preuves qu'il a existé d'autres textes desquels Pirot a pu s'inspirer.

La *Practique chrestienne pour consoler les malades, Qui a pour subject la consolation des criminels et ceux qui par authoritez de justice sont condamnez à la mort*, ouvrage de Pierre de Besse, docteur de Sorbonne, principal du collège de Pompadour à Paris, chanoine chantre de Saint-Eustache et prédicateur du roi Louis XIII, contient une toute petite partie concernant les criminels condamnés à mort : à peine 8% de l'ouvrage⁸⁵ s'intéresse à la consolation des suppliciés. L'auteur s'attarde davantage à la préparation des agonisants. Il propose une façon de rendre les sacrements, de faire fuir les tentations et d'amener les mourants à mépriser le monde, il les console avec l'espoir d'une récompense divine, puis leur propose des prières adéquates adaptées à chaque étape de la mort. Dans son neuvième livre, l'auteur propose dix chapitres qui expliquent comment consoler et résoudre le criminel à la mort puis comment l'amener à l'aveu et à la repentance. L'auteur croit que chaque supplice doit avoir sa façon d'être traité et il explique aux lecteurs que la consolation doit donc être proportionnelle au supplice. Pour Pierre de Besse, tous peuvent être sauvés. Son explication a donc un objectif précis : pousser le criminel à bien mourir dans l'espoir qu'il soit sauvé.

⁸⁴ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 294.

⁸⁵ C'est-à-dire 79 pages sur 1011.

La brochure intitulée *Exhortation pour disposer un criminel à la mort* publiée chez Gilles Blaizot en 1671 ne contient que sept pages. À notre connaissance, il n'existe aucune autre édition. Pascal Bastien estime que l'auteur anonyme pourrait s'être inspiré d'un chapitre de l'ouvrage *Les belles morts de plusieurs séculiers* du P. Jean Hanart, puisque ce dernier avait écrit à propos des « Patiens condamnez au supplice », inspiré lui-même de Jean-Pierre Camus qui avait écrit sur François de Sales, « qui alloit souvent consoler les prisonniers et quelque-fois rendoit cet office de piété et de miséricorde aux Criminels de les accompagner au supplice⁸⁶ ». L'auteur explique d'abord comment se préparer à accompagner le criminel, puis, plus important encore, comment préparer le supplicié. L'anonyme propose de lui faire dire des prières à Dieu, lui fait faire cinq actes de foi et le fait prier la Vierge. Pour Bastien, l'*Exhortation* semble être un modèle unique de confession⁸⁷. Selon l'anonyme, tous les condamnés à mort doivent être traités de façon équivalente.

Le souvenir de la mort ou il est enseigné à bien vivre & bien mourir, & à soulager tant les malades que les condamnez par justice à la mort, fut traduit de l'italien par le révérent père Jean Blancone, religieux du grand couvent de l'Observance de Toloze. L'édition dont nous nous servons est la deuxième, parue à Paris, chez Jean le bouc, en 1608. Le véritable auteur fut un grand personnage de l'ordre de saint Dominique, le père Barthelemy des Anges, napolitain, maître bachelier en théologie⁸⁸. Comportant trois cent vingt-quatre pages, l'ouvrage sert à montrer comment se préparer à la mort avant qu'elle ne vous surprenne, puis comment méditer sur celle-ci. Ensuite, l'auteur montre comment préparer les malades, puis comment prier pour les âmes des trépassés. Le chapitre dix-sept est entièrement consacré aux condamnés à mort. L'auteur « [...] monstre en particulier la forme & maniere de conforter et consoler ceux qui sont condamnez à la mort par la main de la Justice⁸⁹ ». Les trente-cinq pages du chapitre – 11% de l'ouvrage – sont très détaillées. Barthelemy des Anges y explique comment accompagner le supplicié de sa prison jusqu'à l'échafaud et s'attarde aux moindres détails : quoi lui dire lorsqu'il sort de prison, comment lui faire accepter sa condamnation, etc. Blancone parle également d'une consolation

⁸⁶ Jean Hanart, *Les belles morts de plusieurs séculiers*, Douai, Baltazar Bellère, 1667, p. 192, cité par Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 295.

⁸⁷ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 295.

⁸⁸ Barthelemy des Anges, *Le souvenir de la mort ou il est enseigné à bien vivre & bien mourir, & à soulager tant les malades que les condamnez par justice à la mort*, trad. de l'italien en France, par R. P. Jean Blancone Tolozain, Paris, chez Jean le bouc, 1608, dans la préface au devot lecteur.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 243.

spécifique à la grandeur de la peine, tout comme Pierre de Besse. L'auteur donne des exemples de saints à invoquer selon les supplices endurés. De tous les manuels que nous avons analysés, il est le plus proche de l'ouvrage de Pirot. Ces manuels dont nous venons de discuter recèlent des informations cruciales concernant la confession des suppliciés et sur les liens entre la justice terrestre et celle de Dieu. Avec l'aide de la *Relation* de Pirot, ces textes seront très révélateurs des techniques de confessions utilisées pour les condamnés à mort.

1.4.3 Méthode

Comment est-il possible de comprendre quelles ont été les sources d'inspiration de Pirot? Tel est l'objectif du présent mémoire. Après avoir scruté l'historiographie entourant la *Relation* de Pirot, la lecture du texte a été entreprise sous l'impulsion de quelques questions générales pouvant diriger la lecture. D'où l'abbé Pirot a-t-il tiré son inspiration? Comment la *Relation* éclaire-t-elle les pratiques de la confession chez les condamnés à mort, les pratiques d'absolution et les idées sur la prédestination? Après une première lecture, nous avons cerné quelques thèmes sur lesquels semblait insister Pirot afin de circonscrire notre objet d'étude. En outre, un survol de la littérature secondaire⁹⁰ a permis de faire ressortir certains éléments du texte de Pirot que nous aurions pu laisser échapper. La méthodologie proposée pour le présent travail consiste en une critique interne du récit de Pirot à travers une analyse sémantique sérielle. Après avoir dépouillé la source et comptabilisé les occurrences en rapport avec chacun des thèmes mentionnés ci-dessous, nous avons tenté de circonscrire les thèmes récurrents chez Pirot à l'intérieur d'une grille de lecture divisée en différentes parties.

À priori, le récit de Pirot a été inspiré par la confession de la criminelle. Ce thème de la confession a donc été retenu comme l'un des principaux. Le confesseur prépare également la marquise à la mort. Le thème des *ars moriendi* a donc aussi été retenu. Ensuite, dans son cursus, Pirot a nécessairement été bercé par la Bible. Chez l'abbé, les références à des exemples ou à des personnages tirés du grand livre saint, que ce soit de l'Ancien ou du Nouveau Testament, sont d'ailleurs très nombreuses : la Brinvilliers est confrontée 166 fois à des personnages illustres de l'Écriture. Que ce soit pour lui apprendre les rudiments de

⁹⁰ Principalement les auteurs Wendy Perkins, *loc. cit.*; Constance Cagnat, *op. cit.*; Pascal Bastien, *loc. cit.*; Thierry Pech, *op. cit.*; et Daniel Roche, « La mémoire de la mort. Recherche sur la place des arts de mourir dans la librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 76-119.

l'histoire sainte – Pirot s'étonne que la marquise n'ait « guère entendu parler de l'Écriture⁹¹ » – ou pour une autre raison, la Bible est très présente dans son discours. Dans un même ordre d'idées, Pirot renvoie 89 fois à des exemples tirés des vies de saints. Référence incontournable, l'idéal du chrétien était de se rapprocher de la sainteté et de mourir en martyr. La condamnation de la marquise pouvait sembler l'occasion de faire comprendre à la dame que le martyr pouvait la propulser vers le salut. D'ailleurs, ce concept de salut se trouvait au centre des préoccupations de l'époque. Ils se révèle extrêmement présent dans le texte : 119 fois, Pirot évoque les questions de la grâce et du salut. Concernant la rédemption, l'abbé semble s'être largement inspiré des idées jansénistes, surtout lorsqu'il aborde la question de la prédestination. Condamnée pour un crime abominable, la marquise de Brinvilliers, sans savoir si elle serait sauvée, devait passer devant le tribunal divin, après avoir fait face à la justice des hommes. Voilà pourquoi le thème de justice s'est imposé de lui-même. Enfin, en ce qui concerne les exemples profanes, Pirot donne une série d'exemples d'individus morts dignement sur l'échafaud afin de montrer à la Brinvilliers qu'il était possible, puisque des hommes et des femmes l'avaient fait avant elle, de faire preuve de courage au moment d'affronter la mort.

En somme, six grands thèmes – confession, Bible, saints, salut, justice de Dieu et des hommes, exemples profanes – représentant les intérêts de Pirot constituent la grille de lecture que nous avons élaborée afin de bien comprendre le texte. À partir de cette grille, nous procéderons à une analyse littéraire et culturelle en tentant de retrouver les traits communs entre les thèmes les plus manifestes chez Pirot et les modèles déjà existants. Nous aimerions comparer la rhétorique employée par l'abbé et celle des autres manuels et *ars moriendi* afin de cerner les similitudes, et ainsi constater si le modèle de Pirot leur ressemble. Si oui, sous quels aspects. Désormais, il s'agit de mettre le texte de Pirot dans son contexte, puis de procéder à l'analyse.

⁹¹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 61.

CHAPITRE II

CONFESSION ET PRÉPARATION À LA MORT DES SUPPLIÉS : L'UNIVERS JURIDIQUE ET RELIGIEUX D'EDME PIROT

L'exécution publique, cette mort infligée par la justice du roi, ne fut pas exceptionnelle ni rare à l'époque moderne, même si les empoisonneurs comme la Brinvilliers s'en tiraient la plupart du temps à bon compte, en raison des difficultés de prouver la culpabilité de ce type de criminel. L'exécution publique ne fut pas remise en cause avant le XVIII^e siècle et les polémiques des réformateurs éclairés. L'exécution, sous l'Ancien Régime, se déroulait dans un contexte profondément religieux¹; certains gestes chrétiens comme la confession permettaient d'intégrer l'exécution publique dans une perspective de salut chrétien. La justice et la religion travaillaient donc de pair pour faire avouer leurs crimes aux coupables, avant qu'ils ne disparaissent à jamais avec leurs secrets.

Le texte de Pirot s'inscrit dans un contexte à la fois judiciaire et religieux qui lui donne tout son sens. Nous devons donc l'évaluer avant de nous lancer dans une analyse approfondie. Or, ce contexte est fort complexe : à travers le texte, divers thèmes ont été abordés. Ainsi, avant d'approfondir davantage la *Relation*, nous tracerons un portrait sommaire de la justice à l'époque, puis nous dresserons un bilan des travaux qui ont été publiés à ce propos. Depuis plusieurs années, certains auteurs se sont penchés sur certains thèmes essentiels à notre travail comme la justice et la religion à l'époque moderne, et plus précisément, sur les concepts d'exécution publique, de confession et de salut². Pour le présent travail, nous plongerons uniquement dans l'explication des textes clefs qui ont convergé autour des concepts d'exécution, de peine et de criminel, avant de traiter de l'historiographie entourant la confession. Ensuite, nous présenterons des études sur le contexte religieux entourant la rédaction de la relation de Pirot. Nous terminerons ce chapitre avec le contexte historique lui-même.

¹ Michel Bée, « Le spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 38, n° 4 (1983), p. 84.

² Michel Foucault a notamment étudié la perception du criminel par le pouvoir. D'autres, comme Roger Merle, se sont attardés au concept de *peine*. En outre, Jean Delumeau a étudié la peur de l'Enfer.

2.1. La justice sous l'Ancien régime : l'horreur du crime

Benoît Garnot a écrit qu'il était illusoire de prétendre connaître pleinement la réalité criminelle à l'époque moderne, notamment à cause de la réticence de la population à porter devant la justice une grande partie des affaires³. Or, en ce qui concerne l'homicide, qui encourait la peine de mort s'il était découvert, les sources judiciaires sont plus bavardes. Placé au sommet de la hiérarchie des crimes, aux côtés du lèse-majesté, de la trahison, du vol des grands chemins et de certains crimes de mœurs, il était durement réprimé, comme tous les crimes qui portaient atteinte à l'État. Le cas de Marie-Marguerite d'Aubray s'inscrit sous cette dénomination d'homicide et de « crime d'État ». D'après Lucien Nass, auteur d'un essai psychologique sur les mœurs et sur l'état des esprits pendant l'Affaire des poisons, jamais procès n'a occupé davantage l'opinion publique que celui de la Brinvilliers⁴. Et ce, parce qu'elle a commis deux des pires actes imaginables à l'époque moderne, le parricide et l'empoisonnement. Malgré l'adoucissement de la répression des crimes de sang dont parle Robert Muchembled, entre le début du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle, certains crimes, notamment ceux qui constituaient un danger pour le pouvoir en place, étaient sévèrement réprimés⁵. Les deux crimes dont se trouvait coupable la marquise entraient dans cette catégorie. Ils constituaient d'horribles actes devant absolument être punis avec éclat.

De nombreux traités juridiques furent écrits à l'époque qui nous intéresse et ces derniers nous éclairent à propos de la perception des gestes commis par la marquise. En ce qui concerne le parricide⁶, il a toujours horrifié l'opinion et était passible de terribles sanctions. Plusieurs juristes associèrent le parricide au crime de lèse-majesté divine, tel Claude Le Brun de la Rochette, jurisconsulte beaujolais auteur d'une somme savante, *Le procès civil et criminel*, qui écrivit :

Toute l'antiquité a eu ce crime en telle detestation pour son enormité que l'on n'a pas tenu le parricide digne de moindre peine, que le criminel de leze Majesté divine, veu

³ Benoît Garnot, « La législation des crimes dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, n° 593 (1995), p. 75.

⁴ Lucien Nass, *Les empoisonnements sous Louis XIV*, Paris, Carré et Naud, 1898, p. 123.

⁵ Robert Muchembled, *Cultures et société en France : du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Sedes, 1995, p. 448-449.

⁶ Muyart de Vouglans a défini le parricide comme l'assassinat du père, du frère, de la mère ou de quelque personne ayant un lien de sang. Voir *Les lois criminelles de France, dans leur ordre naturel*, Paris, Merigot, Crapart et Benoît Morin, 1780, p. 176, partie I, livre III.

que les pere & mere estant comme les images de Dieu envers leurs enfans le parricide commettant ce crime, viole & pollue la divinité [...]⁷.

L'auteur expliqua également pourquoi ce crime était tenu en horreur :

Crime des plus execrables, en ce qu'il viole le droict divin & humain, & coupe les liens plus estroicts de la société civile : par lesquels l'affection naturelle doit estre plus estroittement liee [...]⁸.

En ce qui concerne l'empoisonnement, François Muyart de Vouglans, avocat au Parlement, écrivit : « Les LOIX [sic] Romaines réputent ce Crime plus grand que celui commis par le Glaive⁹ ». Au comble de l'odieux médiéval, l'empoisonnement était perçu comme une abomination absolue parce que insidieux et prémédité¹⁰. Sous l'Ancien Régime, placé au sommet de la hiérarchie des crimes, il constituait un acte parmi les plus graves que la justice punissait¹¹. Pour François Serpillon, lieutenant général criminel et jurisconsulte,

Il n'y a point de crime plus noir & plus lâche que celui du poison. Ce crime est si odieux, que les Souverains qui donnent retraite aux coupables des autres crimes, sont convenus qu'ils n'accorderoient pas cette grace aux empoisonneurs [l'empoisonnement faisant partie des] Crimes les plus détestables et les plus dangereux [...]¹².

On le considérait grave et dangereux, car il constituait une trahison¹³ et parce qu'il transgressait l'ordre social¹⁴, mais aussi parce qu'il était associé à la magie noire. Depuis le Moyen Âge, sorcellerie et empoisonnement étaient confondus¹⁵. L'Affaire des poisons démontre bien cette ambiguïté qui tournait autour des empoisonneurs et des magiciens. La plupart des condamnés pratiquaient à la fois l'alchimie, la magie puis l'empoisonnement. Ce

⁷ Claude Le Brun de la Rochette, *Les procès civil et criminel, contenant la méthodique liaison du droit, et de la pratique judiciaire, civile et criminelle*, éd. revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Lyon, 1622, procès criminel, livre I, sous « Parricide ».

⁸ *Ibid.*

⁹ M. Muyart de Vouglans, *op. cit.*, p. 522.

¹⁰ Franck Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 144-152.

¹¹ Frédéric Jacquin, *Affaires de poison. Les crimes et leur imaginaires au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2005, p. 11.

¹² François Serpillon, *Code criminel ou commentaire sur l'Ordonnance de 1670*, Lyon, Perisse, 1767, tome I, article 61, p. 173.

¹³ Claude Le Brun de la Rochette, *Les procès civil et criminel, contenant la méthodique liaison du droit, et de la pratique judiciaire, civile et criminelle*, éd. revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Lyon, 1622, procès criminel, livre II, p. 113-114.

¹⁴ Frédéric Jacquin, *op. cit.*, p. 11.

¹⁵ Arlette Lebigre, *op. cit.*, p. 90-91.

dernier crime, relié aux forces diaboliques, semblait si dangereux que parut, suite à l’Affaire des poisons en 1682, un *Édit du Roi contre les Empoisonneurs*, le 30 août de la même année¹⁶ qui décriminalisait la sorcellerie¹⁷ et qui permit de réglementer la fabrication et la vente de poisons dans le royaume. Cependant l’empoisonnement, s’il était commis, était toujours passible de la peine de mort.

2.1.1 L’exécution publique

En Occident, entre le Moyen Âge et l’époque moderne, la fonction de juger passa par un transfert de Dieu aux hommes. Pour Robert Jacob, à la fin du Moyen Âge, cette fonction est devenue « [...] un des lieux, très particulier, de l’intersection du spirituel et du temporel¹⁸ ». Les juges sont alors apparus sous une « [...] double nature : organes de l’autorité au nom de laquelle ils agissent sans doute, mais aussi héritiers d’un pouvoir auparavant attribué à Dieu lui-même¹⁹ ». L’histoire de l’exécution publique pourrait donc être tributaire de cette double mission de la justice, c’est-à-dire celle de servir à la fois Dieu et l’État²⁰. Randall McGowen a d’ailleurs écrit qu’à l’époque moderne, une relation très serrée reliait les deux types de justice, celle de Dieu étant le portrait idyllique de celle des hommes²¹. Si l’on considère, comme le croit Pascal Bastien, que le confesseur était l’agent de ces deux justices, il s’agit de voir comment s’est établie sa relation avec chacune des deux sphères.

À divers moments de son exhortation, l’abbé Pirot insiste sur le fait que la marquise de Brinvilliers a commis deux crimes abominables. En assassinant son père, la criminelle a commis un crime envers le roi, puisqu’il existait, à l’époque, une analogie entre la fonction royale et celle du père. Dès que l’une de ces deux fonctions était déstabilisée, l’autre l’était

¹⁶ Cité par Louis Théodore Maes, « Empoisonnement au début du XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 54, n° 1 (1977), p. 61.

¹⁷ L’édit ne légalisait pas la sorcellerie, mais il en niait plutôt l’existence.

¹⁸ Robert Jacob, *Images de la justice : essai sur l’iconographie judiciaire du Moyen Âge à l’âge classique*, Paris, Le Léopard d’Or, 1994, p. 101.

¹⁹ *Ibid.*, p. 90.

²⁰ À ce propos, voir les recherches effectuées par Marie-France Renoux-Zagamé dans « Obéir aux hommes ou obéir à Dieu : la conscience des juges », *Du droit de Dieu au droit de l’homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 183-211.

²¹ Randall McGowen, « The Changing face of God’s justice : The debates Over Divine and Human Punishment in Eighteenth-Century England », dans *Criminal Justice History*, vol. 9 (1988), p. 63.

également et l'ordre social était dérangé²². Au sein de la justice, la figure du roi était centrale. Selon la thèse désormais classique de Michel Foucault, puisque la loi représentait la volonté du souverain, tout crime était considéré comme une attaque envers celui-ci. De fait, Foucault a abordé la question de l'exécution publique comme étant un rituel de pouvoir : les supplices publics consistaient en une cérémonie par laquelle le pouvoir se manifestait²³. Dans *Surveiller et punir* (1975), un ouvrage majeur pour l'historiographie moderne, il a parlé de la fonction juridico-politique du châtiment qui reconstituait, pour un instant, la souveraineté bafouée²⁴. Dans un autre ordre d'idées, Michel Bée, historien des mentalités, a étudié les comportements liés à l'exécution publique à travers des sources littéraires surtout, mais également à travers les archives de Normandie, en accordant une importance particulière au rite qui devait endiguer le désordre²⁵. Bée a intégré l'exécution dans une perspective de salut chrétien²⁶ et en a traité comme une délivrance : celle du peuple. Ainsi, Michel Foucault a étudié l'exécution publique selon une interprétation politique; à l'opposé, Michel Bée en a fait un rituel sacrificiel selon une interprétation uniquement religieuse.

Wendy Perkins a également abordé le problème de la manifestation du pouvoir au moment de l'exécution. Elle a insisté sur l'opposition entre le criminel et ce pouvoir (État et Église) lors de la transgression des normes et a expliqué ainsi la marginalisation de la criminelle²⁷. Frances Dolan, imprégnée de la théorie du *gender* de Joan W. Scott, s'est plutôt attardée à la construction de la femme comme sujet et à la représentation de la parole féminine à partir de comptes rendus de journaux, de récits de martyr, de *closet drama* et de discours sur l'échafaud. À son avis, sur l'échafaud, la parole avait pour fonction de permettre à la femme d'être reconnue comme sujet. Cette construction de la femme comme sujet passait donc par l'effacement de son corps²⁸. Quant à James Sharpe, un spécialiste de l'histoire anglaise, il a proposé une analyse du rituel d'exécution du XVII^e siècle à travers les derniers discours prononcés sur l'échafaud. À son avis, ces discours étaient l'expression et la

²² Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime : le jeu de la valeur et de la loi*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 76-77.

²³ Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 58.

²⁴ *Ibid.*, p. 59.

²⁵ Michel Bée, *loc. cit.*, p. 846.

²⁶ *Ibid.*, p. 852.

²⁷ Wendy Perkins, *loc. cit.*, p. 99.

²⁸ Frances Dolan, « Gentlemen, I Have One Thing More to Say : Women on Scaffolds in England, 1563-1680 », *Modern Philology*, vol. 92, n° 2 (1994), p. 158-159.

représentation d'un pouvoir royal légitimé par l'aveu public. Dans cette perspective, l'Église anglicane devenait l'instrument d'un pouvoir séculier. Randall McGowen a quant à lui tenté d'approfondir l'aspect religieux de l'exécution en proposant une étude sur les sermons des prêtres prononcés lors des assises judiciaires. L'auteur a noté que l'exécution constituait un moment religieux et que la condamnation s'avérait une opportunité pour se repentir²⁹. Grâce à l'étude de ces sermons, il a constaté que l'aspect religieux était essentiel pour comprendre les images et les rituels de justice. À son avis, la religion et le gouvernement avaient besoin l'un de l'autre³⁰. Pour McGowen, Sharpe est inintéressant parce qu'il a oublié le contenu théologique des confessions, les croyances religieuses et les motifs qu'elles décrivaient en réduisant sa recherche au domaine politique³¹. En effet, plus qu'une simple démonstration du pouvoir séculier, l'exécution publique sous l'Ancien régime relevait également du domaine religieux. Dans cette optique, le confesseur est devenu un pôle important, puisqu'il se trouvait au service des deux types de pouvoir. Pascal Bastien a d'ailleurs déploré que ni Michel Bée, ni Michel Foucault n'aient approfondi le rôle du confesseur au sein du rituel judiciaire³².

Situé au coeur du système pénal, le concept de peine a suscité le même type de questionnement³³. Sous l'Ancien régime, la peine constituait-elle un châtement, ou plutôt une pénitence; par conséquent, fut-elle de type religieux ou judiciaire? Le problème pénal est révélateur des imbrications entre justice divine et terrestre, même si à l'époque, la distinction entre les idéologies étatique et canonique s'est davantage fait sentir et qu'on a commencé à voir apparaître deux types de justice distinctes³⁴. Certains auteurs ont abordé la question d'un point de vue uniquement judiciaire tandis que d'autres en ont fait à la fois un instrument de l'Église et de l'État.

Dans son *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Jean-Marie Carbasse a tenté de cerner l'évolution de la procédure pénale à travers les siècles. Pour cet historien du droit, la peine avait pour fonction de châtier le coupable et de donner l'exemple, c'est-à-dire,

²⁹ Randall McGowen, *loc. cit.*, p. 204.

³⁰ *Ibid.*, p. 210.

³¹ *Ibid.*, p. 64.

³² Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 286.

³³ Jean-Marie Carbasse, « La peine en droit français, des origines au XVII^e siècle », *Recueils de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, vol. 56 (1991), p. 157.

³⁴ Roger Merle, *La pénitence et la peine. Théologie, droit canonique, droit pénal*, Paris, Cerf/Cujas, 1985, p. 69.

de consolider l'ordre public et de prévenir les crimes³⁵. Dans son article, *La peine en droit français*, il s'est plutôt interrogé sur les fondements de la répression et sur ses modalités. Il a approfondi l'idée d'un châtement subi dans le but d'effacer le crime et a insisté sur l'importance de l'exemplarité de la peine, instrument de protection sociale³⁶. Carbasse considérait la peine comme une expiation, qu'elle soit individuelle ou collective³⁷. Quant à Roger Merle, juriste de profession³⁸ largement influencé par Jean Delumeau³⁹, il a tenté d'étudier le rapport entre peine et pénitence d'un point de vue historique et dialectique. Dans son ouvrage sur *La pénitence et la peine*, le juriste a montré d'abord qu'il fallait faire une distinction entre peine et pénitence⁴⁰. À son avis, la peine était imposée au délinquant tandis qu'à l'intérieur du concept de pénitence, on retrouvait la notion de réparation volontaire. Merle a affirmé d'emblée qu'entre les deux, la frontière était mince et qu'il pouvait certainement y avoir des glissements de l'un à l'autre. Il a estimé que la pénitence devait être liée au pardon du péché; la peine, quant à elle, était inévitablement liée à la théologie, puisque l'autorité qui se mettait en droit de punir exerçait une fonction sacrée, d'essence religieuse⁴¹.

Merle était d'accord avec Foucault lorsqu'il a écrit que le supplice ne réconciliait pas. Parfois, la justice pénale n'était pour rien dans l'amendement des criminels⁴². C'est ici qu'entre en scène le confesseur. Pascal Bastien a examiné le rôle et l'influence du confesseur auprès du condamné pour comprendre quel sens le prêtre avait la responsabilité de donner à la peine judiciaire⁴³. À son avis, c'est le confesseur qui assurait cette distinction entre la peine et la pénitence qu'a abordée Roger Merle. Selon Pascal Bastien, il existait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, un lien étroit entre la justice de Dieu et celle des hommes, et ce, à travers un certain espace de sacralité inséré dans le rituel judiciaire⁴⁴. La présence du confesseur pouvait donc marquer la division entre l'espace judiciaire et religieux.

³⁵ Jean-Marie Carbasse, *loc. cit.*, p. 243.

³⁶ *Ibid.*, p. 164.

³⁷ *Ibid.*, p. 165.

³⁸ Merle a d'ailleurs déploré ses propres lacunes en théologie. À ce propos, voir Roger Merle, *op. cit.*, p. 17.

³⁹ Surtout en ce qui concerne l'influence de la religion sur les mœurs.

⁴⁰ Roger Merle, *op. cit.*, p. 13.

⁴¹ *Ibid.*, p. 11-12.

⁴² *Ibid.*, p. 68.

⁴³ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 284.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 306-307.

En définitive, les diverses approches proposées par les historiens concernant l'exécution publique permettent de comprendre celle-ci à la fois comme un moment politique, châtement imposé par la justice royale, comme un moment imprégné de religion, ou, finalement, comme un rituel sacrificiel, amendement adressé directement à Dieu. En ce qui nous concerne, nous notons que la place du confesseur, au centre des deux justices, va au-delà d'une simple confession ou d'un accompagnement du criminel. Ainsi le rôle de Pirot, dans la société moderne, a plus d'importance qu'on ne pourrait le croire a priori. Intermédiaire entre la justice de Dieu et celle des hommes, le confesseur par son succès à confesser le criminel, rendait service à la justice du roi, puisque le criminel avouait parfois ses complices. Or il servait principalement la justice de Dieu, que le criminel avait davantage à craindre.

2.2 L'aspect religieux de l'exécution

En tant que confesseur et docteur à la Sorbonne, le père Pirot fut certainement influencé par la littérature et la théologie de l'ère post-tridentine. Même s'il n'a pas adhéré à tous les courants, il s'est imprégné des idées du XVII^e siècle parisien que la Réforme, la contre-réforme et le jansénisme ont modifié. La mort et le salut se trouvaient au centre des controverses, et ce, depuis les grandes questions posées par Luther. Le jansénisme, pour sa part, a soulevé un débat que la contre-réforme avait tenté d'occulter. Le salut, primordial lorsqu'il s'agissait de préparer à la mort des condamnés, faisait donc partie intégrante de la vie à l'époque moderne. Dans cette deuxième partie de chapitre, nous nous attarderons aux grands aspects de la religion du XVII^e siècle qui auraient pu influencer Pirot, mais d'abord, puisqu'elle n'a pas toujours existé, nous devons nous intéresser à l'apparition de la confession sur l'échafaud.

2.2.1 La confession des suppliciés

Les condamnés à mort n'ont pas toujours été soutenus par un confesseur pendant les derniers moments de leur vie, même s'ils avaient le droit, et même l'obligation de se confesser au moins une fois l'an. Une lente évolution des mœurs leur accorda ce privilège. Par une décision du concile de Latran IV en 1215, la confession annuelle à Pâques devint obligatoire. Certes, saint Joseph et les anges gardiens devaient veiller sur les mourants mais,

sauf dans de rares cas, une majeure partie des moribonds expiraient dans un état grave de péché mortel⁴⁵. Coupables d'horribles péchés, les condamnés à mort se retrouvaient inévitablement dans cette situation précaire. Dans la pratique, le devoir de tout bon chrétien, spécialement celui des prêtres, était de tout faire pour leur salut. Or, si les confesseurs n'ont pas toujours accompagné les criminels, ce fut encore moins le cas en ce qui concerne l'accompagnement jusqu'à l'échafaud. Dès que l'empire romain devint chrétien, des évêques ont plaidé en leur faveur auprès des autorités laïques, car leur condamnation constituait un énorme obstacle à leur salut. Aux temps des rois mérovingiens, Grégoire de Tours et d'autres évêques intervinrent auprès de Childéric pour sauver l'âme de quelques voleurs. Ce souci de sauver les pécheurs mena éventuellement les autorités ecclésiastiques à intervenir pour imposer la confession des condamnés⁴⁶. Sous Charles VI, une ordonnance du 12 février 1397 imposa aux juges de proposer le sacrement de confession aux condamnés qui n'y penseraient pas spontanément⁴⁷. Dans le XVII^e siècle parisien, ce sont les docteurs de la Sorbonne qui assistaient les condamnés à mort, charge dont ils avaient l'exclusivité. Désormais, les condamnés pouvaient se préparer à mourir et espérer être sauvés.

2.2.2 Confession et préparation à la mort : outils de salut

Même si des confesseurs étaient spécifiquement formés pour assister les criminels, presque aucun historien ne s'est intéressé à la façon de les confesser ou de les préparer à la mort. Or, la manière de préparer de dangereux malfaiteurs à mourir devait être assez différente de celle d'un moribond s'éteignant de manière naturelle, puisque le criminel se croyait inévitablement perdu et contraint de brûler en Enfer à cause de ses crimes. Cet aspect demeure donc en friche, et les ouvrages écrits à ce sujet n'abordent pas le point de vue qui nous intéresse. Faisons tout de même un survol des interprétations relatives à la confession et aux exécutions publiques sous un aspect « spirituel » afin de mieux comprendre les thèmes essentiels à une compréhension de notre analyse.

Une préparation à la mort adéquate impliquait une confession selon les règles. Dans *L'aveu et le pardon : les difficultés de la confession, XIII^e-XVIII^e siècles*, Jean Delumeau a

⁴⁵ Jean Delumeau, *L'aveu et le pardon*, op. cit., p. 13.

⁴⁶ Jacqueline Hoareau-Dodinau, « Dieu, le Roi et le condamné à mort », *Foi chrétienne et églises dans la société politique de l'Occident du Haut Moyen Âge (IV^e-XII^e siècle)*, Limoges, Publim, 2004, p. 447.

⁴⁷ Voir François Isambert et al., *Recueil général des anciennes lois françaises*, tome VI, p. 775-776. Cité par Jacqueline Hoareau-Dodinau, loc. cit.

étudié les manuels de confession pour comprendre les comportements des confesseurs, puis la réaction des fidèles. L'auteur a conclu que la confession voulait rassurer, mais non sans avoir préalablement inquiété le pécheur⁴⁸. Il a insisté sur l'aveu, mais dans une perspective d'absolution par le prêtre. Dans son article « Des sources maltraitées pour l'époque moderne. Manuels de confession et recueils de cas de conscience », Marcel Bernos, a dénoncé la mauvaise utilisation de ce type de source, notamment par Michel Foucault, dans *Histoire de la sexualité* (1976). À son avis, il serait préférable d'étudier l'ensemble des sources et de prendre en considération les différentes écoles de pensée des théologiens⁴⁹. Négligés par les historiens, même par ceux dont ils étaient l'objet principal, notamment par Jean Delumeau, Guy Bechtel et Philippe Rouillard, les manuels n'ont pas été analysés formellement, d'après l'auteur. Historien des mœurs, Bernos a fait part de son désir d'étudier les manuels de confesseurs afin de comprendre leur impact sur les comportements.

Marcel Bernos avait raison lorsqu'il a affirmé que les manuels de confesseur n'avaient pas été étudiés correctement. Personne ne s'est attardé au traitement des condamnés par les confesseurs. Certes, le rôle du confesseur n'a pas été perçu de la même façon selon les historiens. Nous l'avons vu, le seul à s'être intéressé au sujet est Pascal Bastien. Ce dernier a beaucoup insisté sur l'importance de la parole du confesseur vers la moitié du XVII^e siècle⁵⁰ en associant la parole du confesseur et l'exécution publique. D'une part, il a cru qu'il existait une certaine complicité entre la Sorbonne et le Parlement de Paris, notamment parce que la Sorbonne n'accordait pas l'absolution à ceux qui refusaient de dénoncer leurs complices. Ainsi, les docteurs de Sorbonne constituaient des alliés sûrs pour le système judiciaire. D'autre part, le confesseur devait assurer la distinction entre la peine judiciaire et la pénitence, deux châtiments distincts, mais inextricablement reliés dans l'exécution. Ainsi, il est possible de percevoir à travers l'étude de Bastien ce lien étroit qui unissait la justice et la religion par l'intermédiaire du confesseur.

Les modèles littéraires à essence religieuse ont également amené quelques études. Outre Florence Bayard, qui s'est intéressée aux *ars moriendi* du XV^e siècle, Marianne Carbonnier-Burkard et Roger Chartier se sont penchés sur le sujet. La première a étudié les manuels réformés de préparation à la mort et elle a noté une spécificité des attitudes devant la

⁴⁸ Jean Delumeau, *op. cit.*

⁴⁹ Marcel Bernos, *loc. cit.*, p. 479.

⁵⁰ Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 291.

mort selon les différentes confessions⁵¹. Roger Chartier, quant à lui, a étudié les arts de mourir entre 1450 et 1600, lors du « déclin du Moyen Âge » et il a tracé l'évolution des attitudes devant la mort à travers l'évolution du livre et celle de la production des *ars moriendi*. Ce travail fut poursuivi par Daniel Roche pour les XVI^e et XVII^e siècles, dans une étude sur la sociologie de la publication et de la lecture⁵². Roche a utilisé les *ars moriendi* pour montrer comment s'est formé le nouveau discours sur la mort et pour expliquer quelle place occupait le genre dans la littérature. Les *ars moriendi*, adressés à un public général, tenaient donc une grande place chez les lecteurs du XVII^e siècle. Cependant, l'aide du confesseur demeurait essentielle.

Ainsi, Jean Delumeau a traité de la confession des masses. Comme lui, Marcel Bernos s'est également questionné à propos de la confession, mais n'a pas approfondi le thème. Il a plutôt insisté sur l'impact de la confession sur la population en général. Quant aux *ars moriendi*, ils ont subi le même traitement. Bayard, Carbonnier-Burkard, Chartier et Roche s'y sont intéressés, mais n'ont pas abordé l'aspect judiciaire de la confession et de la préparation à la mort. Le terrain est donc en friche, presque vierge, et il ne demande qu'à être travaillé.

2.3 Climat religieux au XVII^e siècle

Edme Pirot a écrit à une époque « d'intense activité intellectuelle⁵³ ». Sur le plan religieux, on peut parler d'un siècle de grande fermentation, ainsi que d'âpres disputes théologiques. Bien qu'extrêmement complexe à résumer, puisqu'une multitude de courants s'imbriquent les uns dans les autres, cette période de grande foi et de renouveau spirituel fut foisonnante. Après la fin des guerres de religion et la contre-réforme, dont l'application se fit très lentement, le modèle tridentin atteignit son plein développement. Or, des failles s'insérèrent lentement dans la doctrine catholique. La querelle janséniste et l'harmonie douteuse entre les puissances temporelles et spirituelles firent basculer les certitudes et stimulèrent de nouveau la critique du culte établi⁵⁴. La controverse semble liée, pour François

⁵¹ Marianne Carbonnier-Burkard, « Les manuels réformés de préparation à la mort », *Revue de l'Histoire des religions*, vol. 217, n° 3 (2000), p. 363-380.

⁵² Daniel Roche, *loc. cit.*

⁵³ Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse à l'époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 279.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 253.

Lebrun, à une dévotion de plus en plus active dans les milieux éclairés, ce qui provoqua à la fois un durcissement des idées tridentines et, par réaction, à l'élaboration de ce qu'on pourrait appeler le jansénisme⁵⁵. À cette époque, une littérature religieuse diversifiée reçut un accueil chaleureux. Les thèmes qui furent abordés tournaient en général autour de la grâce et du salut.

Scotistes, thomistes, molinistes et augustiniens proposaient selon leur méthode propre et, surtout selon leur conception particulière de Dieu et de l'homme, des interprétations quasi opposées, mais acceptables pour les catholiques⁵⁶. L'augustinisme semble avoir réellement influencé l'abbé Pirot, nous insisterons davantage sur ce point au chapitre 4. Il est donc essentiel de comprendre les bases du jansénisme et de l'augustinisme, ces courants qui ont façonné, à leur manière, une partie de l'élite religieuse du Grand Siècle.

L'augustinisme fut tiré des thèses de saint Augustin, un des Pères de l'Église ayant vécu au V^e siècle. Ce dernier a été poussé à se prononcer sur la question de la grâce, réagissant contre les idées d'un moine breton, Pélage, qui croyait que l'homme était libre d'assurer son propre salut. À l'opposé, l'évêque d'Hippone croyait en la corruption de l'homme par le péché originel, en son impuissance à faire le bien et en l'absolue nécessité d'une grâce de Dieu pour assurer son salut. Pour lui, Dieu prédestinait chaque personne, soit à brûler en Enfer, soit à le rejoindre au Paradis, mais chacun était libre d'accepter sa grâce⁵⁷. Ses thèses furent très discutées au XVII^e siècle et provoquèrent des remous autour des questions de la grâce et du salut, questions que le Concile de Trente avait réussi à éviter. De plus, en 1611 la papauté interdit de publier quoi que ce soit concernant les problèmes de la grâce. Ainsi, après les conflits entre protestants et catholiques, ce fut aux catholiques de se déchirer autour de ces questions.

Les jésuites, dont fait partie Pirot, occupèrent une place importante au sein des polémiques autour du salut. Défenseurs de l'infaillibilité pontificale et du libre arbitre, les jésuites affichaient des tendances néo-pélagiennes. Minimisant la corruption de l'homme, ils insistaient sur sa bonté et sur son libre arbitre demeuré intact. Le jésuite Miguel de Molinos⁵⁸

⁵⁵ François Lebrun, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime. 1516-1790*, Paris, Seuil, 1996, p. 51.

⁵⁶ Jacques Grès-Gayer, *Jansénisme en Sorbonne. 1643-1656*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 179.

⁵⁷ François Lebrun, *op. cit.*, p. 53-54.

⁵⁸ Molinos (1628-1696) fut un prêtre espagnol qui passa la moitié de sa vie à Rome. Directeur spirituel de l'*Escuela de cristo*, on associa rapidement son enseignement et ses méthodes au quiétisme. À partir de 1682, sa situation devint insoutenable : il fut arrêté par ordre du Saint-Office. Enfermé dans les prisons de l'Inquisition, il

définit théologiquement cette tendance dans son traité *De concordia liberi arbitrii cum gratiae donis, divina praescientia, providentia, praedestinatione et reprobatione* (1588). Molinos ne rejetait pas l'importance du péché originel et de la chute de l'homme, mais il minimisa leurs conséquences. Pour lui, l'homme n'était pas entièrement corrompu. Il était seulement privé de la vie éternelle. Molinos croyait qu'afin de renforcer le libre arbitre, Dieu avait donné à l'homme une grâce suffisante. Il prévoyait les actions de l'homme qui choisissait lui-même d'accomplir des actes condamnables ou méritoires et le récompensait en conséquence⁵⁹.

Dans un autre ordre d'idées, les thèses jansénistes⁶⁰, associées à l'augustinisme et opposées à l'esprit de la contre-réforme, prônaient entre autres que Dieu pouvait refuser momentanément sa grâce pour éprouver les forces de l'homme et lui montrer que cette grâce était un don gratuit. L'origine du mot jansénisme vient de l'homme : Cornelius Jansen (1585-1638) fut notamment évêque d'Ypres et auteur de l'œuvre posthume, *l'Augustinus*. Il mourut en disgrâce, loin de sa patrie, en 1638. Contraire aux idées molinistes, l'ouvrage majeur de Jansen, *l'Augustinus*, réaffirmait les thèses de saint Augustin à propos de la grâce et du libre arbitre. Saint-Cyran, ami et collègue de Jansen, partagea avec lui sa théologie augustinienne. Après une séparation purement physique, il continua cependant de correspondre avec son maître et ami⁶¹. Plus tard, il devint directeur spirituel du couvent cistercien réformé de Port-Royal où il mit en place une théologie pénitentielle rigoureuse. Pour Jacques Grès-Gayer, la polémique janséniste commença d'abord par une querelle universitaire à la Faculté de Théologie de la Sorbonne⁶². Cinq propositions, qui seraient un résumé de *l'Augustinus*, furent trouvées sur une liste proposée à la Faculté de Théologie de Paris le 1^{er} juillet 1649 par le syndic Nicolas Cornet. Envoyées à Rome en tant qu'extraits de *l'Augustinus*, elles furent

subit un long procès de deux ans et y mourut. Sa théologie inspira le molinisme. Voir *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, sous « Molinos ».

⁵⁹ Dale K. Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française : 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002, p. 85-90.

⁶⁰ Comme le concept de jansénisme n'existait pas à proprement parler, nous qualifierons de janséniste toute personne qui enseignait les Cinq Propositions ou qui refusait de les réfuter. Est suspect tout défenseur de saint Augustin à propos de la grâce.

⁶¹ Dale K. Van Kley, *op. cit.*, p. 98-99.

⁶² La Faculté de théologie était une compagnie de docteurs par lesquels elle exprimait son identité dans des assemblées régulières où chacun pouvait parler selon son rang. Voir l'explication de Jacques Grès-Gayer, *op. cit.*, p. 11.

condamnées par la constitution *Cum Occasione*, en 1653. Antoine Arnaud⁶³, dont le maître était Saint-Cyran, rejeta cette association entre les Cinq propositions et l'ouvrage de Jansen. Il fut mis en accusation devant la Faculté de théologie de Paris⁶⁴. Les controverses allèrent de plus belle et la querelle commença à inquiéter l'opinion et le pouvoir à Paris. Après la constitution *Cum Occasione*, une série de condamnations tombèrent sur le jansénisme. En 1656, ayant de nouveau censuré les Cinq propositions, l'Assemblée du clergé imposa à tous les membres du clergé la signature d'un formulaire réfutant les propositions. Port-Royal refusa⁶⁵. Arnaud se cacha, Lemaistre de Sacy fut embastillé et les religieuses de l'abbaye furent déportées aux Champs, enfermées dans ce monastère et excommuniées. Après cette tourmente, la modération l'emporta. La « paix de l'Église » instaura un climat plus calme, jusqu'aux affrontements suscités par le second jansénisme du XVIII^e siècle⁶⁶.

Contrairement aux molinistes, les jansénistes insistaient sur la perfection de l'homme avant la chute afin de mieux souligner sa déchéance par le péché originel. Ils croyaient en une grâce gratuite et efficace qui devait toucher certains élus. Les jansénistes rejetaient donc le libre arbitre de l'homme. La réaction de la papauté se durcit peu à peu. Vers la fin du XVII^e siècle, il y eut un certain apaisement des polémiques autour de Port-Royal. On vit donc apparaître plusieurs ouvrages majeurs pour le jansénisme comme les *Pensées* de Pascal (1670), les *Essais de morale* de P. Nicole (à partir de 1671), la traduction de la Bible par Le Maître de Sacy (à partir de 1672), *La perpétuité de l'Église catholique touchant l'Eucharistie* (1669-1674) publiée par Arnaud et Nicole, etc. Ainsi, à l'époque où Pirot écrivit, les questions concernant la grâce étaient moins risquées.

Nous avons tenté de montrer, à travers ce deuxième chapitre, la multitude des thèmes à aborder pour comprendre la *Relation* de Pirot. Malgré une historiographie riche et variée, nous n'avons cependant presque rien trouvé à propos du rôle du confesseur dans l'exécution

⁶³ Antoine Arnaud (1612-1694) fut docteur de la Sorbonne et ardent défenseur des thèses augustiniennes. Jeune frère de la mère Angélique, il collabora étroitement avec Port-Royal. Élève de Saint-Cyran, il présenta sa théologie pénitentielle dans *De la fréquente communion* (1643).

⁶⁴ Jacques Grès-Gayer, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁵ Couvent de femmes situé au cœur des controverses, Port-Royal fut le centre de diffusion de l'extrémisme augustinien. Cet abbaye fut réformé par la mère Angélique, sœur d'Arnaud. Plusieurs écrivains s'installèrent quant à eux près de l'abbaye en ascètes solitaires. Citons seulement Blaise Pascal, Pierre Nicole et Louis-Isaac Lemaistre de Sacy.

⁶⁶ *Dictionnaire de la théologie chrétienne*, sous « Jansénisme ». Sur ce second jansénisme, voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

publique. Il a donc fallu aborder l'historiographie sous deux aspects distincts : la religion et la justice. Le contexte historique entourant la rédaction de l'exhortation a également été scindé en deux parties. À l'époque de Pirot, les crimes commis par la marquise étaient sévèrement punis par exécution publique. Outil de pouvoir, ce spectacle de l'exécution contenait cependant un aspect religieux. La confession des suppliciés, bien qu'elle n'ait pas toujours existé, constituait pour les condamnés un moyen de salut. Cette question du salut suscita d'intenses polémiques, mais à l'époque de Pirot, la situation était plus calme. Voilà peut-être la raison pour laquelle il osa propager des idées « jansénisantes » à travers sa *Relation*.

CHAPITRE III

LA RELATION ET LES ARS MORIENDI : ANALYSE COMPARÉE

Edme Pirot a vécu dans un contexte où les questions entourant la mort et le salut revêtaient une importance primordiale. Les hommes pouvaient appréhender la souffrance du corps mais pour les prêtres, ce qui était le plus à craindre dans la mort, c'était la damnation¹. Ceci est encore plus vrai en ce qui concerne les condamnés à mort qui voyaient leurs chances d'être sauvés réduites en cendres à l'approche de leur exécution. Et ce, surtout lorsqu'ils refusaient de se confesser et d'avouer les crimes qu'ils avaient commis ainsi que leurs complices. Cette situation n'était d'ailleurs pas rare. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, une très grande partie des condamnés à mort ne confessaient leurs forfaits qu'au pied de la potence, après avoir subi la torture². C'est pourquoi le recours aux confesseurs par les organes de la justice devenait essentiel pour l'aveu *in extremis* des crimes. Le confesseur était le seul à pouvoir ouvrir les portes du Paradis à ces malfaiteurs. Mais faire avouer un criminel ayant jusqu'alors refusé de prononcer une seule parole, même sous la torture, devenait une tâche complexe. La confession, sacrement indispensable au salut et essentiel à une bonne préparation à la mort, nécessitait une confiance absolue de la part du pénitent. Pour la réussir, les confesseurs devaient avoir une certaine idée de la procédure à employer dans un travail si délicat où rien ne devait être laissé au hasard, au risque de laisser perdre une âme. C'est pourquoi nous avons cru qu'il devait exister certains modèles sur lesquels les confesseurs comme Edme Pirot ont pu s'inspirer pour assister ces hommes ou ces femmes en perdition. Nous allons donc présenter au début de ce chapitre les deux types de sources à partir desquelles l'abbé Pirot a pu organiser son travail, c'est-à-dire les manuels de confesseurs et les *ars moriendi*, et nous expliquerons pourquoi nous avons insisté sur les uns plutôt que sur les autres. Nous poursuivrons avec une analyse comparée entre les textes retenus et la *Relation* de Pirot. Comment les différents auteurs se situaient par rapport aux questions de la grâce et du salut? Comment préparaient-ils les condamnés? Quelles techniques de confession

¹ Claude Blum, « Le corps à l'agonie dans la littérature de la Renaissance », dans *Le corps à la Renaissance, Actes du XXX^e Colloque de Tours (1987)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 158.

² Alfred Soman, « La justice criminelle aux XVI^e-XVII^e siècles : le Parlement de Paris et les sièges subalternes », *Actes du 10^e Congrès national des sociétés savantes (Brest, 1982)*, Paris, CTHS, 1984, vol. 1, p. 15-52. Cité par Pascal Bastien, *loc. cit.*, p. 283.

étaient utilisées? Quelle était leur perception de la justice? Enfin, comment les différents auteurs voyaient l'importance d'utiliser dans leur discours les saints et les références à la Bible?

3.1 *Ars moriendi* et manuels de confesseurs

Les confesseurs de l'Ancien régime avaient à leur disposition une multitude de manuels à partir desquels ils pouvaient s'inspirer pour confesser les chrétiens au cours de leur vie. Même si Bertin Bertaut, auteur d'un manuel de confesseur intitulé le *Catéchisme des confesseurs*, s'est plaint qu'il n'y avait pas assez d'ouvrages écrits pour les simples prêtres, il a cependant mentionné qu'il en existait une multitude pour les doctes³. Or, comment se retrouver parmi cette grande variété de documents? C'est à travers les études de Daniel Roche, de Roger Chartier et de Marcel Bernos que nous avons pu découvrir quels étaient les manuels et les arts de mourir traitant de la confession des criminels. Outre les textes proposés par Pascal Bastien⁴, notre recherche nous a permis de découvrir un autre modèle pertinent à notre étude, le *Souvenir de la mort* de l'italien Barthelemy des Anges. Que ce texte ait été écrit par un étranger n'invalide pas sa lecture par Pirot, au contraire. Ce dernier a très bien pu avoir accès à la traduction de Blancone, docteur à la Sorbonne, et même au texte original. Le corpus des sources mentionné ci-dessus a été classé par les historiens dans deux catégories : d'un côté, les manuels de confesseurs et de l'autre, les *ars moriendi*. Daniel Roche et Marcel Bernos ont tous deux étudié un de ces deux types de sources pour la période qui nous intéresse⁵. Le premier, dans son étude concernant les *ars moriendi*, a compilé *Le souvenir de la mort* parmi les arts de mourir. Quant au second, il a travaillé sur l'*Exhortation* et la *Pratique chrestienne* en les considérant comme des manuels de confesseur, bien que le titre des deux ouvrages porte à croire qu'ils seraient plutôt des *ars moriendi*⁶ destinés à préparer à

³ « Je n'ignore point qu'il n'y a que trop d'Ecrivains sur ce sujet. Mais je sçay aussi que comme il n'y en a trop pour les doctes, il y en a trop peu pour les simples confesseurs desquels le nombre est incomparablement plus grand [...] ». Voir Bertin Bertaut, *Catéchisme des confesseurs, contenant une méthode nouvelle, briefve, & facile pour entendre les confessions avec un Traité des Sept sacrements de l'Église*, Paris, Mathurin Henault, 1643, p. 1-2.

⁴ Pierre de Besse, *op. cit.*; anonyme, *op. cit.*

⁵ Dans son article « Les arts de mourir, 1450-1600 », dans *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 51-75, Roger Chartier a plutôt étudié les *ars moriendi* parus entre 1450 et 1600.

⁶ *Exhortation pour disposer un criminel à la mort* et *Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnez au supplice*. Les deux ouvrages étaient destinés à des prêtres assistant les condamnés et ils ont peu abordé la confession proprement dite.

la mort les criminels. Mais comment faire réellement la différence entre ces deux types de sources si semblables en apparence? Les manuels de confesseur permettaient de comprendre comment préparer les hommes à la mort, et il n'y avait pas de préparation sans confession. Nous croyons que la ligne est mince entre les deux. Nous pouvons croire, si on s'attarde aux travaux de Jean Delumeau, que les manuels de confesseurs servaient davantage à expliquer comment confesser une personne en santé pendant qu'il était encore temps⁷. De l'autre côté, on peut penser que les *ars moriendi* servaient plutôt à préparer à la mort et à effectuer les derniers sacrements. Le sentiment d'urgence serait plus présent dans ce type de document. Dans le cas des condamnés à mort, le confesseur devait faire plus qu'une simple confession. Certes, le criminel devait avouer ses crimes devant la justice, mais pour que ce soit possible, il fallait le préparer à accepter sa mort avec dignité et soumission. Les criminels étaient réticents, tout comme l'était la marquise de Brinvilliers. Pirot aurait donc eu davantage intérêt à consulter les *ars moriendi* plutôt que les manuels de confesseurs. Or, ce type de source était fort répandu à l'époque. Dans son article, Roger Chartier a recueilli 236 *ars moriendi* entre 1600 et 1789⁸. Nous avons choisi de n'en conserver que trois, si l'on considère qu'ils sont tous des arts de mourir. Pourquoi un si petit échantillon? D'une part, les arts de mourir se destinaient généralement à un public très large; c'est-à-dire qu'ils servaient à préparer à la mort n'importe quel moribond. Or, les condamnés subissaient une mort préparée et mise en scène qui nécessitait un traitement particulier. D'autre part, nous avons insisté uniquement sur ces trois textes parce qu'ils étaient les seuls à se consacrer aux condamnés à mort. Peut-être y a-t-il eu d'autres textes semblables que nous n'avons pas retrouvés; d'autres *ars moriendi* s'intéressant au sort des condamnés à mort. Nous n'avons réussi qu'à en exhumer trois. L'échantillon peut paraître restreint, mais ce que nous avons découvert est très évocateur. Il semble qu'il y ait eu réellement un modèle sur lequel Pirot a pu s'inspirer tout comme il semble que la rareté du genre – *ars moriendi* pour l'échafaud – ait peut-être conduit Pirot à écrire sa *Relation*. Le présent chapitre tentera de cerner les similitudes entre les *ars moriendi* et l'exhortation de Pirot.

⁷ Jean Delumeau, *op. cit.*

⁸ Roger Chartier, *op. cit.*, p. 52.

3.2 Analyse comparée : la *Relation* et les *ars moriendi*

Pirot a pu s'inspirer de l'*Exhortation*, de la *Practique chrestienne* et du *Souvenir de la mort* pour réussir à bien préparer la Brinvilliers. C'est donc à travers l'étude de ces trois documents que nous avons choisi de procéder à notre analyse. Nous tenterons de tracer un portrait de leurs similitudes afin de cerner les thèmes les plus importants lorsqu'il s'agissait d'assister à la mort des criminels. Il paraît évident qu'à travers les différents textes, il est impossible de retracer une rhétorique unique. Or, la connaissance des rares modèles nous aidera à découvrir l'originalité mais surtout, les influences subies par Pirot. Il est probable que Pirot ait lu ces textes. Nous en sommes encore plus convaincue lorsqu'il s'agit du document traduit par Blancane, puisque l'auteur, Barthelemy des Anges, explique lui-même que la plus grande partie de son texte est tirée de plusieurs ouvrages, notamment d'un titre provenant de ce que nous croyons être la Sorbonne :

Je diray bien que la plus grande partie de ce que je traicte icy je l'ay recueilli de plusieurs autheurs qui traitent de ceste matiere & particulierement je l'ay puisé d'un livre de la devote compagnie d'aucuns Religieux qui se delectent de mettre en effet & s'adonner à semblables œuvres de pieté & de misericorde⁹.

Il est d'ailleurs écrit, sur le frontispice du *Souvenir de la mort*, que le livre a déjà appartenu à la bibliothèque de la Sorbonne. D'ailleurs, comme l'explique Pirot, la Faculté de théologie était très jalouse du privilège d'être la seule à confesser les condamnés¹⁰. Ainsi, Pirot aurait eu facilement accès, sinon au texte de Barthelemy des Anges, du moins à ces textes desquels des Anges s'est lui-même inspiré. C'est une chance pour nous d'avoir découvert un texte qui traduit la position des docteurs de Sorbonne concernant la confession des suppliciés, puisque Pirot faisait partie de cette communauté. La faculté de théologie rendait de véritables arrêts en matière théologique et ses décisions avaient un grand poids chez les catholiques¹¹. En tant que docteur de la Sorbonne, Pirot et Pierre de Besse auraient donc eu un certain modèle à suivre¹². Barthelemy des Anges aussi, puisqu'il a copié certaines parties de son texte de ces

⁹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 245.

¹⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 48.

¹¹ Bruno Neveu, « Quelques orientations de la théologie catholique au XVII^e siècle », dans *Seventeenth-Century French Studies*, 1994 (16), p. 36-37.

¹² Jacques Grès-Gayer, dans son ouvrage *Le jansénisme en Sorbonne* a démontré que les docteurs ne laissaient paraître que le consensus du groupe et que les écrits relatant les débats préliminaires à un consensus étaient tous brûlés. Ainsi, une seule doctrine émanait du groupe. Voir Jacques Grès-Gayer, *op. cit.*

doctes de la Sorbonne¹³. Les trois textes ont d'ailleurs de frappantes similitudes sous plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne la préparation des condamnés, les techniques de confession, l'utilisation de la Bible et des saints, puis les questions de la grâce et du salut.

3.2.1 Le salut

Dans leur texte, Barthelemy des Anges, Pierre de Besse, Pirot et l'anonyme considèrent tous que le salut des malfaiteurs est grandement menacé. Dans l'*Exhortation*, assister et bien disposer un criminel à mourir constitue la plus importante de toutes les actions concernant le salut de son prochain. Le confesseur doit avoir un profond désir de sauver le criminel¹⁴. Pierre de Besse a également un très grand souci pour le salut des pauvres pécheurs. À son avis, leur préparation mérite plus d'attention que pour d'autres, puisque c'est leur salut qui est en jeu¹⁵. Pour Pirot, le salut de la marquise de Brinvilliers est très important : « Je m'intéresse si fort à elle que son salut m'est aussy cher que le mien¹⁶ ». Barthelemy des Anges estime que le condamné : « [...] est en danger de perdre avec le corps son ame¹⁷ ». Les criminels tiennent donc une place particulière dans l'esprit des auteurs, puisqu'ils sont en réel péril de brûler en Enfer s'ils ne sont pas soutenus.

Tableau 3.1
Références à la rédemption dans les *ars moriendi* et la *Relation* de Pirot

	Pirot	Pierre de Besse	Anonyme	Barthelemy des Anges
Salut	42	22	8	7
Grâce	62	4	8	11
Prédestination	8	1	1	–
Total	112	27	17	18

À partir du tableau 3.1, nous constatons que la grâce et le salut constituent des thèmes récurrents chez les auteurs. En moyenne, les mots *grâce*, *salut* ou *prédestination* reviennent

¹³ En ce qui concerne l'*Exhortation*, nous ignorons si son auteur était de la Sorbonne.

¹⁴ Anonyme, *op. cit.*, p. 1.

¹⁵ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 284.

¹⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 144.

¹⁷ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 244.

au moins une fois aux quatre pages dans chacun des textes. Cette représentation est tout à fait de son temps puisque à l'époque, les questions de salut et de grâce se trouvaient au centre de nombreuses polémiques, nous l'avons vu. En ce qui concerne les textes sur lesquels nous travaillons, tous les auteurs s'accordent pour dire que le criminel a une réelle chance d'être sauvé.

D'abord, partout la question de la prédestination est évoquée, sauf chez Barthelemy des Anges. Ainsi, pour Pirot, de Besse et l'anonyme, le criminel est prédestiné. Ces auteurs jugent que le sort du criminel a été choisi par Dieu. L'anonyme estime qu'une place est réservée sur la croix à tous les prédestinés¹⁸. D'après Pierre de Besse, Dieu a soin du salut de ses prédestinés¹⁹. Mais la patience constitue le caractère des élus²⁰. Pirot parle également de prédestination. À son avis, si la marquise de Brinvilliers est prédestinée, c'est par une mort honteuse sur l'échafaud²¹. Il est possible qu'elle soit élue :

Le voyla [le Christ] tout prest à se faire encore aujourd'huy crucifier pour vous, en vous, & avec vous, & il le sera sans doute si vous luy estes agréable & que vous soyez de ses élüs²².

Dieu a choisi pour la marquise cette mort semblable à celle du Christ sur la croix puisqu'il souhaite la sauver et la remettre dans ce droit chemin qu'elle avait abandonné. Bien qu'ils sachent que leur thèse à propos de la prédestination est controversée, les confesseurs l'utilisent dans leur texte. Comment faire croire autrement au criminel qu'il a une chance d'être sauvé, si ce n'est que par cette explication?

Ainsi, le confesseur doit convaincre le condamné que son salut est possible, voire assuré. La crainte de l'Enfer peut amener au désespoir, indique Pierre de Besse²³. Il faut donc faire comprendre au criminel que la mort est son seul salut²⁴. Pour Pirot, « On peut se sauver en mourant pour ses crimes : il n'y a qu'à confesser J.-C. de tout son cœur²⁵ ». Cependant, il faut mourir sur l'échafaud²⁶. Depuis la mort du Christ, il y a d'ailleurs eu davantage

¹⁸ Anonyme, *op. cit.*, p. 5.

¹⁹ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 299.

²⁰ *Ibid.*, p. 306.

²¹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 84, 186.

²² *Ibid.*, tome II, p. 68.

²³ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 285.

²⁴ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 271.

²⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 50.

²⁶ *Ibid.*, tome II, p. 150.

d'hommes sauvés par la potence que par mort naturelle, explique Pierre de Besse²⁷. Mais il ajoute que l'échafaud n'est pas suffisant. Il faut larmes, sanglots, gémissements et honte²⁸. Pirot, de Besse et Barthelemy des Anges estiment que le Christ n'a pas voulu la damnation des hommes. Par sa mort, il a voulu les sauver²⁹. Jésus est donc l'auteur du salut, selon Pirot³⁰.

Il est donc évident pour les confesseurs que Dieu a un grand désir de coopérer avec le criminel pour sa rédemption³¹. Et c'est par ses grâces qu'il accorde le salut. Dans les quatre textes, le terme de *grâce* est employé à toutes les sauces, mais il a une grande signification. D'après l'anonyme, en péchant, l'homme perd les grâces de Dieu³². Et sans préparation, aucune grâce ni pardon n'est possible, estime Pierre de Besse³³. Tous les hommes peuvent cependant espérer recevoir la grâce, selon Pirot.

L'église nous chante tous les jours que, puisque vous avez absous Magdeleine & exaucé le larron, il n'y a point de pécheur à qui vous n'avez donné lieu d'espérer de vous une semblable grâce³⁴.

L'homme affligé a plus de chances de recouvrer les grâces de Dieu³⁵. Ceux qui meurent contrits peuvent être sauvés. Il s'agit de bannir tout ce qui déplaît à Dieu, est-il écrit dans *Le souvenir de la mort*³⁶. « La grâce qui la sanctifie la met en estat de plaire [la marquise] & d'estre le sujet de son amour [à Dieu]³⁷ », selon Pirot.

Il est donc possible pour un condamné d'être sauvé. Il ne s'agit que d'être contrit et repentant. Nous pouvons voir dans cette explication un moyen tactique utilisé par les confesseurs pour éliminer la crainte, la haine et tous les mauvais sentiments qui pourraient assaillir le condamné lorsqu'il approche de l'échafaud. Il est cependant primordial de le garder dans la bonne voie tout au long de sa préparation à la mort.

²⁷ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 327.

²⁸ *Ibid.*, p. 314, 330.

²⁹ *Ibid.*, p. 290; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 265, 273; anonyme, *op. cit.*, p. 3.

³⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 228.

³¹ Anonyme, *op. cit.*, p. 2.

³² *Ibid.*, p. 7.

³³ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 286.

³⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 137.

³⁵ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 297.

³⁶ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 258, 275.

³⁷ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 151.

3.2.2 Préparation du condamné

Bien qu'il se présente plutôt sous la forme d'un récit, le texte de Pirot suit une certaine rhétorique commune aux autres textes, ceux-ci plus formels. Voyons quels sont les points communs qui relient tous ces textes à celui de Pirot. Pour lui, il semble que l'exécution de la marquise de Brinvilliers constitue son premier contact avec une condamnée en justice. Or, il peut paraître surprenant, dans cette situation, que Pirot n'ait été inspiré que de Dieu, comme il l'explique dans le premier tome.

Je n'avois recours qu'à Dieu, à qui je représentois que je n'avois cherché nullement cela, & que je l'avois mesme repoussé d'abord qu'il me fut proposé; que puisqu'il sembloit qu'il m'eût appelé luy-mesme & qu'il m'eût envoyé comme le prophète qu'il obligea de se charger de la mission qu'il avoit refusée, j'avois lieu d'espérer qu'il me donneroit comme à luy la grâce qui me seroit nécessaire dans ce ministère³⁸.

Chaque geste et chaque parole arrivent à point. L'abbé a suffisamment de temps pour dire et faire tout ce qu'il avait prévu. Après le coup fatal du bourreau, il explique :

Mais ce qui me consola le plus fut qu'il me sembla que le bourreau l'eut prise dans le tems que j'aurais souhaité, si j'avois eu à souhaiter quelque chose sur cela, & qu'il ne nous restoit plus rien à faire³⁹.

Parce que l'événement fut raconté après coup, Pirot a très bien pu transformer la réalité et montrer qu'il maîtrisait bien la situation tout au long de la préparation. Bien qu'il explique qu'il en est à sa première exécution, Pirot nous laisse croire qu'il est tout à fait capable d'exécuter cette dure tâche de réussir à rendre la marquise repentie. Les trois autres auteurs semblent également bien connaître leur métier. Il apparaît qu'ils ont déjà fait face à plusieurs types de criminels. Pierre de Besse connaît très bien les réactions des condamnés au supplice et l'état mental dans lequel ils se trouvent avant leur exécution.

[...] d'autant que leur affliction est forte et violente, car il y va de la perte des biens, de l'honneur et de la vie tout ensemble, et la nécessité [...] du salut de leurs âmes [...] l'ennemy ne manque point, comme l'auteur de leur mal-heur, de les battre de grandes et furieuses tentations, comme de les faire murmurer contre Dieu, de se dépitier contre sa providence, de crier contre la Justice, de hayr et ne vouloir pardonner à ses ennemis, de maudire l'heure et le jour de leur naissance, d'abhorrer et detester la mort, de demeurer dans l'impatience et desesperer de leur salut⁴⁰.

³⁸ *Ibid.*, tome I, p. 128.

³⁹ *Ibid.*, tome II, p. 171-172.

⁴⁰ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 284.

Barthelemy des Anges semble avoir confessé les condamnés assez longtemps, mais il en est empêché lorsqu'il écrit son texte.

Pour moy je ferois volontiers telle charge, lors que je me trouverois en tel estat, que cela me seroit octroyé. Mais depuis que ma profession y met obstacle, je ne veux rester d'encourager les autres à une si honorable œuvre. Et afin qu'un chacun soit plus incité a ce faire, j'ai voulu en ce dernier chapitre notamment discourir & traicter de la maniere qu'on doit tenir à consoler & à ayder a bien mourir ceux qui sortent de ce monde par main de la Justice⁴¹.

On ignore les véritables raisons qui l'empêchent d'exercer la charge de confesseur des condamnés. Or, il souhaite inciter les autres confesseurs à s'attarder au sort des pauvres pécheurs criminels, pour leur bien et leur salut. Le rôle du confesseur auprès des condamnés revêt donc une grande importance. Pour Pirot, confesser la marquise constitue « le plus spirituel des offices⁴² ». C'est également une mission envoyée par Dieu. L'anonyme abonde dans le même sens lorsqu'il affirme qu'assister et disposer un criminel à la mort est « la plus importante action de toutes celles qui regardent le salut du prochain⁴³ ». De son action dépendent le bonheur ou le « malheur infini et éternel⁴⁴ » du condamné. Pierre de Besse se sent « tenu et obligé » de faire ce travail car il s'agit « [...] d'un moment de patience ou d'une éternité de peines⁴⁵ ». Barthelemy des Anges estime que « si tel patient & condamné n'estoit secouru & assisté d'un bon conseil & de quelque personne spirituelle, qui s'exhorte à la patience, il est en danger de perdre avec le corps son ame [...]»⁴⁶. Pour tous les confesseurs, leur rôle auprès des condamnés est donc essentiel.

Il est certain que les auteurs doivent justifier leur travail, mais ces derniers semblent réellement préoccupés par le sort de ces pécheurs qui risquent de brûler en Enfer. Ils ont tous une grande expérience dans le domaine (même Pirot semble bien connaître son affaire lorsqu'il écrit sa relation) et ils souhaitent transmettre par écrit ce savoir qui permet de bien confesser et d'assister les condamnés à la mort. Ils expriment clairement pourquoi et à quel point leur travail a de l'importance. Ils connaissent les réactions des suppliciés et savent quoi

⁴¹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 245.

⁴² Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 55.

⁴³ Anonyme, *op. cit.*, p. 1.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁵ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 284.

⁴⁶ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 244.

répondre à chaque moment de faiblesse. Leur action est essentielle au salut de ces pécheurs, et pour ne pas échouer, ils doivent suivre une certaine procédure.

3.2.3 Techniques de confession

Dans les trois manuels que nous avons consultés, *l'Exhortation*, la *Pratique chrestienne* et le *Souvenir de la mort*, les auteurs expliquent les procédés qu'ils utilisent pour faire entrer le criminel dans la bonne voie. Pirot a bel et bien utilisé plusieurs de ces astuces, mais pas toutes. Malgré leurs nombreux emprunts, les différents textes demeurent uniques. Nous n'avons qu'à penser à leur longueur : le texte de l'anonyme fait huit pages; le manuscrit de Pirot en fait 229⁴⁷; celui de Pierre de Besse n'est qu'un chapitre d'un ouvrage volumineux, et c'est la même chose pour Barthelemy des Anges. Nous présenterons donc uniquement les exemples qui reviennent dans au moins deux textes. Pour illustrer nos propos, nous donnerons les exemples spécifiques à chacun des textes et ceux qui se retrouvent chez tous les auteurs simultanément, dans les grandes lignes, d'une part, puis en détails d'autre part.

Pour réussir à bien confesser les condamnés, les auteurs suivent un ordre. *L'Exhortation* se divise en cinq grandes parties. D'abord, le confesseur doit montrer qu'il est mécontent de l'état dans lequel se trouve le criminel. Il doit également lui faire part de son profond désir de l'aider. Ensuite, il l'enjoint à renoncer au péché et tente de lui faire comprendre que s'il est condamné à mort, c'est par une grâce de Dieu. Après lui avoir fait faire cinq actes (de foi, d'espérance, de charité, de contrition et de résignation), le confesseur bénit le condamné et lui fait prononcer une oraison à la Vierge. Sept grands moments règlent la conduite de Pierre de Besse. Après avoir persuadé le criminel d'accepter sa condamnation, il l'exhorte à endurer le supplice, puis tente de le convaincre de s'accuser. Il lui donne espoir et consolation afin qu'il se repente, pardonne à ses ennemis, avoue ses crimes, puis dénonce ses complices. Barthelemy des Anges semble suivre le même schéma en onze moments. D'abord, il met le criminel en confiance et lui fait comprendre que c'est Dieu qui a choisi cette mort. À la suite de l'aveu de ses péchés, il le confesse. L'espoir constitue un élément important pour l'auteur. Le criminel doit pardonner à son bourreau et oublier le monde. Le confesseur le réconforte avant de lui faire dire une profession de foi, puis des oraisons. Le texte de Pirot est beaucoup plus long. Cependant, nous avons remarqué que les grands

⁴⁷ Le manuscrit français 10982 de la BnF.

moments racontés par les deux premiers auteurs se retrouvent également chez Pirot, même s'ils sont présentés dans un ordre différent. Après avoir mis en confiance la marquise et lui avoir donné espoir, l'abbé lui fait avouer ses crimes et la confesse. Celle-ci doit pardonner à ses ennemis et faire des actes de contrition. Absoute une première fois, elle doit faire acte de pénitence, puis acte de foi, d'espérance et de charité. La criminelle doit ensuite oublier le monde et accepter sa condamnation. Pirot termine avec les oraisons.

Nous constatons ici que huit grands moments reviennent chez chacun des auteurs : la mise en confiance, l'espoir donné au criminel, la consolation, l'aveu, la repentance, le pardon, la profession de foi et les oraisons. Qu'ils aient trois ou trois cents pages, les différents textes suivent donc tous un certain modèle. Grâce à cette constance nous pouvons observer que, même s'il n'écrit pas le même genre de texte, Pirot, lorsqu'il prépare la marquise à mourir sur l'échafaud, suit un modèle déjà adopté par d'autres confesseurs avant lui. Il apparaît donc qu'il devait y avoir une certaine procédure à suivre.

Dans les grandes lignes, il semble donc que les auteurs suivent les mêmes procédés. Dans les détails, certains aspects sont également très similaires dans chacun des textes. Bien que les thèmes abordés ne se retrouvent pas partout, Pirot s'en inspire. Après avoir expliqué comment se préparer à cette tâche ardue que constitue la préparation à la mort de condamnés, l'auteur de l'*Exhortation* explique que :

Avant que de parler au criminel, il se faut mettre humblement à genoux et dire un *Ave Maria*, et ensuite luy témoigner qu'on a un très-sensible déplaisir de l'état déplorable dans lequel on le voit réduit⁴⁸.

Aux premiers mots de la dame, le père Pirot s'agenouille et prie le saint Esprit et la Vierge⁴⁹. Toujours d'après l'auteur, le confesseur doit manifester son grand désir de coopérer au salut du condamné, afin de le mettre en confiance. C'est ce que fait Pirot lorsqu'il se rend au couvent des Carmélites, où réside la sœur de la marquise, afin qu'elle rédige une lettre à la criminelle, lui expliquant qu'il « [...] estois nommé pour l'assister à sa mort & qu'elle la prioit d'avoir toute confiance en [lui], qu'elle [le] connoissoit & que toute sa maison y avoit créance⁵⁰ ». De plus, Pirot explique à la marquise qu'il ne la juge pas : « Je ne vous scay, Mme, coupable de rien, & je suspens mon jugement sur tous les crimes dont on vous

⁴⁸ Anonyme, *op. cit.*, p. 1.

⁴⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 54-55.

⁵⁰ *Ibid.*, tome I, p. 51.

charge⁵¹ », lui explique-t-il. Dans l'*Exhortation*, l'auteur suggère de prendre souvent de petites pauses⁵². Pierre de Besse conseille également d'accorder un certain répit au criminel⁵³. Les discours que propose de Besse peuvent être utilisés en entier ou en partie, selon « la discretion de ceux qui s'en voudront ayder⁵⁴ » : de toute façon, l'auteur est conscient que le discours qu'il propose pourrait ennuyer le pénitent. À son avis, la prudence est de mise pour s'allier le condamné⁵⁵. Et il n'est pas le seul. Pirot n'y manque pas lorsqu'il affirme avoir parlé quelques fois d'autres sujets avec la marquise, comme de son état lorsqu'elle s'est enfuie de France, afin de lui procurer un certain repos et de « charmer sa douleur pendant quelque tems⁵⁶ ». Comme il ne souhaite lui accorder l'absolution que le lendemain, il explique que : « je luy parlay quelques fois de choses qui ne touchoient pas le sacrement⁵⁷ ». Il change parfois de sujet et lui soutire des informations qu'il tourne à ses fins. Pierre de Besse conseille de « changer aussi de paroles ». En effet, il semble que la marquise se rebute lorsqu'on lui parle souvent d'une même chose. Pirot avoue qu'il est obligé de diversifier son discours pour la retenir : elle « se rebut[ait] quand on luy parloit souvent d'une mesme chose⁵⁸ ». Le confesseur doit être prudent. Il ne voudrait pas que la condamnée se retrouve dans les griffes du démon.

Dès les premières lignes des quatre textes, on retrouve des avertissements concernant le Diable. Éviter d'attirer l'ennemi tentateur est recommandé par les différents auteurs. Pierre de Besse suggère d'assister le criminel avec compassion, charité et prudence afin d'éloigner l'ennemi qui « ne manque point⁵⁹ ».

Or parce que cet ennemy, esprit de toute tentation, attaque pour lors furieusement ces pauvres affligez et tantost leur represente la honte de leur supplice, la gravité de leurs tourmens [...] pour tascher à les perdre et les porter dans les abysmes d'un desespoir [...] il faut les assister de tout point et les deffendre de toutes ces furieuses batteries⁶⁰.

⁵¹ *Ibid.*, tome I, p. 58.

⁵² Anonyme, *op. cit.*, p. 4.

⁵³ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 292.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 104.

⁵⁷ *Ibid.*, tome I, p. 103.

⁵⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 76.

⁵⁹ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 284.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 285.

L'anonyme enjoint le criminel à renoncer et à désavouer « toutes les mauvaises suggestions et tentations qui luy pourroient arriver de la part des demons⁶¹ ». Barthelemy des Anges croit que le criminel, s'il n'est convenablement assisté et secouru, risque de perdre son âme⁶². Le confesseur doit donc le « delivre[r] des mains de ce grand tyran de satan⁶³ ». Pirot, quant à lui, évite tout simplement d'évoquer « l'ennemy tentateur qui auroit pu faire ouverture à la tentation⁶⁴ ». Il craint de l'éveiller. La façon de traiter certains thèmes avec les condamnés est donc très délicate et joue un rôle important dans leur salut.

Deux façons d'aborder les criminels sont employées, à la fois par Pirot et par Pierre de Besse. Ce dernier explique que parfois, il faut consoler, résoudre à la mort et fortifier les suppliciés. À d'autres moments, il faut retenir leur passion, les pousser à regretter leurs péchés et à pardonner à leurs ennemis, puis à oublier le monde et à se consacrer au salut. Tout ce discours peut être pris en entier ou en morceaux, selon la discrétion des confesseurs explique de Besse⁶⁵. Quant à Pirot, il estime que la Brinvilliers a besoin d'une dose de terreur, mais aussi d'espoir, pour balancer l'épouvante. « Elle avait besoin de toutes ces deux pour n'estre ni trop soulagée de l'un, ny trop abbatue de l'autre⁶⁶ ». Pour lui,

[...] il y a des ames lasches, présomptueuses, à qui il ne faut parler que des jugemens terribles du Seigneur pour les effrayer & les obliger par là à sortir de leur létargie ; qu'il y en a de scrupuleuses & trop timides qu'on doit relever & fortifier par la veüe de la misericorde du Seigneur pour leur donner du courage & en qui des differens regards qui se succedent l'un à l'autre [...] font alternativement de différens effets ou mesme en mesme tems un combat de différens sentimens qui font qu'on se doit partager entre la menace & la consolation, entre la frayeur & la confiance, passant de l'un à l'autre, inspirant tantost de l'horreur des jugemens, tantost de l'attente de la bonté de Dieu [...]⁶⁷.

Le confesseur doit donc jongler entre l'effroi et la confiance. Au XVII^e siècle, cette tactique était utilisée par la majorité des confesseurs. Alexandre VII reconnaissait, en 1667 « que l'opinion qui nie la nécessité d'un acte d'amour de Dieu avec l'attrition conçue par la crainte des peines [...] est aujourd'hui plus commune dans les écoles⁶⁸ ». Entre contrition et attrition,

⁶¹ Anonyme, *op. cit.*, p. 1.

⁶² Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 244.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 139.

⁶⁵ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 292.

⁶⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 145.

⁶⁷ *Ibid.*, tome II, p. 146.

⁶⁸ Cité par Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 71.

entre peur et amour, Barthelemy des Anges utilise les mêmes trucs qu'a noté Delumeau dans son ouvrage sur *L'aveu et le pardon*. Pour le confesseur, il est possible de donner deux sortes de consolation. D'une part à ceux qui craignent la douleur après la mort, d'autre part, à ceux qui se déclarent non coupables ou bien qui croient que leur péché n'est pas si grand⁶⁹. Pour les trois auteurs, il existe des âmes lâches, qu'il faut effrayer, des timides, qu'il faut fortifier avec l'aide de la miséricorde de Dieu, et puis des ambigus avec qui il faut utiliser les deux techniques. « La dame avec qui j'avois à traiter estoit de cette dernière sorte qui est sans doute la plus commune, & je crus qu'il luy falloit parler avec ce tempérament [...] »⁷⁰, explique Pirot.

À la lecture du texte de Barthelemy des Anges, nous constatons de grandes similitudes avec celui de Pirot. Mis à part la division des textes en grands moments, qui est fort semblable, quelques détails attirent notre attention par leurs ressemblances. Barthelemy des Anges enseigne aux confesseurs les gestes à accomplir selon les différents moments de l'exécution. Lors de sa rencontre avec le condamné, le prêtre doit l'amener à la chapelle, et avec paroles « douces & courtoyses » et le mettant en confiance, il doit s'intéresser à sa vie et à sa condition. Il doit sonder si le malfaiteur a fait des études, s'il a des enfants, et il doit le questionner sur la cause de sa condamnation⁷¹. Pour sa préparation, Pirot demeure dans la chambre de la marquise et ne se rend pas à la chapelle, mais il lui parle de sa condamnation, qui n'est pas encore prononcée. Il cherche à connaître sa « conduite passée⁷² ». Des Anges revient plus loin avec la nécessité de connaître la sentence, afin de donner une consolation proportionnée à la peine. Pirot semble apprendre par hasard la sentence prononcée contre la marquise, mais dans son texte, on retrouve une multitude de références à l'empoisonnement et au parricide. Il répète à quel point ces deux crimes sont horribles et donne des exemples d'empoisonneurs et de parricides sévèrement punis. Médée n'est pas aussi noire que la Brinvilliers :

[...] il n'y a dans les histoires rien de si noir que vous. Vous ne trouverez ny d'Athalie dans l'écriture qui marque les choses vrayes, ny de Médée dans les poetes mesmes qui meslent beaucoup de fictions à l'histoire, qui approche de vous⁷³.

⁶⁹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 255.

⁷⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 146.

⁷¹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 245-248.

⁷² Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 54-58.

⁷³ *Ibid.*, tome I, p. 114.

David, lui, a reçu le pardon de son adultère dès qu'il l'a confessé⁷⁴. Barthelemy des Anges conseille d'ailleurs d'utiliser de bons exemples pour la consolation du criminel⁷⁵. Pour Pirot, Madeleine, David, Montmorency, de Thou et bien d'autres servent d'exemples à imiter. Barthelemy des Anges insiste également sur l'importance de l'utilisation des martyrs selon le châtement prononcé contre le condamné. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons la question des saints dans les *ars moriendi*, mais Pirot suit ce conseil. Barthelemy des Anges estime qu'à un certain moment, il faut faire mettre le condamné à genoux afin qu'il baise le crucifix⁷⁶. Pirot explique à la marquise qu'elle doit se tenir au pied de la croix afin qu'elle soit sanctifiée du sang qu'a versé le Christ⁷⁷. L'abbé utilise également le crucifix à sa sortie de prison et le présente à la marquise. Barthelemy des Anges propose de s'entretenir avec le pénitent jusqu'à sa sortie de prison, et c'est ce que fait Pirot, qui ne quitte la marquise que quelques heures pour la nuit et pendant qu'elle subit la question. À la sortie du Palais de justice, l'Italien enjoint le criminel à ne plus penser aux choses de ce monde et Pirot tente de faire oublier les choses matérielles, ainsi que ses amis et sa famille à la marquise tout au long de son récit. À la toute fin, juste avant l'exécution, Barthelemy des Anges fait répéter cette prière au condamné : « ô Jesu, Jesu, Jesu : ô Maria, Maria, Maria⁷⁸ ». Pirot explique que pour obtenir une indulgence plénière, les condamnés à mort doivent répéter trois fois le nom de Jésus et trois fois le nom de Marie⁷⁹.

Nous avons insisté sur les ressemblances entre la *Relation* et le texte de Barthelemy des Anges, parce qu'en plus des grandes lignes, qui sont presque identiques chez Pirot et l'Italien, plusieurs détails concordent parfaitement. Ainsi, s'ils ne se sont pas inspirés l'un de l'autre, ils se sont certainement basés sur des textes ou des pratiques communes à tous les confesseurs des condamnés. À travers les textes de Barthelemy des Anges, de Pierre de Besse, de l'anonyme et de Pirot, nous pouvons constater qu'une multitude de détails se ressemblent. Les techniques utilisées, même si elles ne sont pas identiques, se rapprochent beaucoup. La structure de la confession change très peu d'un auteur à l'autre. Les mêmes thèmes sont abordés et tous sont d'accord pour ne pas effrayer les condamnés. Douceur et

⁷⁴ *Ibid.*, tome I, p. 70.

⁷⁵ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 245.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 265.

⁷⁷ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 69.

⁷⁸ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 277.

⁷⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 143.

tactique sont de mises pour garder le criminel sur le droit chemin vers lequel le confesseur tente de le conduire. L'utilisation des saints et des exemples de la Bible sont également mis de l'avant par les différents auteurs.

3.2.4 Utilisation des saints

Dans chacun des textes, le recours à des exemples de saints est évident. Les recueils de vie de saints font partie des lectures privilégiées à l'époque moderne et les textes religieux en sont peuplés. Les *ars moriendi* n'y échappent pas. Tous les auteurs n'utilisent pas exactement les mêmes saints, mais des constantes nous incitent à croire que certains personnages revêtaient une plus grande importance que d'autres dans le salut des condamnés à mort. Le tableau 3.2, où ont été comptabilisées toutes les références aux saints chez les quatre auteurs, révèle ces constantes. Le recours fréquent à certains personnages canonisés nous informe sur l'importance accordée à certains saints au détriment de certains autres dans le travail du confesseur. Nous n'avons recueilli que les saints qui méritaient une attention particulière et nous avons ramené sous une dénomination commune tous ceux qui ne revenaient que quelques fois. Il apparaît évident que les martyrs, la Vierge Marie, sainte Madeleine et saint Paul sont les plus exploités. Nous essaierons ici de comprendre comment les confesseurs utilisent ces saints et pourquoi.

Tableau 3.2
Les saints dans les *ars moriendi* et la *Relation* de Pirot

	Pirot	Pierre de Besse	Anonyme	Barthelemy des Anges
Martyrs	24	4	–	55
Sainte Vierge	20	–	5	5
Sainte Madeleine	6	1	2	1
Saint Paul	18	2	–	3
Saint Augustin	8	–	–	–
Autres	12	12	6	10
Total des saints	88	19	13	74

Dans tous les textes, excepté dans l'*Exhortation*, qui n'en fait aucune mention, la place réservée aux martyrs est très importante : 74% des saints mentionnés par Barthelemy des Anges sont morts en martyrs. Ces derniers arrivent donc en première place pour l'auteur.

Chez Pierre de Besse, 21% des saints évoqués ont péri dans d'atroces souffrances : ce qui les amène en deuxième place, après les saints en général. Les martyrs constituent 27% des références de l'abbé Pirot, ce qui les amène en troisième place, après la Vierge et saint Paul. Ainsi, l'utilisation des martyrs dans les *ars moriendi* est assez importante. Ce sont Pirot et Barthelemy des Anges qui s'en servent le plus, mais la variété va à Barthelemy des Anges, qui cite une cinquantaine d'histoires de martyrs tirées probablement de la *Légende dorée* ou des recueils de vies de saints publiés dès le Moyen Âge⁸⁰. En tout, l'auteur cite cinquante et un saints différents et décrit leur mort afin que le confesseur les évoque selon les supplices endurés par le criminel. Par exemple, il propose d'évoquer saint Paul, saint Jean-Baptiste, saint Crespin et saint Crespinian, saint Christophe et quelques autres martyrs « décolés » pour donner en exemple à ceux qui seront décapités : « Si le patient doit estre decolé, on le pourra exhorter à la patience avec l'exemple des Saints qui s'ensuivent [...]»⁸¹. Il suggère également, si la condamnée est une femme, que le confesseur l'encourage dans son supplice par des exemples de saintes vierges et saintes femmes qui ont été martyrisées⁸². Cette tactique est intéressante dans l'optique où, afin de conserver l'attention de la condamnée, il est préférable que le confesseur la touche avec des exemples qui la rejoignent davantage. Pirot suit cette directive lorsqu'il parle à la Brinvilliers. Presque 20% des exemples auxquels il fait référence sont de sexe féminin.

Tableau 3.3
Le sexe des exemples donnés par Pirot⁸³

	Saints	Bible	Exemples profanes	Total
Hommes	101	170	23	294
Femmes	38	21	6	65

D'ailleurs Pirot utilise à plusieurs reprises certaines saintes ou certaines figures bibliques féminines pour toucher la marquise. Par exemple, la Vierge est un modèle pour toutes les

⁸⁰ Barthelemy des Anges et Pierre de Besse avouent avoir tiré leurs exemples de la vie des saints. Voir Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 251; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 303.

⁸¹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 250.

⁸² *Ibid.*, p. 253.

⁸³ Le même personnage peut revenir plusieurs fois.

femmes et la Brinvilliers doit tenter de l'imiter⁸⁴; sainte Madeleine a péché, mais a été pardonnée⁸⁵; Marie Stuart n'aurait pas été sauvée si elle n'était pas morte si injustement, n'étant pas coupable selon Pirot⁸⁶. La piété de certaines femmes a sauvé leur âme. À part Barthelemy des Anges, personne d'autre n'insiste sur le sexe du condamné et sur l'utilisation des martyrs du même sexe.

Nous pouvons nous demander pourquoi cette utilisation du martyr est si importante dans les *ars moriendi*. Les condamnés craignent de mourir et ont peur des souffrances qu'ils vont endurer. Ils voient avec effroi la honte subie lorsqu'ils seront exposés devant une foule de gens qui les ont jadis respectés :

[...] ce que sa face palle monstre par le dehors pour la maniere remplie de vitupere qu'elle a de sortir hors la vallee de misere, & qu'elle se tourmente dans son ame, ayant à comparoistre en la presence d'un peuple qui en fera mille jugemens, selon des diverses passions des personnes & particulièrement au lieu où elle est cogneue, & où par le passé elle estoit en estime & croyance⁸⁷.

Les auteurs souhaitent convaincre le criminel en lui faisant comprendre que plusieurs innocents qui n'avaient rien fait de mal sont allés au supplice avec joie, pendant qu'il se rebute à souffrir une moindre peine pour plaire à Dieu⁸⁸ et pour la défense de la foi⁸⁹. Certains saints ont enduré :

[...] plus grand que ce que la Justice vous veut faire patir [...] veu que plusieurs Saints sans avoir fait chose quelconque, ont injustement pati le même supplice de mort auquel à cause de vos demerites, vous estes sentencié & condamné⁹⁰.

Ces saints ont subi une mort « bien plus cruelle et plus ignominieuse⁹¹ », écrit Pierre de Besse qui demande au criminel de se rappeler de « tant de jeunes filles [...] qui ont bravé les tyrans et de tant de petits garçonnets, qui ont volé si gayment aux feux, aux roues, et à toutes sortes de supplices⁹² ». Pirot est de cet avis, lorsqu'il cite saint Augustin : « [...] les criminels condamnez à mort ne sont pas des martires, puisque ce n'est pas la peine, mais la cause de la

⁸⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 192-193.

⁸⁵ *Ibid.*, tome II, p. 147-148.

⁸⁶ *Ibid.*, tome II, p. 85.

⁸⁷ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 244-245.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 247-248.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 249.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 248.

⁹¹ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 291.

⁹² *Ibid.*, p. 303.

peine, qui fait un martyr [...]»⁹³ ». Pour imiter le Christ, les martyrs se sont donnés à leurs bourreaux⁹⁴. Tous étaient innocents et ont bravé les tortures, et le criminel, lui, se plaint de la rigueur de son supplice.

[...] et vous ingrat, quoyque condamné pour vos pechez, vous n'avez point le courage de rien deffaire. Vous voudriez seul estre en Paradis, qui n'ayt rien souffert pour nostre bon Dieu, qui a tant et tant enduré pour vous miserable [...]»⁹⁵.

Bien sûr, les saints martyrs ont eux aussi craint le Jugement de Dieu⁹⁶. Mais pour Barthelemy des Anges, le criminel doit « boire ce calice amer de ce martyr qui lui est préparé⁹⁷ ». Pour Pierre de Besse, le criminel doit imiter saint Étienne qui a vu Jésus à la droite du Seigneur tandis qu'il était « rompu et brisé de pierres et de cailloux⁹⁸ ». De toute façon, la vie est truffée d'occasions de péché, et Pirot estime qu'il est mieux d'en sortir au plus vite⁹⁹.

[...] amassez tout ce que les plus grands héros du christianisme & les martyrs les plus célèbres ont fait & enduré pour la religion, tout cela ne paroît qu'un atome à l'égard de cette couronne qu'ils ont eüe au bout de leur carrière¹⁰⁰.

Cette utilisation massive de martyrs nous incite à croire que les auteurs souhaitaient donner des exemples à suivre par l'évocation de chrétiens sauvés par les souffrances de leurs supplices. Barthelemy des Anges explique qu'il faut donner aux criminels de bons exemples pour leur consolation¹⁰¹ et diminuer leur douleur, car certains martyrs ont souffert davantage¹⁰². Pour l'anonyme, une partie des bienheureux ont été de grands pécheurs et ont été sauvés par leur patience et leur pénitence. Le criminel doit donc les imiter¹⁰³. Pierre de Besse reproduit le même discours. Le criminel doit imiter le martyr, même s'il est aussi coupable que les saints sont innocents¹⁰⁴. Ainsi, l'utilisation des martyrs sert principalement à donner de bons exemples. Qu'en est-il des autres saints?

⁹³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 44.

⁹⁴ *Ibid.*, tome I, p. 173.

⁹⁵ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 309.

⁹⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 49 et 147.

⁹⁷ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 257.

⁹⁸ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 293.

⁹⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 38.

¹⁰⁰ *Ibid.*, tome II, p. 31.

¹⁰¹ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 245.

¹⁰² *Ibid.*, p. 248.

¹⁰³ Anonyme, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰⁴ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 312.

En ce qui concerne la Vierge, c'est dans l'*Exhortation* qu'on la retrouve avec plus de force. Chez l'anonyme, 38% des références aux saints lui sont consacrées. En deuxième place, c'est Pirot dont 22% de ses exemples de saints sont exclusivement réservés à Marie. Pierre de Besse quant à lui, n'en fait pas son point de mire. Pour Barthelemy des Anges, 6% des références aux saints sont réservées à la Vierge qui arrive en deuxième place. Dans tous les textes, la maternité de la Vierge est souvent évoquée. Mère de Dieu, elle est également mère de grâces, mère de miséricorde et avocate des misérables pécheurs. La Vierge a donné une vie mortelle au Christ pour procurer aux hommes un salut éternel¹⁰⁵. Assise à la droite du Christ et à côté de tous les saints, elle incarne la perfection du Paradis. Chez la plupart des auteurs, elle est la seule à pouvoir intercéder auprès du Christ pour qu'il accorde ses grâces aux condamnés. L'influence de Marie auprès de son fils est très grande. Pour tous les confesseurs, la Vierge est source de prières et de protection contre le mal. Exemple de compassion, elle peut assister le criminel. Aux XVI^e et XVII^e siècles, le culte marial eut un succès grandissant. Roger Chartier a montré l'efficacité de la dévotion aux saints et à la Vierge capables de miracles salvateurs. À l'époque, on tentait de légitimer cette dévotion par un discours présenté comme une vérité religieuse¹⁰⁶. Voilà pourquoi les auteurs en usent largement. Toutefois, sainte Madeleine, saint Paul et saint Augustin, retiennent moins l'attention des auteurs. C'est chez Pirot qu'on retrouve le plus souvent sainte Madeleine. La présence des autres saints est négligeable et ne vaut pas la peine qu'on s'y attarde.

3.2.5 La Bible

Les références à l'Ancien Testament sont plus partagées chez les auteurs que celles consacrées aux saints. En réalité, seuls Pirot et Pierre de Besse jugent utile de donner au criminel des exemples tirés du grand livre. Mais ils vont tous deux dans le sens de Barthelemy des Anges qui incite les confesseurs à donner des exemples pour consoler les criminels. Lorsque qu'ils les évoquent, ce sont surtout les premiers rois (David, Moïse, Saül), les sages et les prophètes, puis les premiers hommes de la création (Abel, Caïn, Adam), à 98% des références à l'Ancien Testament pour Pierre de Besse, puis à 100% de ces

¹⁰⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 10.

¹⁰⁶ Roger Chartier, « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les usages de l'imprimé (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1987, p. 93-96.

références pour Pirot. Les autres personnages bibliques sont mentionnés moins souvent. Voilà pourquoi ils ont été mis de côté pour cette analyse.

Tableau 3.4
Références à la Bible dans les *ars moriendi* et la *Relation* de Pirot

	Pirot	Pierre de Besse	Anonyme	Barthelemy des Anges
Passion et mort du Christ	35	9	5	17
Le bon larron	2	4	1	2
Jugement dernier	11	1	–	–
La création	16	2	–	–
Les premiers rois	51	8	–	–
Les prophètes	14	1	–	–
Autres	86	15	1	1
Références à l'Ancien Testament	109	17	–	–
Références au Nouveau Testament	106	23	7	20
Total des références à la Bible	215	40	7	20

Chez Pierre de Besse, des criminels et des pécheurs comme David, Ezéchias, Manasses, Job, la mère de Maccabée ou Saül, ont finalement été sauvés à force de patience, de courage et d'espoir.

D'autre côté il leur fera voir cette vérité confirmée par une infinité de beaux exemples, de tant de criminels et grands pécheurs qui repentans de leurs péchez ont esté en fin heureusement sauvez, comme de David, Ezechias et Manasses, dans le vieil Testament [...] à qui neantmoins Dieu a fait de si grandes graces que de meschants et abominables qu'ils estoient, sont devenus de grands Saints au Ciel, et de grandes merveilles pour tout le monde¹⁰⁷.

Pirot utilise les mêmes personnages avec les mêmes objectifs. Par exemple, il cite saint Jacques :

Toute la conduite d'un chrestien [...] consiste à imiter la patience de Job dans la vie & la force du Seigneur Jésus dans la mort : il faut vivre & souffrir dans la vie comme Job : il faut finir & mourir avec une force invincible comme J. C.¹⁰⁸

¹⁰⁷ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 290.

¹⁰⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 116.

Ainsi, les exemples tirés de l'Ancien Testament servent à donner confiance au condamné. Outre les martyrs, d'autres hommes ont péché et ont été sauvés. Ceux-ci constituent donc des modèles à imiter.

Contrairement au livre ancien, le Nouveau Testament est vraiment très utilisé par les différents auteurs. Il semble qu'il existe un intérêt particulier pour la Passion du Christ. Lorsqu'ils font référence au Nouveau Testament, les confesseurs insistent sur ce point, et la majeure partie des références du Nouveau Testament (33% pour Pirot, 85% pour Barthelemy des Anges, 39% pour Pierre de Besse et 71% pour l'anonyme) sont liées de près ou de loin à la mort du Christ. Les raisons sont évidentes. Bien qu'il soit innocent¹⁰⁹, Jésus est mort sur la croix. Il a souffert un mort cruelle¹¹⁰ pour racheter et délivrer l'humanité¹¹¹ et même, d'après l'anonyme, pour sauver le criminel lui-même. Le Christ ne doit pas avoir enduré sa Passion pour rien¹¹². Le condamné peut bien souffrir pour le remercier. Ce dernier doit mourir en mémoire de la Passion et prendre exemple sur Jésus¹¹³. D'ailleurs, chez Pirot et Barthelemy des Anges, la mort du criminel est comparée à la mort du Christ sur la croix¹¹⁴. Il est naturel que le condamné craigne la mort, selon l'Italien, puisque même pour Jésus-Christ, elle fut épouvantable à tel point qu'il sua sang et eau¹¹⁵. Pour Pirot, Jésus fut troublé de connaître les souffrances qui l'attendaient : « Nostre Seigneur fut troublé quand il pensa à la mort douloureuse & infame qu'il devait souffrir, son ame en fut triste & abbatüe jusqu'à l'agonie¹¹⁶ ». Ainsi, le criminel doit accepter sa mort et pardonner à ses bourreaux, comme l'a fait Jésus¹¹⁷. Enfin, comme Barthelemy des Anges le conseille, Pirot évoque la Passion du Christ à de très nombreuses reprises afin d'entretenir la patience de la marquise¹¹⁸.

Un autre thème tiré des Écritures est abordé dans les textes. On peut facilement comprendre l'utilisation du bon larron par les auteurs. Grand pécheur repenté au dernier

¹⁰⁹ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 246; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 273, 260, 266.

¹¹⁰ Anonyme, *op. cit.*, p. 3; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 291, 336.

¹¹¹ Anonyme, *op. cit.*, p. 5, 8; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 290; Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 157.

¹¹² Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 276.

¹¹³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 4, 84.

¹¹⁴ *Ibid.*, tome II, p. 5-7, 86-87; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 271.

¹¹⁵ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 243, 260.

¹¹⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 3.

¹¹⁷ *Ibid.*, tome II, p. 53, 67, 97-98; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 266.

¹¹⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 82-84, 143, 176, 184, 193, tome II, p. 3-7, 12, 14-23, 27-28, 42, 53, 59, 63-65, 67, 75-76, 84, 86-91, 94, 97-98, 110, 119, 126-127, 137, 153, 155, 157, 169; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 270.

moment, le Christ le rassura qu'il serait sauvé. Tous les confesseurs étudiés ici font référence au bon larron pour encourager le condamné. Pour Barthelemy des Anges et pour Pirot, cet exemple sert à expliquer au condamné qu'il n'est pas trop tard. Il a encore des chances d'être sauvé, puisque ce bon larron a été sauvé aux tout derniers moments de sa vie. Dieu ne lui donna pas plus de temps qu'il n'en donne à Madame de Brinvilliers pour faire sa pénitence. Pour avoir accepté sa mort et reconnu ses fautes, le bon larron mérita d'entendre de la bouche du Christ qu'il serait sauvé. Terrible pécheur presque sanctifié, il constitue l'exemple parfait à donner au criminel qui n'a plus que quelques heures pour se repentir. Le bon larron a subi grâces et délices en mourant sur la croix. Il est donc encore possible que le condamné reçoive le pardon de Dieu et évite d'aller en Enfer, puisque du gibet, le bon larron passa directement au Paradis, estiment les confesseurs¹¹⁹. Pirot croit même que le larron doit devenir le patron de la marquise, puisqu'il a communiqué spirituellement avec le Christ¹²⁰. Le bon larron constitue donc un modèle positif duquel le condamné doit s'inspirer.

Ainsi, tout comme les exemples des saints et martyrs, les personnages de la Bible servent principalement à donner de bons exemples aux criminels. Il n'est que rarement fait mention de personnages bibliques et de saints qui ont eu une vie exemplaire. Les confesseurs souhaitent plutôt donner aux suppliciés des exemples de grands pécheurs. Certains ont été sauvés grâce à leur patience et à leur repentance. Ces exemples servent à donner espoir au condamné dans un unique but : qu'il confesse ses crimes et qu'il se rende à Dieu en acceptant sa justice.

3.2.6 La justice

Les condamnés à mort faisaient face à deux types de justice : celle des hommes et celle de Dieu. D'une part, ils étaient condamnés par les hommes à mourir sur l'échafaud en réparation de leurs crimes. D'autre part, après leur mort, ils devaient faire face au juge suprême. Il apparaît clairement, grâce au tableau 3.5, que la justice constitue un thème essentiel pour Pierre de Besse, Edme Pirot, Barthelemy des Anges, et même pour l'anonyme, chez qui, dans un texte de huit pages, on retrouve cinq références. La justice représente une

¹¹⁹ Anonyme, *op. cit.*, p. 4; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 286, 290, 297, 336; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 264, 276; Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 83-84, tome II, p. 153.

¹²⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 83-84.

partie importante du travail du confesseur qui jongle avec le monde des hommes et celui de Dieu.

Tableau 3.5
Références à la justice dans les *ars moriendi* et la *Relation* de Pirot

	Pirot	Pierre de Besse	Anonyme	Barthelemy des Anges
Justice des hommes	12	4	–	17
Justice de Dieu et des hommes	8	3	–	1
Justice de Dieu	15	6	5	2
Total	35	13	5	20

À l'époque, le confesseur était à la fois le bras de Dieu, son intermédiaire auprès des hommes, et celui de la justice terrestre, puisqu'il devait pousser le criminel à avouer ses fautes. Si l'on en croit Jean Eudes, auteur de l'ouvrage *Le bon confesseur*, certains prêtres étaient choisis par Dieu pour exécuter cette tâche.

[Dieu] a voulu en choisir quelques-uns d'entre eux [les confesseurs] auxquels il a communiqué sa divine puissance, afin qu'ils puissent détruire le péché dans les Ames des pecheurs. S'il s'estoit reservé à luy seul immediatement l'abolition de nos crimes, que seroit le criminel, qui apres s'estre revolté contre son Createur, oseroit se presenter devant la face d'une Majesté si redoutable, pour obtenir la remission de ses rebellions? [...] Qui sont ces hommes, que Dieu a tant honorez, que de les rendre participans de sa divine puissance, & de leur donner un pouvoir, qu'il n'a pas donné, ny à aucun des Princes & des Monarques de la terre, ny à aucun des Anges & des Archanges du ciel [...]¹²¹.

Les confesseurs de l'époque avaient donc un rôle qui allait au-delà des lois humaines. À travers les textes, il apparaît que la justice divine a plus d'importance que celle des hommes. Certes, la proportion des références à la justice divine et à la justice terrestre est assez semblable, mais lorsqu'ils évoquent la justice des hommes, les auteurs ne font qu'en glisser quelques mots. Or, mourir en justice est une dette que le criminel doit au monde. Ce dernier ne peut être justifié au tribunal divin que lorsque ses fautes sont réparées devant celui des

¹²¹ Jean Eudes, *Le bon confesseur, ou avertissemens aux confesseurs, contenant les qualitez que doivent avoir tous les Confesseurs, specialement les missionnaires : Et toutes les choses qu'ils doivent observer, pour exercer saintement leur Office*, Paris, Florentin Lambert, 1666, p. 90-91.

hommes¹²². La justice terrestre est présentée comme une justice subalterne. Les hommes ne sont que les exécuteurs de Dieu : ils ratifient et appliquent sa volonté. Barthelemy des Anges explique que la justice dépend de Dieu¹²³. C'est par le ministère de la justice des hommes que Dieu punit¹²⁴. Mais cette entremise est nécessaire aux criminels pour aller au Paradis.

Le Seigneur est considéré par tous les auteurs comme un juge redoutable, mais miséricordieux. Dieu aime le criminel puisqu'il le fait mourir. De toute façon, les tourments de la justice de l'autre monde sont bien pires. Dieu châtie rigoureusement et il est à craindre de passer devant son jugement¹²⁵. Mais Dieu est plus grand « pardonneur » que justicier rigoureux. Sa miséricorde est immense. Plus grande même que celle des hommes. Le confesseur doit rappeler au condamné que certains condamnés par la justice ont fait bonne fortune¹²⁶. Pour Pirot, Dieu fait venir à lui des pécheurs en les envoyant sur l'échafaud.

C'est peut-estre un bien pour vous M^{me}, que de mourir sur un échafaut. Il y a des gens que Dieu veut sauver par là, & dont la predestination est attachée à une mort honteuse, qui viveroient & moureroient dans un oubli de Dieu & d'eux mesmes si la providence de Dieu qui les a choisis de toute éternité pour les béatifier ne les frappoit vivement & ne leur faisoit sentir le poids de son bras en les faisant punir par la justice des hommes & leur donnant par là le tems de se reconnoistre & de revenir à luy¹²⁷.

Le confesseur doit « [...] persuader [les criminels] à recevoir volontiers et de bon cœur la sentence de mort prononcée contre eux, et la prendre comme venant de Dieu¹²⁸ ». Selon Pierre de Besse, la mort reçue par la main des ministres de la justice est grandement « satisfatoire¹²⁹ ». Ainsi, pour satisfaire la justice de Dieu, le criminel doit lui offrir sa mort. Pirot parle d'un sacrifice de justice¹³⁰.

Pour être sauvé il faut cependant plus qu'un sacrifice. L'intercession d'avocats et la dénonciation sont primordiales. L'analogie entre les deux justices est récurrente chez deux des auteurs. D'après l'anonyme, la Vierge, saint Jean l'évangéliste, Madeleine et l'ange

¹²² Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 259; Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 102.

¹²³ Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 248, 265.

¹²⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 91; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 297.

¹²⁵ Anonyme, *op. cit.*, p. 3; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 244, 259; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 288, 300; Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 53, tome II, p. 145, 152.

¹²⁶ Anonyme, *op. cit.*, p. 3; Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 247; Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 289, 305, 323; Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 69, tome II, p. 60.

¹²⁷ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 84.

¹²⁸ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 285.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 287.

¹³⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 16.

gardien du condamné sont ses avocats. Intercesseurs auprès du Christ, ils peuvent réussir à faire pardonner les péchés commis par le criminel¹³¹. Barthelemy des Anges considère également la Vierge comme une avocate des pécheurs à qui il faut s'adresser¹³². Pirot et Pierre de Besse n'emploient pas le terme d'avocat, mais considèrent assurément la Vierge comme intercesseur, nous avons pu le constater plus haut. En ce qui concerne la dénonciation, le prêtre, auxiliaire de la justice, doit s'assurer que le criminel dénonce ses complices. Pierre de Besse évoque trois raisons : d'abord, pour l'amour du bien public, ensuite pour la conscience du condamné, et enfin, pour respecter la loi de Dieu. De Besse utilise des arguments percutants. Dieu ne sera pas offensé par cette dénonciation. La population n'en sera que mieux, évitant ainsi « une infinité de meurtres, vols, assassinats, sacrilèges, brigandages » dont se tient responsable le criminel s'il ne dénonce ses complices¹³³. Plus loin, l'auteur insiste :

[...] il est tres-expedient, mais je dis tout à fait nécessaire, que vous accusiez tous ceux qui vous ont assisté et donné confort et ayde à commettre les delicts dont vous estes convaincu, à fin que justice soit faite d'eux, comme elle est de vous, et que vous n'en soyez point apres vostre mort, faute de le declarer, grandement en peine¹³⁴.

Refuser la dénonciation, c'est accepter les suggestions du Diable, qui ne souhaite que la propagation du mal, et contrevenir à la volonté divine. Il faut à tout prix éviter de se perdre pour sauver un ami. Pirot va dans le même sens lorsqu'il affirme que les empoisonneurs vont à la destruction du genre humain et qu'il faut en purger l'État. La marquise ne peut réparer son crime si elle n'avoue qui sont ses complices et ne parle de la nature des poisons utilisés¹³⁵. Pirot ajoute que :

Les crimes qui peuvent avoir des suites ne peuvent estre remis devant Dieu, que ceux qui sont condamnés par les hommes pour les avoir commis ne dénoncent les complices quand mesme il n'en seroient pas requis¹³⁶.

Un condamné à mort ne risque rien, puisque la mort l'attend déjà. La marquise est convaincue de crimes horribles et elle ne peut espérer de pardon qu'en avouant ses complices¹³⁷.

¹³¹ Anonyme, *op. cit.*, p. 4.

¹³² Barthelemy des Anges, *op. cit.*, p. 277-278.

¹³³ Pierre de Besse, *op. cit.*, p. 291.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 334.

¹³⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 64, 217.

¹³⁶ *Ibid.*, tome I, p. 62.

En définitive, la justice de Dieu et celle des hommes sont indissociables chez les auteurs d'*ars moriendi*. Cependant, la volonté divine prédomine sur la justice des hommes qui n'est là que pour exécuter ses desseins. Il faut donc se soumettre à sa volonté en demandant l'intercession des avocats des pécheurs, notamment de la Vierge et dénoncer ces complices. Dans ces conditions, le salut est peut-être envisageable.

3.3 La *Relation* de Pirot, un *ars moriendi*?

Dans ce chapitre, nous avons cherché à montrer que Pirot s'était inspiré des *ars moriendi* destinés aux confesseurs de condamnés à mort. Notre corpus restreint, en raison du peu d'intérêt pour le sujet ou de la disparition des documents, nous a facilité la tâche. Il a été aisé de remarquer que sur bien des aspects, la *Relation* de Pirot se calque sur le même modèle que les textes de Pierre de Besse, de Barthelemy des Anges et de l'anonyme, notamment en ce qui concerne leur vision de la grâce et du salut, la structure des textes, les techniques de confession utilisées, leur emploi d'exemples de saints et de personnages bibliques, et enfin, le rôle qu'ils s'accordent au sein de la justice. Mais toutes ces ressemblances font-elles de la *Relation* un *ars moriendi*? Le récit de Pirot est d'abord une relation. Furetière a défini la relation comme un « récit de quelque aventure, histoire, bataille¹³⁸ ». Pirot a d'ailleurs volontairement choisi le titre de *Relation* pour intituler son récit. Ainsi, dans les faits, le texte de Pirot ne constitue pas un art de mourir. Cependant, il est certain qu'il s'est inspiré de ce type d'œuvre pour rédiger la sienne. Malgré ses nombreux emprunts, à la fois dans les *ars moriendi* et dans d'autres documents, nous le verrons dans le prochain chapitre, le texte de Pirot demeure unique.

¹³⁷ *Ibid.*, tome I, p. 58-64, 217.

¹³⁸ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, Contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts [...]*, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, tome III, sous « Relation ». La notion de bataille est extrêmement intéressante dans le cas de Pirot et de la Brinvilliers, le premier luttant contre les mauvaises inclinaisons de la dame.

CHAPITRE IV

L'ÉCRITURE DE PIROT : INFLUENCES THÉOLOGIQUES ET JURIDIQUES

Nous avons montré dans le précédent chapitre que le texte de Pirot avait de grandes similitudes avec les *ars moriendi*. Cependant, la *Relation* ne peut s'insérer unilatéralement dans le courant des préparations à la mort. D'une part, le texte de Pirot fait partie d'un genre précis : la relation. D'autre part, l'utilisation d'autres types d'écriture est trop flagrant. Il est temps, au terme de cette étude, de nous pencher sur l'influence de divers courants littéraires, hormis les *ars moriendi*, sur l'écriture de Pirot. À travers la *Relation*, longue de plus de trois cent cinquante pages imprimées, une multitude de thèmes sont abordés. Nous croyons que Pirot a su tirer profit des divers courants l'entourant et pouvant l'aider à justifier sa démarche lors de la préparation à mort de la Brinvilliers. Comment réagir devant les questionnements, les angoisses d'une criminelle à l'égard de la mort? Dans un article sur la mort à Paris, Pierre Chaunu a écrit que l'étude du livre était fort utile pour un travail à propos des attitudes devant la mort¹. Or, approfondir cette étude du livre, ou plutôt les diverses façons d'écrire la mort peut également nous servir à apprendre comment on percevait la mort sur l'échafaud. Constance Cagnat, qui a étudié la représentation de la mort dans la littérature², a expliqué qu'il existait, au XVII^e siècle, de nombreux modèles pour écrire sur ce thème : hagiographies, oraisons funèbres, histoires tragiques. Il en existe davantage, mais l'auteure s'est limitée à ce champ spécifique, laissant à d'autres le soin d'élargir sa recherche. Pour elle, ceux qui écrivaient sur la mort se fondaient inévitablement sur des modèles déjà formés. Pirot n'a certainement pas échappé à cette influence. En suivant la piste qu'a lancée Constance Cagnat, nous avons cherché, à travers différents genres, comment Pirot avait pu s'inspirer pour écrire la mort d'une condamnée. Parce qu'il devait montrer qu'il a usé d'astuces pour convaincre cette paria de se rendre à Dieu, il a dû chercher des moyens pour y arriver dans différents types de textes. Pirot fut certainement influencé par certains thèmes omniprésents à son époque, comme le judiciaire et le religieux, tous deux très près de l'exécution publique. Certes, le monde juridique entourant la condamnation à mort et son exécution a pu proposer un certain modèle au confesseur, notamment à travers son attitude à l'égard du crime. Le

¹ Pierre Chaunu, « Mourir à Paris (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 29-50.

² Cagnat s'est limitée à l'élite socio-culturelle de la deuxième moitié du XVII^e siècle.

contexte religieux entourant Pirot a grandement joué sur ses réflexions à l'égard du salut. Le modèle de la bonne mort, qui s'est substitué au modèle de la belle mort, a également pu l'inspirer à travers la mort spectaculaire et les histoires tragiques. L'hagiographie, très présente depuis le Moyen Âge, a eu une influence certaine sur le modèle de mort décrit par Pirot. Nous essaierons donc, dans ce dernier chapitre, de cerner les modèles desquels Pirot a pu s'inspirer pour écrire sa *Relation*. Il ne s'agit pas ici d'expliquer ce qu'étaient les hagiographies ou les histoires tragiques, mais plutôt de voir comment ces textes étaient construits et de comprendre ce que Pirot a pu en tirer. Il faut cependant dès à présent distinguer l'écriture de la *Relation* et l'exhortation proprement dite. La *Relation* n'est pas l'exact reflet de l'exhortation à la marquise. À notre avis, Pirot a tenté de produire une sorte de guide pour les confesseurs de la Sorbonne à travers sa *Relation*. Ainsi, que ses propos soient réels ou non importe peu. Ce qui compte, c'est la manière dont il les présente.

4.1 La confession du crime

L'abbé Pirot n'est pas ignorant des textes juridiques parus à son époque. Il a une très bonne idée de ce que les crimes commis par la marquise impliquent. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que certains auteurs d'*ars moriendi* présentaient des modèles à proposer aux criminels selon les crimes qu'ils avaient commis. La marquise de Brinvilliers a assassiné son père et ses frères par empoisonnement. Elle pourrait être brûlée vive pour ce crime, lui explique Pirot. Elle doit remercier ses juges de leur clémence.

Ils ne pouvoient pas vous dispenser du feu puisque nos pères estant nos secondes divinitez, le devoir que nous sommes obligez de leur rendre nostre seconde religion, & les fautes que nous commettons contre eux nos seconds sacrilèges [...] ³.

L'abbé connaît donc les peines rattachées aux crimes de la marquise. Il connaît non seulement ces crimes, mais il les condamne.

Vostre crime est si noir qu'on ne peut presque l'imaginer [...] Vostre crime est si énorme, qu'il viole non seulement toutes les loix de la société civile, mais l'instinct naturel des bestes mesmes [...] Jusqu'à vous, le parricide en France a esté fort rare & l'empoisonnement estoit presque inouy ⁴.

³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 174.

⁴ *Ibid.*, tome II, p. 35-36.

L'abbé illustre l'horreur dans laquelle la marquise est plongée en racontant le sort de plusieurs personnages ayant commis de moins grands crimes qu'elle.

Je sçay que plus barbare que cette reine dont l'histoire ne parle pourtant qu'avec frémissement, elle a [la marquise], comme elle, non pas fait passer son char sur le corps de son père, mais que, de la main qu'elle avoit reçue de luy avec la vie, elle luy a donné le poison dont il est mort⁵.

Mettez-vous bien dans l'esprit que vous estes plus coupable qu'Absalon qui cherchoit bien à destrosner son père mais qui n'en vint pas jusqu'à le vouloir tuer, & plus criminelle que Judas qui trahit son maître, mais qui s'en repentit peu de tems après⁶.

La Brinvilliers a commis des torts quasi irréparables. Pour satisfaire Dieu en proportion de son parricide, il faudrait qu'elle subisse les supplices les plus sévères, comme l'ont fait saint Pierre, saint Laurent, saint Barthelemy, saint Jean, saint Étienne et saint Ignace⁷.

À propos de l'empoisonnement, Pirot rapporte les paroles du premier président⁸ selon lequel il est dans l'intérêt du public que la Brinvilliers soit condamnée, puisqu'elle a commis un crime ayant des suites et qu'elle pourrait avoir d'éventuels complices. Pour Pirot, les empoisonneurs sont des « pestes publiques qui vont à la destruction du genre humain⁹ ». Il ajoute que « [...] le poison est en horreur partout & [que] les empoisonneurs sont en abomination à tout le monde¹⁰ ». La dénonciation est alors essentielle et le rôle du confesseur pour faire avouer la marquise n'en est que plus primordial aux yeux de la justice qui ne souhaite pas que le crime soit perpétué par les éventuels acolytes. D'ailleurs, selon Pirot, un empoisonneur ne peut réparer son crime s'il n'a dénoncé ses complices¹¹ et tous ses crimes à l'instant¹². Et il insiste à plusieurs reprises. La dénonciation est nécessaire au salut.

[...] vous ne pouvez espérer le pardon, qu'en démeslant toutes les intrigues de l'affaire, donnant tous les biais que vous scauriez propres à s'en défendre, & accusant tous les conjurez, vous ne devez vous-mesme vous promettre que Dieu vous fasse grâce, qu'en développant tout ce qui fait vostre poison [...] ce qui y entre [...] & en

⁵ *Ibid.*, tome I, p. 143.

⁶ *Ibid.*, tome II, p. 23.

⁷ *Ibid.*, tome II, p. 56.

⁸ Guillaume de Lamoignon (1617-1677), premier président du Parlement de Paris, co-auteur de la grande ordonnance criminelle de 1670; ce fut lui qui demanda à Pirot d'assister la Brinvilliers jusqu'à l'échafaud.

⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 217.

¹⁰ *Ibid.*, tome I, p. 113.

¹¹ *Ibid.*, tome I, p. 216-217.

¹² *Ibid.*, tome II, p. 101-102.

déposant contre tous ceux que vous connoissez se servir de poison, sans pardonner à un seul. C'est un moyen absolument nécessaire pour votre salut [...] ¹³.

[...] si vous en estes coupable, vous ne pouvez espérer de pardon devant Dieu que vous ne déclariez à vos Juges quel est votre poison & ce qui entre dans sa confection, quel en est le contre-poison, & quels sont vos complices ¹⁴.

Le double rôle du confesseur, traitant avec la justice divine et celle des hommes est évident ici. Le prêtre peut conférer le salut par l'autorité de Dieu ¹⁵, mais Pirot doit amener la criminelle à avouer et à dénoncer ses crimes, et c'est par là qu'elle a une chance d'être sauvée.

4.2 Les questions de grâce et de salut

La question du salut était extrêmement délicate à l'époque de Pirot. Le Concile de Trente avait éclairci bien des points la concernant, mais s'était seulement attardé à rejeter les positions inacceptables, ce qui n'empêcha pas la publication de l'*Augustinus* et la propagation des idées jansénistes. Or, la position de Pirot, dont l'attirance pour les thèses augustinienes et jansénistes sont claires à travers la *Relation*, n'est pas acceptée par le pouvoir spirituel romain et par l'État français. Pirot croit-il vraiment à ces thèses ou les utilise-t-il uniquement parce qu'elles constituent la seule avenue lorsqu'on veut faire croire à une condamnée à mort qu'elle a des chances d'être sauvée? Il est impossible de sonder l'abbé à l'extérieur de ses écrits. Cependant, il est certain qu'à travers la *Relation*, ces thèses sont omniprésentes.

4.2.1 Le salut

L'objectif principal de l'abbé Pirot est de sauver la marquise de Brinvilliers. Pour lui, le salut de la marquise est aussi important que le sien. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été envoyé.

Je m'intéresse si fort à elle que son salut m'est aussy cher que le mien; je meurs à tous les momens pour elle; & je ne demande pour toute couronne dans le combat que j'ay à soutenir avec elle devant que d'achever sa carrière, que de la voir couronnée avec vous ¹⁶.

¹³ *Ibid.*, tome I, p. 64.

¹⁴ *Ibid.*, tome I, p. 58.

¹⁵ *Ibid.*, tome I, p. 186.

¹⁶ *Ibid.*, tome I, p. 144.

Il va jusqu'à dire qu'il donnerait sa tête¹⁷ et à souhaiter être anathème¹⁸, si le salut de la dame vaut ce prix, quoique son âme soit noire de péchés¹⁹. Mais la marquise doit coopérer. Dans son récit, les références aux thèmes de grâce et de salut reviennent cent douze fois, ce qui paraît normal, puisque la quête du salut était un élément fondamental de la doctrine chrétienne. C'est d'ailleurs à l'époque moderne que le concept de salut prit toute son ampleur. La rédemption fut la grande question du XVII^e siècle. À l'époque, le désir de mener les hommes au Paradis était un moteur extrêmement puissant qui régissait toute la vie de l'Église²⁰. La question était d'autant plus importante dans le cas d'une criminelle condamnée à périr en Enfer si elle ne passait ses derniers jours dans un état de pénitence profonde. Le rôle de l'abbé Pirot est de faire miroiter le salut à la Brinvilliers afin de lui faire avouer ses crimes et ses complices. Mais comment lui faire croire qu'elle a réellement une chance de rejoindre le Christ à la droite de Dieu? Avec l'aide des thèses augustinienne et jansénistes, Pirot pouvait expliquer bien des éléments relatifs aux possibilités que la marquise avait de paraître favorablement devant le Seigneur lors du Jugement dernier.

Il n'est pas paradoxal de croire qu'un docteur de la Sorbonne ait pu être inspiré par le jansénisme. Jacques Grès-Gayer a montré que malgré une position unanime devant le monde, les docteurs n'étaient pas d'accord sur tous les sujets. Malheureusement, les oppositions entre les docteurs et les débats suscités par leurs positions divergentes n'ont pas été conservés²¹. Pour Grès-Gayer, le jansénisme serait d'ailleurs né à la Sorbonne. Dans sa *Relation*, l'abbé Pirot semble avoir été influencé par jansénisme et augustinisme. Voyons comment ces thèses sont utilisées par le confesseur.

4.2.2 La grâce

Une manière assurée de redonner confiance à la marquise lorsqu'elle craint de périr en Enfer, est de lui expliquer que le salut n'est jamais impossible. L'idée selon laquelle l'homme a une chance d'être sauvé jusqu'aux derniers moments avant la mort est fréquente à

¹⁷ *Ibid.*, tome II, p. 172.

¹⁸ « Je souhaite d'être anathème pour elle s'il faut acheter son salut à ce prix ». *Ibid.*, tome I, p. 143.

¹⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 75.

²⁰ François Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, sous « Salut ».

²¹ Sauf dans les mémoires de quelques docteurs que l'auteur a recueillis. Voir Jacques Grès-Gayer, *op. cit.*

l'époque et elle revient chez Pirot. Pour lui, la grâce peut s'acquérir ou se perdre jusqu'aux dernières heures de la vie.

C'est toujours le tems de la conversion jusqu'à la mort, & si vous permettez quelques fois, par un jugement incompréhensible, que ceux qui ont longtems vécu dans la grâce tombent enfin dans le péché & perdent par là tout le mérite de leur vie passée [...] ²².

Il n'est donc jamais trop tard pour faire pénitence tant que Dieu accorde sa grâce et que le pécheur est en état de la recevoir²³. Dans toutes les querelles sur la grâce au XVII^e siècle, le dogme se réduisait à peu de choses et les disputes s'organisaient surtout autour des interprétations théologiques²⁴. Augustin croyait que Dieu refusait ou accordait la grâce de façon arbitraire. La position du Concile de Trente était que l'homme n'avait pas perdu son libre arbitre et qu'il pouvait choisir le bien avec l'aide de la grâce suffisante qui était efficace seulement si l'homme l'acceptait. Jansénius refusa cette distinction entre grâce suffisante et grâce efficace, car ni saint Augustin ni les Pères de l'Église n'en avaient discuté²⁵. Pirot se rapproche plutôt d'Augustin sur ce point que des théories élaborées par les tridentins. Il explique à la marquise que Dieu est maître de ses grâces. « [...] s'il a droit de les refuser quand il veut, ne peut-il pas les accorder quand il luy plait?²⁶ ». Évidemment, tous les hommes peuvent espérer la grâce puisque Jésus a « [...] absous Magdeleine & exaucé le larron, il n'y a point de pécheur à qui vous n'avez donné lieu d'espérer de vous une semblable grâce²⁷ ». Mais Dieu peut suspendre ses grâces²⁸. Puisque la grâce efficace était suffisante en elle-même, les jansénistes devaient résoudre le problème selon lequel certains hommes résistaient à cette grâce. La plupart d'entre eux recevaient une grâce réduite qui aurait été suffisante si Adam n'avait pas chuté. Cette grâce réduite était suffisante pour Adam, mais depuis sa chute, elle était devenue insuffisante²⁹. Pirot utilise cette image de la chute pour faire comprendre ceci à la marquise :

²² Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 138-139.

²³ *Ibid.*, tome II, p. 33.

²⁴ André Dabezies, « L'impasse des querelles sur la grâce au dix-septième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2 (1982), p. 169.

²⁵ *Ibid.*, p. 171-172.

²⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 68.

²⁷ *Ibid.*, tome I, p. 137.

²⁸ *Ibid.*, tome I, p. 157.

²⁹ André Dabezies, *locl. cit.*, p. 172.

C'estoit assez que vous fussiez des enfans d'Adam pour ne pouvoir vous dispenser de la mort; vous sçavez que Dieu le menaça qu'il moureroit s'il violoit la deffense qu'il luy avoit faite, & dès le moment qu'il la viola il devint mortel & perdit la grâce d'immortalité qu'il avoit reçue dans la création. C'est une sentence de mort que Dieu prononça contre luy & contre tous les hommes qui pecheront en sa personne. L'exécution s'en fait à la mort, & ceux qui par une cruauté inhumaine tuent quelqu'un ne font qu'avancer l'exécution³⁰.

La grâce insuffisante servait, pour les jansénistes, de leçon aux prédestinés en leur présentant le modèle par excellence de l'homme qui la perdait. Pour les jansénistes, une petite partie du monde recevait assez de grâce pour déterminer leur volonté et les hommes ne pouvaient y résister. Cette théorie est très utile pour Pirot qui tente de faire comprendre à la criminelle que Dieu a choisi de la sauver par l'échafaud. Il le répète à plusieurs reprises à la marquise³¹. Une criminelle aurait donc la chance d'être prédestinée.

4.2.3 La prédestination

Saint Augustin avait tenté de montrer la soumission de l'homme devant Dieu et parlait d'une totale dépendance envers le Créateur. Il croyait donc en la prédestination gratuite et en la grâce efficace³². Pour les jansénistes, Dieu choisissait qui il voulait. La grâce était donc un don gratuit³³. Pirot, à son tour, écrit que le Seigneur sauve gratuitement ceux qu'il sauve³⁴. Selon lui, la Brinvilliers est une élue³⁵. L'abbé exprime cependant ses réserves à la criminelle. Pour se conformer au modèle des prédestinés, elle doit désirer la croix³⁶. Plus elle souffrira, plus elle pourra espérer recevoir les grâces de Dieu³⁷. Évidemment, la mort dans le péché n'est pas salutaire : « [...] le péché joint avec la mort ne reçoit jammais de pardon & que pour obtenir rémission de vostre crime, si vous estes criminelle, il faut le faire mourir avant vous [...] »³⁸. Heureusement pour la Brinvilliers, Pirot croit qu'il n'y a pas de

³⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 88-89.

³¹ *Ibid.*, tome I, p. 84, 186.

³² *Dictionnaire de la théologie chrétienne*, Paris, A. Michel/Encyclopaedia Universalis, 1998, sous « Jansénisme ».

³³ Marcel Viller, *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1932-1995, sous « Jansénisme ».

³⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 168.

³⁵ *Ibid.*, tome II, p. 68.

³⁶ *Ibid.*, tome II, p. 128.

³⁷ *Ibid.*, tome I, p. 207.

³⁸ *Ibid.*, tome I, p. 59.

péchés irrémédiables, sauf l'impénitence finale³⁹. C'est un coup de chance, donc, que la marquise meure sur l'échafaud⁴⁰. Dieu lui fait la grâce de mourir avec infamie⁴¹. L'abbé rejoint donc les jansénistes dans leur attitude à l'égard de la prédestination. Mais reste-t-il certains attachements à la religion catholique pure?

4.2.4 Les indulgences

Pour Pirot, la grâce n'agit pas seule. Il faut la coopération de l'homme⁴². Cette idée se rapproche davantage des thèses acceptées par le Concile de Trente. Son approche des indulgences est également à l'opposé des jansénistes qui refusaient tout du rôle de l'homme dans son salut. Ces indulgences, élément important dans la piété catholique de l'époque moderne, consistaient en une diminution de la dette des pénitents par des actes charitables ou des prières. Critiquées par Luther en 1517, elles furent ramenées à leur but spirituel par le Concile de Trente⁴³. À l'époque, gagner des indulgences était un moyen commun de s'assurer le salut, ou du moins, de diminuer son temps de Purgatoire. Pirot utilise ce concept d'indulgences, et d'inévitabilité du Purgatoire, avec la marquise⁴⁴. Tout près de son exécution, cette dernière s'inquiète de ce qu'il faut faire pour en gagner. Pirot lui présente une médaille de saint Antoine de Padoue envoyée par la comtesse de Soisson afin qu'elle soit rendue à la marquise avant son exécution. Clément X l'avait offerte à la comtesse afin qu'elle la donne à un mourant. Très pieuse et soucieuse du salut de la marquise, la comtesse lui offre cette médaille dont le pouvoir est « d'appliquer l'indulgence⁴⁵ » à la marquise. Son confesseur lui fait embrasser l'objet⁴⁶. Sur l'échafaud, l'abbé se rappelle de la médaille et

³⁹ *Ibid.*, tome I, p. 65.

⁴⁰ *Ibid.*, tome II, p. 34-35.

⁴¹ *Ibid.*, tome II, p. 37.

⁴² *Ibid.*, tome II, p. 93.

⁴³ Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, sous « Indulgences ».

⁴⁴ Notons que la gratuité de la grâce soulevée par Pirot contredit l'existence et l'utilité du Purgatoire, pourtant inévitable, selon le confesseur. Pirot ne s'attend pas à ce que la Brinwilliers aille directement au Paradis. C'est soit l'Enfer, soit le Purgatoire. En parlant du bûcher dans lequel son corps sera jeté : « C'est dans ce feu, Mme, que Dieu examinera votre âme, alors qu'on y jettera votre corps, & de ce feu elle passera dans un autre qui sera ou celui de l'enfer, ou celui du purgatoire ». Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 173.

⁴⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 163.

⁴⁶ *Ibid.*, tome II, p. 141-142.

explique à la marquise qu'elle lui fera gagner des indulgences. Il ajoute que les confesseurs ont le pouvoir de faire gagner des indulgences à ceux qui meurent sur l'échafaud⁴⁷.

Ainsi, Pirot a su jongler avec différents éléments répondant aux angoisses de la marquise concernant les indulgences, la prédestination, le Purgatoire, les grâces et le salut. Même si on remarque des oppositions, notamment sur les questions de grâce, de prédestination et de Purgatoire, son discours semble destiné à montrer comment confesser et préparer à la mort un individu qui n'a plus aucune chance d'être sauvé, sinon par la prédestination.

4.3 Récits de morts idéales

L'homme a toujours craint la mort, mais au XVII^e siècle, on redoutait surtout le décès instantané, notamment parce que lorsqu'il était surpris, le chrétien ne pouvait faire aucune préparation. Il n'avait pas le temps de recevoir les derniers sacrements, dont la confession et le viatique. Il mourait donc dans un état d'impénitence⁴⁸. La marquise de Brinvilliers a la chance de connaître le moment de sa mort. Pour Pirot, si elle doit mourir, elle doit au moins le faire de belle façon, dans le désir de communier avec Dieu. Michel Bée a écrit que l'exécution publique visait à pousser le criminel au repentir afin d'assurer l'expiation de ses torts commis envers Dieu et la société. Le supplice devenait un moyen de salut. La mort du condamné pouvait devenir le modèle d'une mort idéale si ce dernier acceptait de se considérer comme étant au tribunal de la pénitence. Mais pour y arriver, le criminel avait besoin d'un bon directeur⁴⁹. Pirot a certainement poussé la marquise vers le modèle de la mort que nous allons décrire ici, à travers la mort spectaculaire et les histoires tragiques.

4.3.1 La mort spectaculaire

Dans son ouvrage sur l'écriture de la mort, Constance Cagnat a comparé le récit de mort au lit et l'exécution publique, qui avaient toutes deux comme point commun qu'elles n'étaient pas des morts subites, mais organisées et ritualisées. L'auteure a parlé de mort spectaculaire. Certes, elle s'est inspirée du texte de Pirot pour fonder son modèle. Cependant, plusieurs autres textes suivent le même schéma que celui calqué sur le modèle de Pirot.

⁴⁷ *Ibid.*, tome I, p. 187.

⁴⁸ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 307.

⁴⁹ Michel Bée, *loc. cit.*, p. 850.

Cagnat a utilisé notamment les *Correspondances* de Madame de Sévigné, les *Mémoires* de M. de Pontis par du Fossé, les *Lettres* de G. Patin, les *Mémoires* de Madame de Motteville, de Laporte et de Sourches. Tous ces textes proposent des exemples de mort spectaculaire que Cagnat a analysé en y cherchant des constantes. Pirot semble s'être inspiré du modèle de l'écriture de la mort spectaculaire qui a été diffusé par de nombreux autres auteurs. Même s'il a participé à son élaboration, il a pu être influencé par ce courant.

La mort au lit et l'exécution proposaient toutes deux un modèle de comportement à adopter devant la mort. S'il y avait certainement un rituel dans ces deux morts, il y avait également un rituel dans l'écriture. Nous nous attarderons ici au récit de mort par exécution publique, puisque c'est de cette façon que la marquise de Brinvilliers a vu ses jours être abrégés. L'abbé Pirot semble avoir été influencé par les modèles racontant la mort spectaculaire. Ces textes comportaient des règles strictes. Ils commençaient avec la lecture de l'arrêt et finissait par les réactions de l'entourage⁵⁰. Le récit de Pirot est plus élaboré et commence bien avant la lecture de l'arrêt. Le confesseur raconte sa rencontre avec la marquise et s'attarde à plusieurs détails qui ne sont pas évoqués dans les récits de mort habituels. Au départ, la *Relation* de Pirot s'insère bien dans les récits de mort spectaculaire, puisque l'abbé y soumet sa propre écriture.

D'après Constance Cagnat, l'exécution publique était un spectacle et elle suivait un rituel précis repris par ceux qui l'écrivaient. Pirot se greffe à ce modèle d'écriture, même si tout ce qu'il écrit ne se produit pas nécessairement dans l'ordre que Constance Cagnat a décrit. Avant la lecture de l'arrêt, on assistait le plus souvent à une dernière confrontation avec les juges. Les auteurs parlaient presque toujours de la fermeté du criminel et évoquaient l'admiration et l'affliction des juges. Le condamné sortait pendant que son jugement était rendu et entendait sa lecture, à genoux, tête nue. Une attention particulière était donnée à la réaction du condamné⁵¹. Dans la *Relation*, la Brinvilliers fait face à ses juges à qui elle avoue tout ce qu'elle sait, après les encouragements du confesseur. Pirot explique qu'elle est troublée à la lecture de son arrêt et que, lorsqu'elle est accompagnée à la chambre de la question, elle regarde le concierge des pieds à la tête sans rien lui dire. Elle affirme également

⁵⁰ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 181-183.

⁵¹ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 203.

qu'elle aurait tout avoué si elle avait rencontré l'abbé avant sa condamnation⁵². Les réactions de la marquise sont donc conformes aux récits spectaculaires.

La plupart du temps, le jugement avait lieu le matin. C'est à ce moment que la marquise est interrogée. Ensuite, on passait à la torture ordinaire et extraordinaire⁵³. La marquise reçoit le supplice de l'eau, mais Pirot n'écrit pas un mot sur sa réaction, n'ayant pas assisté à la torture. Après la question, un bon moment de solitude était accordé au condamné pendant lequel il pouvait écrire ses adieux à ses proches. Une fois les attaches humaines rompues, le condamné pouvait se concentrer sur sa préparation religieuse⁵⁴. La marquise prend plusieurs moments pour écrire à ses proches. D'abord à son mari⁵⁵, puis à sa sœur⁵⁶. La lettre à sa sœur est d'ailleurs recopiée dans la *Relation*. Mais la marquise doit oublier les affaires du monde. Pirot lui conseille de « regarder le monde comme n'estant plus⁵⁷ ».

La confession constituait le seul sacrement accordé aux condamnés et le confesseur différait presque toujours l'absolution au lendemain⁵⁸. Pirot écrit qu'il a retardé l'absolution « que je croyois pouvoir différer jusqu'après que son arrest luy auroit esté prononcé et qu'elle eut subi l'interrogation⁵⁹ ». À cause de cela, l'abbé change parfois de sujet pour divertir la dame⁶⁰. Après sa première absolution, lors de laquelle Pirot lui impose une pénitence assez légère, la Brinvilliers s'interroge sur le viatique. Elle voudrait bien le recevoir. Son confesseur lui explique cependant que c'est impossible.

[...] ne vous plaignez pas de la rigueur de nos coutumes, elle sont très justes puisqu'il est fort raisonnable & conforme à l'esprit de l'église ancienne de ne point donner la communion à des pécheurs coupables de certains crimes monstrueux, tels que sont ceux pour l'ordinaire qu'ont commis les personnes qu'on condamne à mort. Il seroit contre le respect que l'on doit à ce sacrement qu'une personne communiât le jour qu'elle doit estre décapitée, & qu'en un mesme jour le corps du Fils de Dieu et le glaive d'un boureau passassent par le mesme canal⁶¹.

⁵² Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 160-161.

⁵³ Constance Cagnat, *ibid.*, p. 203.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 204-205.

⁵⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 90-96.

⁵⁶ *Ibid.*, tome I, p. 149-150.

⁵⁷ *Ibid.*, tome I, p. 93.

⁵⁸ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 205.

⁵⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 98.

⁶⁰ *Ibid.*, tome I, p. 103-104.

⁶¹ *Ibid.*, tome I, p. 81.

Le confesseur lui offre cependant, en guise de viatique, l'adoration du saint Sacrement. La Brinvilliers reçoit l'absolution après la lecture de l'arrêt et la question puis elle lui est renouvelée sur l'échafaud.

Toujours selon l'analyse de Cagnat, dans les derniers moments avant sa mort, le criminel restait seul avec son confesseur pour s'entretenir de son salut. Quant à la Brinvilliers, pour se préparer à la mort, elle a la chance de passer deux bonnes journées de solitude avec Pirot, ponctuées de quelques sorties de l'abbé. D'ordinaire, on se rendait ensuite à la chapelle avec le condamné⁶². La Brinvilliers se rend également à la chapelle où elle reçoit la bénédiction du saint Sacrement⁶³. Ensuite, Cagnat explique que le supplicié montait dans le tombereau pour se rendre au lieu de l'amende honorable. Le chemin menant à l'échafaud était difficile et rempli d'embûches pour le condamné. En chemise, une torche à la main, le criminel prononçait l'amende honorable, remontait dans le tombereau puis se rendait à son lieu d'exécution. Pendant le trajet, les auteurs décrivaient les réactions de la foule, qui pouvaient être à la fois bonnes et mauvaises. Certains lançaient des injures au condamné, d'autre tentaient de le reconforter⁶⁴. Pirot relate avec exactitude tous ces détails. La marquise est alarmée et honteuse de devoir porter une chemise blanche. Elle a les mains liées et elle est nue pieds. « Elle me jetta seulement quelques oeillades pour me marquer combien elle sentoit ce qu'il y avoit d'ignominieux en ce qui se faisoit alors⁶⁵ ». Dans le tombereau, on lui donne la torche, que Pirot l'aide à soutenir. On lui lit son arrêt, mais Pirot fait tout pour l'empêcher d'entendre.

[...] mais c'estoit assez qu'on sçut qu'on le lisoit pour en estre frappée, sçachant ce qu'il portoit, & dans la honte qu'elle eut de se voir comme elle estoit dans un tombereau la corde au col, les mains liées, en chemise, une torche à la main, à la veüe d'un si grand monde qu'il y avoit dans la cour du palais, la toucha si fort que [...] elle se laissa aller à son naturel⁶⁶.

Les auteurs de récits d'exécution étaient sensibles aux difficultés ou à l'acceptation de la mort du condamné. La Brinvilliers accepte la mort, c'est la honte qu'elle refuse. Lorsqu'elle est amenée dans le tombereau, « elle souffrit pour lors une des plus fortes saillies de son

⁶² Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 206.

⁶³ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 226.

⁶⁴ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 206-207.

⁶⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 1-2.

⁶⁶ *Ibid.*, tome II, p. 6.

naturel dans la vive appréhension de toute la honte qu'elle recevoit et qu'elle alloit recevoir⁶⁷ ». C'est d'ailleurs ce moment que semble avoir dépeint Charles Le Brun⁶⁸, dont l'esquisse a été conservée au cabinet des dessins du Louvre⁶⁹. Pirot relate les tribulations de la marquise, qui s'attarde à son mari et à ses enfants et si peu aux choses de la religion. Elle retombe dans son naturel de temps en temps. Mais elle fond également en larmes. Sur le chemin la menant à l'amende honorable, elle reprend les sentiments de contrition que Pirot souhaitait lui voir conserver⁷⁰. Elle finit même par accepter la mort :

Hélas, me dit-elle en m'interrompant, je vous l'ay desjà dit, en quel estat serois-je morte si j'estoit morte d'une autre manière que celle dont je vais mourir sur l'échafaut?⁷¹.

Pirot explique que le peuple ne pouvait être plus nombreux⁷². En parlant à la marquise, Pirot lui dit que le gros du peuple la plaint.

Je luy dis exprès le gros du peuple parce que j'entendois dans la confusion de la populace quelques voix qui luy souhaitoient du mal, & elle les pouvoit entendre comme moy. Ce partage continua dans toutes les rues; elle ne put qu'elle ne l'entendit, mais elle eut assez de force pour ne pas le témoigner & pour n'en faire aucune plainte⁷³.

Près de l'échafaud, « [...] une infinité de peuple assemblé se pressoit pour la voir & une grande partie crioit vengeance contre elle & luy insultoit sur son crime⁷⁴ ». Ici encore, Pirot suit le modèle d'écriture du fait divers.

Habituellement, dans les récits d'exécution, les auteurs expliquaient que le prêtre montait avec le criminel sur l'échafaud, le consolait et lui donnait à baiser le crucifix. Ces auteurs étaient sensibles à la manière dont le criminel montait à l'échafaud. La Brinvilliers monte seule, d'un air « fort libre⁷⁵ ». Souvent, les condamnés offraient un dernier discours à

⁶⁷ *Ibid.*, tome II, p. 7.

⁶⁸ « Je ne croy pas que dans tout le tems que j'ay esté avec elle il y ait eu un moment où son extérieur ait marqué plus d'indignation et je ne m'estonne pas que Mr Le Brun, qu'on dit l'avoir veue en cet endroit où il put la regarder près d'un demy quart d'heure, luy fait, à ce que l'on dit, une teste si enflammée & si terrible dans le portrait qu'il en a tiré [...] Je ne scay si cela luy ressemble [...] J'ay ouï dire que le dessein de cet homme si rare dans cet art si universel dans tous les autres estoit d'exprimer l'indignation par ceste teste, comme il exprime le désir et les autres passions où il réussit admirablement ». Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 7-8.

⁶⁹ Voir annexe B, p. 104.

⁷⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 29.

⁷¹ *Ibid.*, tome II, p. 34.

⁷² *Ibid.*, tome II, p. 15.

⁷³ *Ibid.*, tome II, p. 21-22.

⁷⁴ *Ibid.*, tome II, p. 102-103.

⁷⁵ *Ibid.*, tome II, p. 107.

la foule. La préparation du supplicié par le bourreau était ressentie comme une humiliation⁷⁶. Tout au long du parcours, la marquise ressent la honte, mais sur l'échafaud, il n'en est rien. Elle « eut une très grande patience pour souffrir avec une souplesse extraordinaire tout ce que luy fit le bourreau pour la préparer à l'exécution⁷⁷ ». À la toute fin du récit, les auteurs parlaient de l'émotion et de la réaction de la foule. En ce qui concerne la réaction de l'entourage, Pirot parle d'abord du bourreau et il explique que ce dernier prit la bouteille de vin qui avait été mise dans le tombereau pour la marquise et en but un coup en disant : « [...] qu'il estoit fort altéré & qu'il l'avoit esté tout le jour⁷⁸ ». Le peuple, lui, est agité et se presse pour s'approcher du bûcher afin de voir la marquise être brûlée. Les gens qui sont aux fenêtres observent⁷⁹.

Ainsi que l'a noté Constance Cagnat, il existait de grandes constantes dans les types de récit relatant des morts spectaculaires comme l'exécution publique. Les auteurs choisissaient d'aborder certains moments de la cérémonie, la plupart du temps les mêmes, et en parlaient de façon très similaire⁸⁰. L'influence de ce type d'écriture sur le récit de Pirot est donc évidente. L'abbé s'insère bien dans le modèle d'écriture du fait divers.

4.3.2 Les canards et les histoires tragiques

La persévérance finale était essentielle au salut. Selon saint Matthieu, « Celui-là sera sauvé qui persévéra jusqu'à la fin » (Mt, 10). Au XVII^e siècle, le thème était récurrent dans le discours sur la mort. Les tout derniers moments étaient essentiels dans l'obtention du salut. La persévérance finale représentait un don gratuit de Dieu non proportionné aux mérites de l'homme. Les pires criminels pouvaient être graciés, mais uniquement dans la mesure où ils étaient prédestinés. Le thème de la persévérance finale fut souvent développé dans les sermons ou les traités, mais surtout dans les canards et les histoires tragiques où l'idéal de la bonne mort était au cœur de l'excellence nobiliaire. Hélène Germa-Romann a parlé d'une évolution de la belle mort à la bonne mort qui, au fil du temps, fut acceptée par la noblesse et

⁷⁶ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 207-208.

⁷⁷ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 109.

⁷⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 172.

⁷⁹ *Ibid.*, tome II, p. 174.

⁸⁰ Constance Cagnat, *ibid.*, p. 203-210.

même encouragée par le pouvoir⁸¹. D'après l'auteur, la constance philosophique influencée par la mort stoïcienne et les morts exemplaires de Socrate et de Sénèque a été remplacée par l'idéal de mort imposé par la réforme tridentine à travers la peur du jugement de Dieu. Ainsi, ce modèle de la bonne mort a permis de propager une image de l'exécution publique idéale où le condamné devenait en quelque sorte le héros. L'abbé Pirot utilise des exemples profanes afin de donner à la marquise des modèles d'hommes qui ont accepté la mort avec dignité. Nous tenterons ici de montrer que Pirot s'est inspiré des canards et des histoires tragiques pour développer son récit.¹ Il y a certes une certaine contradiction entre la *belle mort* des histoires tragiques et la *bonne mort* que doit assumer la Brinwilliers. Cependant, il est parfaitement clair que Pirot s'est inspiré des histoires tragiques.

Pour Roger Chartier, les canards et les arts de mourir étaient des textes qui expliquaient la norme à suivre⁸². Les canards étaient distribués par les colporteurs des villes, quelques-uns imprimés dans un format in-folio mais la plupart étant des livrets in-quarto ou in-octavo contenant peu de pages. Leur édition était avant tout l'affaire de libraires parisiens ou lyonnais⁸³. Les histoires d'exécutions capitales constituaient 5,8% des éditions de canards repérées entre 1530 et 1630⁸⁴ : assez pour que ces documents nourrissent l'imagination des élites citadines qui semblent avoir eu un goût prononcé pour ce type de littérature⁸⁵. Maurice Lever a tenté d'associer le genre des canards avec celui des histoires tragiques. Selon l'auteur, plusieurs histoires tragiques n'étaient en réalité que la transcription de canards⁸⁶. De plus, les deux types de texte avaient le même penchant pour le fait divers et les récits criminels dont le dénouement était funeste et sanglant⁸⁷. Nous ne ferons donc pas de distinction entre les deux. Pirot a certainement été en contact avec ces histoires de morts prodigieuses, car il connaît de nombreux détails concernant l'exécution de certains personnages. Les histoires tragiques étaient sans cesse copiées ou imitées⁸⁸. Pirot a donc pu facilement se les approprier. Les récits criminels suivaient une rhétorique commune. Ils

⁸¹ Hélène Germa-Romann, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Librairie Droz, 2001, p. 14-15.

⁸² Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, p. 13.

⁸³ *Ibid.*, p. 108.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 109.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Maurice Lever, *Canards sanglants : naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 28-29.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 31.

⁸⁸ Thierry Pech, *op. cit.*, p. 99.

reproduisaient certains thèmes, personnages ou scénarios empruntés à la littérature de l'époque. Pirot ne mentionne pas expressément les histoires tragiques, mais leur influence sur son écriture n'en est pas moins évidente.

Le texte de Pirot pourrait s'insérer dans le courant des histoires tragiques dans l'optique où il répond par sa façon d'écrire aux critères de Maurice Lever : « La première condition exigée de l'histoire tragique veut qu'elle ne rapporte que des événements authentiques. La seconde, que ces événements soient funestes⁸⁹ ». L'histoire tragique revendiquait une fidélité à la réalité des faits⁹⁰. L'abbé Pirot tient à indiquer au lecteur que ce qu'il écrit s'est véritablement produit et que les paroles qu'il a prononcées sont authentiques.

Ce sont toujours les memes mots et je n'ajoute rien à ce que je rapporte de ses termes ; ils me sont toujours présents comme si je les entendois encore & si, dans ce que je décris que je luy ay fait dire, je mets beaucoup de choses avec ce que je luy pouvois dire pour lors, n'ayant pas de mot à mot une mémoire si fidelle en tout cela & me contentant seulement de me restreindre au sens de ce que je luy pus dire que je ne change en rien du tout, je rends exactement dans ce que je récite d'elle tout ce qu'elle me dit, sans y enchérir ny rien retrancher⁹¹.

Il est possible de le croire puisque l'abbé a conservé, après la mort de la marquise, la confession qu'il avait rédigée dans la Conciergerie.

Je remis tout à l'heure le papier de sa confession dans ma poche, que j'avois escripte : elle me la vit remettre sans se mettre en peine de ce qu'il deviendrait [...] je l'avois escrit en chiffre indechiffable, ne mettant qu'une lettre capitale pour tout un mot & quelquefois pour tout un article : je l'avois fait pour moy seul [...] ⁹².

Dans son souci de prouver que son récit est réel, Pirot s'inspire des histoires tragiques. En ce qui concerne la seconde condition pour qu'un récit relève de l'histoire tragique, c'est-à-dire qu'il constitue un récit funeste, celui de la marquise l'est suffisamment.

Pirot ne raconte pas la vie de la marquise. Il s'attarde à ses derniers moments. Il ne décrit donc pas ses crimes ni son arrestation. Cependant, son récit ressemble étrangement au dénouement des récits d'histoires tragiques dans lesquels il n'était pas rare de voir se

⁸⁹ Maurice Lever, *op. cit.*, p. 28.

⁹⁰ Thierry Pech, *op. cit.*, p. 48.

⁹¹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 135-136.

⁹² *Ibid.*, tome I, p. 187-188. À un certain moment dans le récit, le président Le Bailleul lui demande s'il ne ferait pas une relation de ce qui s'est passé entre lui et la marquise. Pirot lui répond que non, qu'il ne croit pas que le confesseur doive le faire. Pirot ne trahit pas le secret de la confession et il n'intègre aucunement cette confession écrite dans sa *Relation*. Mais pourquoi la conserve-t-il? Et pourquoi relate-t-il ce moment inutile au déroulement du récit? L'idée d'une relation a peut-être germé là.

reproduire un même schéma narratif : le condamné se convertissait en prison le jour de son exécution et demandait publiquement pardon de son crime avant d'affronter la mort avec un grand courage. La *Relation* suit ce schéma. Avant l'arrivée de Pirot, la marquise refuse d'avouer ses crimes. D'ailleurs, l'abbé lui fait dire que si elle l'avait vu plus tôt, elle aurait tout avoué⁹³. À la Conciergerie, la marquise se convertit. Puis, par une amende honorable, elle demande pardon au monde et à Dieu et elle affronte la mort avec constance et repentir. Dans l'histoire tragique, on retrouvait également l'idée selon laquelle grâce à Dieu, le coupable avait été arrêté et pouvait expier ses péchés. Nous l'avons vu plus haut, la marquise est prédestinée par l'échafaud. Si elle meurt ainsi, c'est que Dieu a voulu la sauver. La conversion soudaine favorise la sympathie du public envers le condamné. L'exécution se déroulait toujours dans une émotion générale. Même le bourreau était touché⁹⁴. Celui qui s'occupe de la Brinvilliers explique à Pirot « [...] qu'il estoit fort altéré & qu'il l'avoit esté tout le jour⁹⁵ ». Dans les histoires tragiques, on tentait d'édifier les criminels⁹⁶. L'auteur tentait d'ailleurs, en général, d'excuser le condamné⁹⁷. Vers la fin, Pirot donne une image très positive de la marquise :

Elle me parut avoir le visage tout contrit & tourné à la pénitence, ne regardant que moy seul [...] inquiète de son salut sans en désespérer, l'espérant sans en présumer, pénétrée de douleur à la veüe de ses péchez & à l'appréhension des jugemens de Dieu, soutenue de confiance en la miséricorde de Dieu, empressée pour les choses qui regardoient son ame [...] gardant en toutes choses une modération juste & naturelle, si toutes fois on peut appeler naturel ce qui se peut attribuer à une veüe naturelle telle qu'estoit l'estat où elle fut en ces momens, qui sans doute venoit de plus hault & avoit quelque chose de surhumain [...]⁹⁸.

À la lecture du tableau ci-dessous, nous pouvons remarquer que Pirot utilise principalement les exemples de messieurs de Thou, de Cinq-Mars et de Montmorency⁹⁹. Leur histoire était bien connue, comme La Rochefoucauld l'a expliqué : « Je ne dirai point ici la

⁹³ *Ibid.*, tome I, p. 161.

⁹⁴ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 429.

⁹⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 172.

⁹⁶ Thierry Pech, *op. cit.*, p. 15.

⁹⁷ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 294.

⁹⁸ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 140-141.

⁹⁹ Monsieur de Thou fut exécuté le 30 octobre 1632 pour s'être rebellé contre le roi. Son histoire fut citée notamment dans les *Mémoires* de Henri de Rohan et ceux de Nicolas Goulas, ce dernier ayant insisté sur le caractère rédempteur de la mort du maréchal : « il reçut son arrest de mort si constamment, et mourut si chrétiennement que tous ses amis fondèrent là dessus leur consolation, ne doutant point de son salut, et le regardant comme un prédestiné ». Cinq-Mars est mort pour les mêmes circonstances.

suite malheureuse de leurs projets : on la sait assez¹⁰⁰ ». Pirot utilise les exemples de ces héros de l'échafaud, comme il utilise des exemples des saints et de la Bible. Et il les a pris quelque part. La preuve est qu'il se réfère à certains ouvrages...

Elle me dit que M. Cinq Mars & M. de Thou avoient communiqué avant que d'estre exécutés. Je ne le crois pas, M^{me}, lui répliquai-je, & je n'ay lu cela ny dans les mémoires de Montrésor, ny dans aucun autre livre qui rapporte leurs morts¹⁰¹.

Il ajoute beaucoup plus loin une preuve qu'il connaissait bien les histoires tragiques de M. de Thou :

Il y a un bel endroit dans ce qu'on en a escrit sur le sujet d'une inscription qu'il fit, dans le tems mesme qu'il se dispoit à la mort, pour mettre à la chapelle qu'il avoit fondé pendant sa prison dans les Observantins de Tarascon¹⁰².

Pirot connaît également l'histoire du chevalier de Rohan, qui eut la chance exceptionnelle de communier le jour même de son exécution, mais il ne la confie pas à la marquise. Elle aurait eu de l'espoir en vain¹⁰³. À un certain moment, la marquise exprime le désir d'offrir son chapelet à sa sœur. Si elle ne l'avait fait, Pirot lui aurait suggéré de le donner à sa belle-sœur, la femme de celui qu'elle avait assassiné, pour imiter Montmorency qui offrit à Richelieu un saint Sébastien¹⁰⁴.

Tableau 4.1
Exemples profanes utilisés par Pirot

Références	Dans la prison 11 références	Sur le chemin de l'échafaud 17 références
Marie Stuart	3	1
Médée	1	—
Monsieur de Montmorency	2	3
Monsieur de Thou	—	9
Monsieur Cinq-Mars	—	2
Divers	5	2
Total	11	17

¹⁰⁰ La Rochefoucauld, *Mémoires*, coll. des Mémoires relatifs à l'Histoire de France par Petitot et Monmerqué, 1826, vol. 51, p. 363, cité par Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 377.

¹⁰¹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 80.

¹⁰² *Ibid.*, tome II, p. 37.

¹⁰³ *Ibid.*, tome I, p. 80.

¹⁰⁴ *Ibid.*, tome I, p. 200.

Si nous observons le tableau 4.1, nous pouvons remarquer que les exemples utilisés par Pirot sont plus nombreux dans la deuxième partie de la *Relation*, quand la marquise est tout près de son exécution. À ce moment, il est impératif de lui donner de bons exemples de condamnés qui ont réussi à mourir dignement, en demandant pardon à leurs ennemis et à Dieu. M. de Thou, par exemple, a déclaré qu'il avait de la chance de mourir avec ignominie, d'avoir la grâce d'effacer ses crimes par l'échafaud. Il aurait pu se sauver par une autre voie que la mort infâme, mais il a préparé son âme pendant trois mois avant de mourir. Il a regardé l'échafaud comme un témoignage de sa prédestination. Il souhaitait aller à la mort et remercia Dieu de ses grâces. « C'est ce que disoit M^r de Thou à son compagnon & ce que vous devez dire à vous mesme avec bien plus de justice¹⁰⁵ », explique Pirot à la marquise. Il souhaite que la marquise prenne exemple sur lui et accepte sa mort honteuse comme une grâce¹⁰⁶. Pour lui, l'exécution de M. de Thou est un exemple à suivre. Ce dernier a fondé une chapelle pour recouvrer la liberté, mais condamné, il ne fut pas délivré de sa prison, mais de la prison de la vie¹⁰⁷. Pirot compare souvent la marquise à M. de Thou. Il apparaît à Pirot quelque chose de plus chrétien que ce qu'on a fait dire à M. de Thou en présence de ses juges.

Il n'y a rien de si grand que dans ce que je viens de rapporter de M^{me} de B. Ce n'est pas que j'en fasse une comparaison avec cet homme illustre qu'on peut appeler un des héros de l'échafaut, ny la mette au-dessus de luy; je suis bien éloigné de faire l'un ou l'autre de ces deux choses; il y a cent autres circonstances de la mort de M^r de Thou qui le mettent fort au-dessus de M^{me} de B. & sans comparaison : mais en cet endroit le sentiment de l'homme ne paroist pas auprès de celui de la dame¹⁰⁸.

Il lui fait réciter les mêmes prières que M. de Thou¹⁰⁹. On retrouve également ce récit d'un moment de la mort de Montmorency que Pirot semble avoir tiré des *Mémoires* de Louis de Pontis :

[...] il ouït prononcer son arrêt. S'étant ensuite levé, il dit à ceux qui étaient présents : Priez Dieu, Messieurs, qu'il me fasse la grâce de souffrir chrétiennement l'exécution de ce qu'on me vient de lire [...] Comme il demeura dans la chapelle, et qu'il leva de nouveau ses yeux sur le crucifix, les ayant ensuite baissé sur ses habits qui étaient fort riches, il jeta sa robe de chambre et dit : oserais-je bien, étant criminel comme je

¹⁰⁵ *Ibid.*, tome II, p. 35.

¹⁰⁶ *Ibid.*, tome II, p. 34-37.

¹⁰⁷ *Ibid.*, tome II, p. 37-38.

¹⁰⁸ *Ibid.*, tome II, p. 86.

¹⁰⁹ *Ibid.*, tome II, p. 139.

suis, aller à la mort vêtu avec vanité, lorsque je vois mon Sauveur mourir innocent tout nu sur la croix? Il faut, mon père, ajouta-t-il en parlant à son confesseur, que je me mette en chemise, pour faire amende honorable devant Dieu des grands péchés que j'ai commis contre lui [...] Il employa tout le temps qui lui restait à s'offrir à Dieu, à se fortifier contre la mort par la vue des souffrances de Jésus-Christ et à le prier¹¹⁰.

L'abbé n'a pas copié l'extrait, mais il utilise l'exemple rapporté par de Pontis pour expliquer à la marquise qu'elle doit bénir ceux qui la maudissent, souffrir la persécution sans se plaindre, et s'estimer heureuse de souffrir pour le Christ.

Pirot utilise d'autres exemples que ceux de M. de Thou, de Cinq-Mars et de Montmorency¹¹¹, mais les éléments relatifs à ces trois hommes sont ceux qui ont retenu notre attention. De par son utilisation de ces héros de l'échafaud, Pirot nous montre qu'il connaissait bien ces histoires, récits courts soutenus par la vraisemblance historique, constituant dans leur ensemble un schéma élémentaire qui ne considérait pas les détails supplémentaires et facultatifs qui pouvaient s'ajouter dans chaque récit¹¹². Leurs rééditions successives prouvent qu'elles ont façonné la culture de la mort chez les contemporains¹¹³ et Pirot a certainement été influencé par les histoires tragiques de son temps. Mais les histoires de personnages profanes ne sont pas les seules à avoir influencé Pirot.

4.3.3 Le modèle hagiographique

Le XVII^e siècle fut le siècle des saints. Fondées en partie sur le culte des martyrs, les hagiographies constituèrent un des plus grands mouvements populaires de l'histoire chrétienne¹¹⁴. Très lues, elles furent les ouvrages les plus édités¹¹⁵. Tout comme les histoires tragiques, elles ont imprégné l'imaginaire de l'élite intellectuelle. L'idéal de sainteté était une préoccupation constante des prêtres de l'époque qui encourageaient les fidèles à recourir aux

¹¹⁰ Louis de Pontis, *Mémoires*, éd. R. Laulan, Paris, Mercure de France, 1986, cité par Hélène Germa-Romann, *op. cit.*, p. 212-213 et Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 66.

¹¹¹ Marillac, le chevalier de Rohan, Marie Stuart et le maréchal Biron.

¹¹² Anne De Vaucher Gravili, *Loi et transgression. Les histoires tragiques au XVII^e siècle*, Lecce (Italie), Milella, 1982, p. 21.

¹¹³ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 12.

¹¹⁴ Eduardo Hoornaert, *La mémoire du peuple chrétien*, Paris, Cerf, 1992, p. 261.

¹¹⁵ Marcel Bernos, « La sainteté chez quelques prédicateurs français du XVII^e siècle », dans *Rives nord-méditerranéennes*, Saints et sainteté, [En ligne], mis en ligne le 22 juillet 2004. URL : <http://rives.revues.org/document158.html>.

saints¹¹⁶. Les hagiographies étaient basées sur un schéma fixe, rigide, mémorisé au fil des lectures¹¹⁷. L'importance du genre nous incite à croire que Pirot a pu s'en inspirer. D'ailleurs, d'après Constance Cagnat, les hagiographies constituent des clefs de lecture pour les textes du XVII^e siècle¹¹⁸. Ce fut longtemps un genre à la mode parce que la mort du saint était un modèle à imiter¹¹⁹. Pirot l'explique à la marquise : « C'est à quoy sert l'exemple de ces héros de nostre religion quand nous nous mettons en devoir de les imiter autant que nous le pouvons¹²⁰ ». Cagnat a soutenu que les normes d'écritures hagiographiques étaient invariables et suivaient un schéma permanent¹²¹. Pietro Boglioni a également parlé de stéréotypes qui, malgré certains détails divergents, ont façonné toutes les biographies de saints¹²². Il est certain que Pirot a connu une multitude d'histoire de saints et qu'il s'en soit imprégné. Nous l'avons vu dans le précédent chapitre. Mais plus que des exemples, il en a tiré une façon d'écrire le récit de la marquise.

De l'existence du saint, la mort constituait le couronnement et, sans une belle mort, la vie n'était rien¹²³. Michel Bée a expliqué qu'avec de l'aide, le criminel pouvait mourir en martyr par un rachat personnel et par le pardon de Dieu, mais également par l'approbation du public¹²⁴. Jésus a dit lui-même : « Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice : le royaume des Cieux est à eux » (Mt, 5, 10). Pirot cite Job et explique que la chair suppliciée de la Brinvilliers « cette chair que les hommes brusleront bientost, ressuscitera un jour [...] vous verrez dans cette mesme chair vostre Sauveur¹²⁵ ». Est-ce que Pirot a tenté de faire croire que la Brinvilliers est morte en odeur de sainteté? Certainement pas. Pirot fait même de la marquise une martyre du diable.

Les criminels condamnés à mort ne sont pas des martyres, puisque ce n'est pas la peine, mais cause de la peine, qui fait un martyr, comme dit saint Augustin. Aussi les distinguons-nous fort dans l'église ; nous croyons faire injure aux martyres de prier pour eux, nous les prions, au contraire pour nous, & nous prions pour ceux qu'on

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 132.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 147.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 15.

¹²⁰ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 103.

¹²¹ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 97.

¹²² Pietro Boglioni, « La scène de la mort dans les premières hagiographies latines », *Essais sur la mort : travaux d'un séminaire de recherche sur la mort, Faculté de théologie, Université de Montréal, Montréal, Fides, 1985*, p. 271.

¹²³ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 106.

¹²⁴ Michel Bée, *loc. cit.*, p. 851.

¹²⁵ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 172.

punit de mort pour leurs crimes ; cependant le sang de J.-C. & le feu du Saint-Esprit peut se trouver, quoyqu'inégalement & en un degré bien différent, dans le sang & dans les souffrances des uns & des autres pour rendre leurs ames toutes luisantes & toutes brillantes devant Dieu qui est toute lumière et tout feu. Elevez vostre cœur, Madame, à la veue de tout cet appareil extérieur & n'y regardez pas seulement ce qui y paroît au dehors, mais pénétrez-en tout le mistère [...] Que vous estes loing de ce modèle, Madame! Si vous estes martire, ce n'est que de l'impiété ; elle a ses martirs comme la religion. Vous n'estes martir que du démon, du monde & de vos passions¹²⁶.

Même si Pirot ne fait pas de la marquise une sainte, ses stratégies d'écriture s'inspirent réellement du modèle hagiographique. À travers son étude, Constance Cagnat a relevé trois séquences dans le récit hagiographique qui ont été reprises par Pirot : la dernière maladie, la mort et les suites du décès¹²⁷. Pirot ne suit pas exactement ces trois séquences, mais certains détails qui les forment reviennent dans son récit.

Les biographies hagiographiques racontaient en général l'ensemble des derniers jours du saint, et pas seulement le moment de sa mort¹²⁸. Le récit de Pirot est basé sur les derniers jours de la marquise, et pas seulement autour de son exécution. Le 14 juillet 1676, l'abbé est appelé par le premier président à accompagner la marquise et dès le lendemain, il se rend à la Conciergerie. La mort survient le 17 juillet. Pirot raconte donc les événements se déroulant entre le 14 et le 17 juillet. Évidemment, la marquise ne meurt pas de façon naturelle, mais le péché a noirci son âme et le confesseur est là pour tenter de soigner cette femme tourmentée. C'est « la charité pour une abandonnée qui m'avoient enfin fait consentir à me charger de la confesser à la mort¹²⁹ ». Il doit « prendre soin » du salut de la criminelle, explique-t-il¹³⁰. Pour Cagnat, l'annonce de la mort, ou la connaissance du moment de la mort revenait dans toutes les hagiographies. La Brinvilliers n'étant pas une sainte, ne connaît pas à l'avance le moment de sa mort, mais avant même que son arrêt soit prononcé, elle est certaine de mourir. « Elle me parla d'abord comme supposant estre condamnée¹³¹ ». Une grâce du roi était toujours possible pour une marquise. La Brinvilliers aurait donc pu espérer, comme le criminel du *Faut mourir* qui tenta de repousser la mort en comptant sur la grâce du roi :

¹²⁶ *Ibid.*, tome I, p. 44 et 49.

¹²⁷ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 107.

¹²⁸ Pietro Boglioni, *loc. cit.*, p. 272.

¹²⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 129.

¹³⁰ *Ibid.*, tome I, p. 128.

¹³¹ *Ibid.*, tome I, p. 56.

Je vis dans une autre esperance qui peust estre me servira. On dit que le Roy passera? Et qu'aux prisonniers de la sorte, ce jour on doit ouvrir la porte. Et que le bon Sir en pur don, à tous donnera le pardon de leurs crimes les plus enormes. Ce sont là de tres vieilles formes et des droicts non jamais omis, comme cela je seray mis hors des prisons, sans nulle peine¹³².

Dans la plupart des récits hagiographiques, la date de la mort du saint était reliée au calendrier liturgique. Le choix de la date n'était pas banal et revêtait une importance particulière, notamment dans la volonté des auteurs de faire apparaître la main de Dieu dans tout événement. Cagnat explique qu'il y avait deux façons de signifier les dates, ou bien par rapport à la mort du Christ, ou bien en rapport avec une dévotion spéciale du mort¹³³. La Brinvilliers est exécutée le 17 juillet et à cela, Pirot ne peut rien y changer. Or, la dame meurt le jour de la saint Alexis¹³⁴. La Brinvilliers n'a pas de dévotion particulière pour le saint et Pirot ne sait que dire puisque saint Alexis ne ressemble en rien à la marquise, sauf qu'il est à son opposé. Il réussit cependant à associer la date de la mort de la marquise à un élément positif : « Si vous n'avez pas vescu comme saint Alexis, vous devez mourir comme luy et vous le pouvez¹³⁵ ».

Dans l'évocation des derniers jours des saints, on retrouvait toujours une description détaillée des souffrances du mourant dans le but de souligner sa patience et de rattacher sa mort à celle des martyrs et à celle du Christ. Tout au long de sa *Relation*, Pirot ne cesse de noter les similitudes entre la mort de la Brinvilliers et celle du Christ. « Dans peu vous allez estre élevée sur l'échafaut comme il a esté élevé en croix¹³⁶ ».

Il est nud sur la croix pour faire réparation comme vous allez faire la vostre nuë en chemise : il est attaché comme vous este liée : il avoüe qu'il méritte la mort, comme la corde que vous avez au col marque que vous la méritez : il rend à Dieu l'honneur que les péchez dont il est caution luy ont ostez, comme cette torche allumée que vous aurez dans la main est un signe de l'hommage que vous lui devez, & du dessein où vous este de réparer autant que vous le pouvez l'injure que vostre crime lui a fait¹³⁷.

Le Christ constituait l'exemple parfait du saint homme qui a enduré avec patience la torture et qui a pardonné à ses ennemis. Cette idée de supplice était omniprésente dans les

¹³² Jacques Jacques, *Le Faut mourir et les excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité. Le tout envers burlesques*, Rouen, chez Michelle Roax, 1664, p. 133.

¹³³ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 117-118.

¹³⁴ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 144.

¹³⁵ *Ibid.*, tome II, p. 50.

¹³⁶ *Ibid.*, tome II, p. 5.

¹³⁷ *Ibid.*, tome II, p. 59-60.

hagiographies et elle est reprise par Pirot, qui voit un rapprochement entre la mort sur l'échafaud de la Brinvilliers et la Passion¹³⁸. Dans l'exhortation, on retrouve trente-cinq références à la Passion. Tout au long du récit, le confesseur décrit les tourments qui gênent la marquise : la crainte, la consternation, la honte, le mépris. « De tems en tems je m'apercevois de convulsions qui marquoient du dédain, de l'indignation, & du dépit¹³⁹ ». Il décrit même ses réactions physiques, pendant qu'il l'accompagne. « C'est là que parurent les premières marques de sa douleur et de sa contrition¹⁴⁰ ». Il ajoute : « Son visage se plissa, ses sourcils se fronçèrent, ses yeux s'allumèrent, sa bouche se tourna, & tout son air s'aigrit¹⁴¹ ». On observe une gradation de la douleur à mesure que l'exécution approche.

[...] sans penser à ce que je luy disois sur la croix elle se laissa aller à son naturel & avec un visage tout en convulsions, la douleur la plus vive peinte dans ses yeux & dans tout son extérieur, d'un air assez farouche [...]¹⁴².

Cependant, plus le confesseur tente de la convaincre, plus la marquise accepte la mort.

Elle me parut toute pénétrée de ce que je luy disois, pleurant amèrement, & répétant d'une fort grande force ce que je luy disois. Ses yeux, son visage ne marquoient que de la contrition & cela augmenta toujours à mesure que la mort approcha¹⁴³.

Certes, les saints des hagiographes acceptaient leur mort avec joie, dans l'humilité et la paix. Mais il y a des exemples où ils étaient angoissés et tristes. Le moment de la mort était parfois appréhendé, mais cette attitude semblait naturelle. Le Christ n'a-t-il pas sué sang et eau au jardin des Oliviers?

Nostre Seigneur fut troublé quand il pensa à la mort douloureuse & infame qu'il devoit souffrir, son ame en fut triste & abbatüe jusqu'à l'agonie; mais du moment qu'il approcha de ses bourreaux & qu'il se mit luy mesme entre leurs mains, tout ce trouble cessa¹⁴⁴.

Une autre constante relevée par Cagnat est le redoublement de zèle et de ferveur du saint. Boglioni a parlé d'une « logique pneumatique de la mort, selon laquelle affaiblissement

¹³⁸ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 110-111.

¹³⁹ Edme Pirot, *op. cit.*, tome I, p. 78.

¹⁴⁰ *Ibid.*, tome I, p. 76.

¹⁴¹ *Ibid.*, tome II, p. 7. On croit reconnaître dans cette description le portrait de la Brinvilliers par Charles Le Brun. Voir annexe B.

¹⁴² *Ibid.*, tome II, p. 6.

¹⁴³ *Ibid.*, tome II, p. 100.

¹⁴⁴ *Ibid.*, tome II, p. 3.

du corps et accroissement de la clarté spirituelle progressent de façon inverse et parallèle¹⁴⁵ ». Plus elle approche de la mort, plus la marquise est repentante et disposée à accepter les recommandations de son confesseur. Au début du récit, le naturel pécheur de la marquise revient vite, mais au fil du discours : « Elle avoit pour lors en moy tant de confiance, & un si grand amour de la pénitence que, quand je luy aurois dit de se jeter dans un feu toute vivante, elle l'auroit fait, quoyqu'elle craignit fort ce supplice¹⁴⁶ », explique Pirot sur le chemin menant la criminelle à l'amende honorable. Il parle même d'une force d'esprit exceptionnelle de la marquise, signe de sa prédestination.

Quel autre secours que celui du ciel pouvoit destourner l'épouvante que peuvent donner à une âme l'approche de la mort, un échafaut, une assemblée de peuple sans nombre, une confusion de voix avides de sang? Quel autre consolateur que Dieu mesmè luy pouvoit donner dans cet appareil de trouble & entretenir en elle ce grand calme qui ne fut pas traversé de la moindre agitation?¹⁴⁷

« Rare est cette égalité d'âme qu'elle eut toujours sur l'échafaut¹⁴⁸ », ajoute-t-il plus loin.

Une dernière constante, dans les hagiographies, concernait le moment du trépas : le saint mourait en parlant. La Brinvilliers, elle, meurt en prières « Il me semble que j'entendis d'elle toutes ces paroles qui furent suivies d'un coup sourd dont le son frappa mes oreilles & qui me fit cesser de parler ». On retrouve encore ici cette idée de persévérance finale. Dans les hagiographies, le saint pensait à Dieu jusqu'au bout. Cagnat a expliqué que cette tranquillité du passage vers la mort était un synonyme de détachement du monde¹⁴⁹. Pietro Boglioni a également noté l'absence d'agonie dans les hagiographies¹⁵⁰. Chez Pirot, la marquise meurt après avoir accepté son sort.

Nous n'avons noté ici que les thèmes hagiographiques présents chez Pirot, mais une multitude d'éléments de l'hagiographie ne se trouvent pas dans sa *Relation*. D'ailleurs, l'idée que la Brinvilliers fut une sainte a été lancée par Mme de Sévigné et non par Pirot. Par exemple, après la mort, le corps du mort requerrait une attention particulière. De plus, une lumière, une grande beauté et une odeur délicieuse entouraient le cadavre¹⁵¹. Aucun de ces

¹⁴⁵ Pietro Boglioni, *loc. cit.*, p. 274. Claude Blum a cependant exprimé le contraire à l'égard de la littérature de la Renaissance. Voir « Le corps à l'agonie dans la littérature de la Renaissance », *op. cit.*

¹⁴⁶ Edme Pirot, *op. cit.*, tome II, p. 55.

¹⁴⁷ *Ibid.*, tome II, p. 110-111.

¹⁴⁸ *Ibid.*, tome II, p. 113.

¹⁴⁹ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 120-121.

¹⁵⁰ Pietro Boglioni, *loc. cit.*, p. 277.

¹⁵¹ Constance Cagnat, *op. cit.*, p. 122-123.

éléments ne se manifeste autour du corps de la marquise qui est brûlé. On ne parle ni de funérailles ni de miracles post-mortem. Mais même si tous les éléments d'une hagiographie ne se retrouvent pas chez Pirot, on remarque une influence certaine sur son discours. Si les thèses jansénistes et augustiniennes, le modèle de la bonne mort et les hagiographies ont inspiré Pirot, peut-on y trouver une quelconque originalité?¹⁵²

4.4 Originalité de Pirot

En définitive, Pirot s'est inspiré de plusieurs modèles pour écrire sa *Relation*. À travers ce chapitre, nous avons pu cerner ce que Pirot considérait important de dire à la marquise pour bien la préparer. Mais il s'est aidé de diverses façons. L'abbé connaissait les textes juridiques qui décrivaient l'ampleur des crimes commis par la marquise. Ainsi, afin de répondre aux besoins de la justice, la dénonciation constituait sa seule chance d'être sauvée. Le salut n'était d'ailleurs jamais impossible, aucun crime n'étant irrémissible. Les questions de grâce et de salut étaient épineuses : malgré tout, que ce soit dans la réalité, ou seulement pour offrir un modèle à la marquise, Pirot a subi l'influence des thèses augustiniennes et jansénistes, surtout lorsqu'il explique à la criminelle que Dieu choisit à qui il accorde ses grâces. La marquise, élue par Dieu, serait donc prédestinée. La prédestination n'était pas acceptée par le clergé catholique traditionnel, mais la question des indulgences l'était. Le paradoxe de Pirot n'est pas simple. S'opposant aux jansénistes, le confesseur a affirmé que l'homme avait un rôle à jouer dans son salut. Il a donc su jongler avec les thèses rejetées par la papauté et les éléments qui fondaient la chrétienté depuis longtemps. Pirot a su réussir à faire comprendre à la marquise qu'elle avait une chance d'être sauvée. Elle devait cependant fournir un effort. La bonne mort était un modèle tout indiqué pour elle. Dans son récit, le confesseur s'est inspiré des schémas d'écriture du fait divers. Les réactions de la marquise étaient conformes au modèle de mort spectaculaire. Il existait une manière d'écrire et de raconter l'exécution, et Pirot s'en est largement inspiré. Les récits criminels et les hagiographies avaient également leurs propres schémas d'écriture dont Pirot a été influencé pour la rédaction de sa *Relation*. Les exemples qu'il a su tirer de ces types de récits lui ont grandement servi. Ainsi, seule la connaissance des différents modèles que nous avons abordés dans le présent chapitre permet de découvrir l'originalité du texte de Pirot,

¹⁵² *Ibid.*, p. 112-115.

notamment à travers sa confusion à l'égard des thèses jansénistes, du libre-arbitre et du Purgatoire. Pirot a également utilisé des techniques de confession bien à lui qui ne sont pas évoquées par les autres auteurs.

CONCLUSION

L'abbé Edme Pirot a accompagné à la mort la marquise de Brinvilliers, fameuse empoisonneuse et parricide. Cette femme qui a résisté à la justice des hommes et dont les crimes ont nourri l'imaginaire jusqu'à aujourd'hui, était tout un défi à relever pour le confesseur. Dans son récit monotone, mais extrêmement riche, Pirot a tenté de raconter le processus réussi de rédemption d'une horrible pécheresse. Mais il est allé plus loin. Au terme de cette étude, il apparaît que cet habile théologien a construit autour de faits réels le modèle d'une préparation à la mort idéale en reproduisant le discours qui devait réussir à transformer cette paria en une femme pénitente, repentie et prête à affronter la mort. L'exhortation est d'ailleurs construite autour des paroles, des prières et des explications fournies à la condamnée afin qu'elle ne tombe pas dans l'impénitence finale en laissant la haine, la honte et l'attachement au monde la perdre. Que le récit soit dans sa totalité réel ou exact nous importe peu. D'ailleurs, nous l'avons déjà mentionné, Pirot a reconnu ne pas s'être rappelé toutes les paroles qu'il échangea avec la marquise en ces deux jours de préparation¹. Et tel n'était pas son but. Il souhaitait simplement reproduire le sens du dialogue entretenu avec la marquise. Le présent mémoire avait pour objectif de comprendre, à travers l'analyse de diverses influences sur l'écriture de Pirot, quelle était la nature de l'exhortation et de voir à qui celle-ci était adressée. Pirot a certainement souhaité raconter comment un confesseur devait assister une criminelle à l'exécution et la préparer à faire face au Jugement de Dieu. Or, l'écriture de Pirot fut imprégnée d'une multitude de courants à un tel point qu'il est impossible de croire qu'il n'a fondé son modèle sur aucun autre texte.

Nous avons vu précédemment que les *ars moriendi* et les manuels de confesseurs pour condamnés à mort étaient très rares. Cette situation n'est pas surprenante lorsqu'on sait que, malgré son caractère spectaculaire qui frappait les esprits, l'exécution publique touchait peu de chrétiens. L'exhortation de Pirot, qui n'était pas tout à fait un *ars moriendi*, était encore plus unique. Cette rareté nous pousse à croire que le texte était destiné à un public restreint : les confesseurs de la Sorbonne habilités à accompagner à la mort les condamnés. À partir des Archives de la Sorbonne, rien ne laisse croire qu'il existait un modèle pour préparer

¹ Voir chapitre 4, p. 86.

les criminels condamnés à mort; or, la présente analyse montre le contraire. Il existait réellement une manière d'assister les criminels jusqu'à l'échafaud. En définitive, nous constatons que la *Relation* de Pirot était plus qu'un simple récit.

Ce n'est qu'en conjuguant divers aspects de l'historiographie religieuse et judiciaire que nous avons pu tenter d'aborder la *Relation*. Il aurait été impossible de comprendre le texte sans connaître l'histoire de la marquise de Brinvilliers et celle de son auteur. De plus, il était essentiel de connaître la faible utilisation de Pirot par les historiens. Puisque la dame est morte en faisant face à la justice de Dieu et à celle des hommes, certains aspects de la justice et de la religion à l'époque moderne étaient à éclaircir, notamment les questions de grâce et de salut, de peine, de pénitence et du pouvoir exprimé dans l'exécution publique. Nous avons constaté que personne jusqu'ici ne s'était hasardé à analyser l'exhortation de Pirot autrement que sous un angle anecdotique, mis à part Pascal Bastien, Wendy Perkins et Constance Cagnat. Même si ces auteurs ont interrogé la *Relation*, personne n'a encore cherché à comprendre les objectifs de Pirot. De plus, la confession des criminels a été peu ou pas abordée dans l'historiographie. Même à l'époque, ce thème semble avoir soulevé peu d'intérêt. Il existait beaucoup de manuels de confesseurs ou de préparations à la mort, mais très peu de textes étaient destinés aux criminels condamnés à mourir sur l'échafaud. La tâche d'assister à la mort un condamné était pourtant très délicate. À cheval entre la justice de Dieu et celle des hommes, le confesseur servait une double mission. Il devait à la fois faire avouer le criminel et le préparer à accepter sa mort. Les confesseurs devaient avoir un modèle sur lequel se fier afin de ne pas commettre d'erreurs irréparables, car l'enjeu était grand : il s'agissait de gagner ou de perdre une âme au profit du démon. La mise à mort par exécution était préparée, mise en scène. Elle nécessitait donc un traitement particulier lors de son écriture.

Nous avons la chance d'avoir exhumé trois textes se référant à la préparation à mort des condamnés. L'*Exhortation* d'un anonyme, la *Practique chrestienne* de Pierre de Besse et le *Souvenir de la mort* de Barthelemy des Anges² ont permis de constater que Pirot ne fut pas le seul à s'intéresser au sort d'une condamnée. Pirot a baigné dans une culture spécifique, celle des docteurs de la Sorbonne, et il est clair que les trois textes mentionnés ci-dessus en faisaient partie. S'il ne s'est pas directement inspiré de ces textes, Pirot a choisi des modèles

² Anonyme, *op. cit.*; Pierre de Besse, *op. cit.*; Barthelemy des Anges, *op. cit.*

dont s'étaient eux-mêmes inspirés de Besse, des Anges et l'anonyme. Après une analyse comparée entre la *Relation* de Pirot et ces trois textes, il apparaît que les techniques de confession des prêtres de la Sorbonne étaient très semblables. La même structure a été employée par tous, malgré certaines différences dans les détails. Leurs conceptions de la grâce, bien qu'elle ne furent pas conformes aux directives de la papauté, étaient très similaires. De plus, on retrouve une utilisation équivalente d'exemples de saints et de personnages de la *Bible* dans un objectif d'offrir un modèle idéal au condamné. Ces différents manuels révèlent l'existence certaine de techniques particulières utilisées par les confesseurs pour assister les criminels jusqu'à l'échafaud, et il est clair que Pirot est allé chercher des éléments essentiels dans les *ars moriendi*, et plus particulièrement dans ceux que nous avons étudiés. Cependant, nous estimons que la *Relation* de Pirot ne peut s'insérer dans le genre des arts de mourir.

Bien que l'exhortation de Pirot fasse partie d'un genre particulier³, nous croyons qu'elle était unique. Nous avons montré que l'abbé a été influencé par une grande variété de textes, hormis les *ars moriendi* et qu'il s'est attaché à des courants spécifiques, comme les idées jansénistes concernant les questions de la grâce et du salut. Pour réussir à convertir une criminelle, l'utilisation des théories de la grâce suffisante était nécessaire. Comment convaincre autrement une condamnée de profiter de ses derniers instants pour se repentir et avouer tous ses crimes? Malgré tout, nous avons vu que Pirot est resté attaché à une certaine culture purement catholique, notamment à travers son utilisation des indulgences et du Purgatoire. En plus des thèses jansénistes, Pirot s'est inspiré du schéma d'écriture de plusieurs genres, tels les hagiographies, la mort spectaculaire et les histoires tragiques. Il a également lu les textes juridiques qui condamnaient les crimes commis par la marquise. Le XVII^e siècle a baigné dans une culture hagiographique. Il est certain que Pirot connaissait bien ce modèle d'écriture. Nous avons constaté que, même s'il n'a pas souhaité faire de la marquise une sainte, Pirot a su s'approprier des éléments propres au modèle hagiographique pour bâtir son récit, racontant une mort exemplaire. Cet idéal de bonne mort était véhiculé par les récits de mort spectaculaires et les histoires tragiques. Pirot a également su chercher dans ces textes des éléments pour arriver à ses fins. Il s'est approprié les éléments dont il avait

³ Voir la définition d'une relation proposée par Furetière au chapitre 3, p. 70.

besoin dans chacun de ces genres et il a réussi à créer un modèle unique de récit de mort fortement imprégné d'une multitude de courants.

Il serait impossible de reconstituer dans toute sa dimension l'univers culturel de Pirot, les courants étant trop nombreux. Sans doute une autre démarche nous aurait permis de découvrir d'autres bastions insoupçonnés de la culture de Pirot. Évidemment, la *Relation* n'était pas compartimentée comme nous l'avons dépeinte. Elle constituait un tout cohérent. Notre démarche nous a amené à analyser la *Relation* sous deux aspects. D'une part, grâce à une analyse sémantique sérielle et à une lecture attentive de la littérature secondaire traitant des thèmes récurrents chez Pirot, nous avons réussi à cerner quels étaient les facteurs qui l'ont influencé le plus. Nous avons procédé à une analyse comparée entre la rhétorique de l'exhortation et les rares *ars moriendi* traitant de la préparation des condamnés à mort. Nous en sommes venue à la conclusion que Pirot a élaboré un modèle unique inspiré des *ars moriendi*, de l'hagiographie, des idées jansénistes et catholiques, des récits de mort spectaculaire et des histoires tragiques reflétant un certain idéal de la bonne mort et des textes juridiques. Auxiliaire de la justice et bras droit de Dieu, Pirot s'est inspiré des modèles religieux et profanes pour dessiner la mort idéale d'une condamnée. Ce témoignage exceptionnel et original rend compte et explique, avec une remarquable acuité, l'une des plus grandes angoisses du XVII^e siècle.

ANNEXE A

ARREST DU PARLEMENT CONCERNANT LA CONDAMNATION DE MARIE-
MARGUERITE D'AUBRAY

Vu par la Cour, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel commencé par le Prévôt de Paris ou sous-Lieutenant criminel au Châtelet;

A la requête du Substitut du Procureur Général du Roi, continué à la requête de dame Marie-Thérèse Mangot de Villarceaux, veuve de Messire Antoine d'Aubray, chevalier comte d'Offémont, seigneur de Villiers et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris, demanderesse et complaignante; le dit Substitut joint;

Contre dame Marie-Madeleine d'Aubray, épouse du sieur marquis de Brinvilliers, Jean Beaupré, valet de chambre, et le nommé Lapiere, absent et consorts; et encore contre Jean Hamelin, dit La Chaussée, garçon baigneur et auparavant laquais de Messire d'Aubray, conseiller en la dite cour, lors prisonnier; et dame Magdeleine du Breuil, veuve de Jean-Baptiste Godin de Sainte-Croix, ci-devant capitaine de cavalerie dans le régiment de Tracy, défendeurs et accusés;

Le dit procès jugé en la chambre de la Tournelle contre le dit La Chaussée, et, par contumace, contre la dite dame d'Aubray de Brinvilliers, prisonnière en la Conciergerie du Palais, accusée, et parachevé d'instruire en vertu d'arrêts rendus les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, en conséquence du renvoi requis par ladite d'Aubray de Brinvilliers;

Conclusions du Procureur Général du Roi, ouïe et interrogée, la dite dame d'Aubray sur les cas résultant du procès;

Dit a été que la Cour a déclaré et déclare la dite dame d'Aubray de Brinvilliers dûment atteinte et convaincue d'avoir fait empoisonner Maître Dreux d'Aubray, son père, et lesdits d'Aubray, lieutenant civil et conseiller en la dite Cour, ses deux frères, et attenté à la vie de Thérèse d'Aubray, sa sœur;

Et, pour réparation, a condamné et condamne la dite d'Aubray de Brinvilliers, faire amende honorable au devant de la principale porte de l'église de Paris, où elle sera menée dans un tombereau, nu-pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, et là, étant à genoux, dire et déclarer que méchamment, par vengeance et pour avoir leurs biens, elle a empoisonné son père, fait empoisonner ses deux frères et attenté à la vie de sa sœur, dont elle se repent, en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice, et ce fait, menée et conduite dans ledit tombereau en la place de Grève de cette ville, pour y avoir la

de deux livres, et là, étant à genoux, dire et déclarer que méchamment, par vengeance et pour avoir leurs biens, elle a empoisonné son père, fait empoisonner ses deux frères et attenté à la vie de sa sœur, dont elle se repent, en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice, et ce fait, menée et conduite dans ledit tombereau en la place de Grève de cette ville, pour y avoir la tête tranchée sur un échafaud qui, pour cet effet, sera dressé sur ladite place, son corps brûlé et les cendres jetées au vent;

Icelle préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices;

La déclare déchue des successions de ses dits père, frères et sœur, du jour desdits crimes par elle commis, et tous ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur iceux et autres non sujets à confiscation, préalablement pris la somme de quatre mille livres d'amende envers le roi, quatre cents livres pour faire prier Dieu pour le repos des âmes desdits défunts frères, père et sœur, en la chapelle de la Conciergerie du palais; dix mille livres de réparation en ladite dame Mangot, et tous les dépens, même ceux faits contre dedit Amelin, dit Lachaussée.

Fait en parlement, ce 16 juillet 1676⁴.

⁴ Parlement de Paris, *Arrêt de la cour de parlement, les chambres assemblées, contre dame Marie Marguerite Daubray épouse du sieur Marquis de Brinvilliers. Du 16 juillet 1676*. Paris, J. Vallery, 1676, in-4°, 4 p.

tête tranchée sur un échafaud qui, pour cet effet, sera dressé sur ladite place, son corps brûlé et les cendres jetées au vent;

Icelle préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices;

La déclare déchue des successions de ses dits père, frères et sœur, du jour desdits crimes par elle commis, et tous ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur iceux et autres non sujets à confiscation, préalablement pris la somme de quatre mille livres d'amende envers le roi, quatre cents livres pour faire prier Dieu pour le repos des âmes desdits défunts frères, père et sœur, en la chapelle de la Conciergerie du palais; dix mille livres de réparation en ladite dame Mangot, et tous les dépens, même ceux faits contre dedit Amelin, dit Lachaussée.

Fait en parlement, ce 16 juillet 1676¹.

¹ Parlement de Paris, *Arrest de la cour de parlement, les chambres assemblées, contre dame Marie Marguerite Daubray épouse du sieur Marquis de Brinvilliers, Du 16 juillet 1676*. Paris, J. Vallery, 1676, in-4°, 4 p.

ANNEXE B

PORTRAIT DE LA MARQUISE DE BRINVILLIERS



BIBLIOGRAPHIE

I. Source iconographique

LE BRUN, Charles. *La marquise de Brinvilliers*, dessin sur papier à la pierre noire, avec rehauts de sanguine et de blanc [H. 0.308 ; L. 0.246], 1676. Paris, Musée du Louvre, Cabinet des Dessins.

II. Sources imprimées

ANONYME. *Exhortation pour disposer un criminel à la mort*, Paris, Gilles Blaizot, 1671, in-8°.

BERTAUT, Bertin. *Catéchisme des confesseurs, contenant une méthode nouvelle, briesve, & facile pour entendre les confessions avec un Traité des Sept sacrements de l'Église*. Paris, Mathurin Henault, 1643, in-32°, 612 p.

DE BESSE, Pierre. *Practique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnez au supplice*. Paris, Nicolas du Fossé, 1624, 2 t. en 1 vol. in-8°.

DES ANGES, Barthelemy. *Le souvenir de la mort où il est enseigné à bien vivre & bien mourir, & à soulager tant les malades que les condamnez par justice à la mort*, trad. d'italien en françois par R. P. F. Jean Blancone Tolozain. Paris, chez Jean le Bouc, 1608, in-12°, xxiv, 325 p.

EUDES, Jean. *Le bon confesseur, ou avertissemens aux confesseurs, contenant les qualitez que doivent avoir tous les Confesseurs, specialement les missionnaires : Et toutes les choses qu'ils doivent observer, pour exercer saintement leur Office*. Paris, Florentin Lambert, 1666, in-8°, 384 p.

FOUQUIER, Armand, *Causes célèbres de tous les peuples*, Paris, Lebrun, 1858-1867, 8 vol. in-8°.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, Contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts [...]*, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, tome III, sous « Relation ».

HANART, Jean. *Les belles morts de plusieurs séculiers*. Douai, Baltazar Bellère, 1667, in-4°, vi, 424 p.

ISAMBERT, François-André et al. *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789 [...]*. Paris, Belin-Leprieur / Plon, 1821-1833, 29 vol. in-8°.

JACQUES, Jacques. *Le Faut mourir et les excuses inutiles qu'on apporte a cette necessité. Le tout en vers burlesques*. Rouen, chez Michelle Roax, 1664, 255 p.

LE BRUN DE LA ROCHETTE, Claude. *Les procès civil et criminel, contenans la méthodique liaison du droict, et de la pratique judiciaire, civile et criminelle, reveus, corrigez et augmentez par l'auteur en cette dernière edition [...]*. Lyon, P. Rigaud, 1622, 3 part. en 1 vol. in-4°.

MUYART DE VOUGLANS, Pierre-François. *Les loix criminelles de France, dans leur ordre naturel [...]*. Paris, Merigot le jeune, 1780, in-fol., xliii, 884 p.

PARLEMENT DE PARIS. *Arrest de la cour de parlement, les chambres assemblées, contre dame Marie Marguerite Daubray espouse du sieur Marquis de Brinvilliers. Du 16 juillet 1676*. Paris, J. Vallery, 1676, in-4°, 4 p.

PIROT, Edme. *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*. Paris, Alphonse Lemerre, 1883, 2 vol.

SERPILLON, François. *Code criminel ou commentaire sur l'Ordonnance de 1670*. Lyon, les frères Perisse, 1767, 4 t. en 2 vol. in-4°.

SÉVIGNÉ, Marie de Rabutin-Chantal. *Correspondances*. Texte établi, présenté et annoté par Roger Duchêne. Paris, Gallimard, 1983, 1459 p., coll. « Bibliothèque de la Pléiade ».

III. Ouvrages de référence

BÉLY, Lucien (éd.). *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Presses universitaires de France, 1996, xv, 1384 p., sous « Indulgences ».

BLUCHE, François (dir.). *Dictionnaire du Grand Siècle*. Paris, A. Fayard, 1990, 1640 p., sous « Affaire des poisons, Quiétisme, Brinvilliers, Salut ».

Dictionnaire de la théologie chrétienne, préf. de Jacques Duquesne. Paris, A. Michel / Encyclopaedia Universalis, 1998, 922 p., sous « Jansénisme ».

LAROUSSE, Pierre (éd.). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866, tome XII, p. 1070, sous « Edme Pirot ».

MICHAUD, Joseph-François (éd.). *Dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle et au commencement de celui-ci*. Leipzig, P. J. Besson, 1806, tome 33, p. 509, sous « Edme Pirot ».

MORERI, Louis (éd.), *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, nouv. éd. de 1759*. Genève, Slatkine Reprints, 1995, tome VIII, p. 376, sous « Edme Pirot ».

VILLER, Marcel (dir.). *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique: doctrine et histoire*. Paris, Beauchesne, 1932-1995, 17 vol., sous « Jansénisme, Molinos ».

IV. Études

ARIÈS, Philippe. *Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Éditions du Seuil, 1975, 237 p., coll. : « Points ».

BASTIEN, Pascal. « La parole du confesseur auprès des suppliciés (Paris, XVII^e et XVIII^e siècles) », *Revue historique*, n° 634 (2005), p. 283-308.

BASTIEN, Pascal. *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle : une histoire des rituels judiciaires*. Seyssel, Paris, Champ Vallon, 2006, 272 p., coll. : « Époques ».

BÉE, Michel. « Le spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 38, n° 4 (1983), p. 843-862.

BERNOS, Marcel. « Des sources maltraitées pour l'époque moderne. Manuels de confession et recueils de cas de conscience », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, vol. 86, n° 217 (2000), p. 479-492.

BERNOS, Marcel. « La sainteté chez quelques prédicateurs français du XVII^e siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, Saints et sainteté, mis en ligne le 22 juillet 2004. URL : <http://rives.revues.org/document158.html>. Consulté le 23 décembre 2006.

BIET, Christian. *Droit et littérature sous l'Ancien Régime : le jeu de la valeur et de la loi*. Paris, Honoré Champion, 2002, 415 p., coll. : « Lumière classique; n° 41 ».

BLUM, Claude. « Le corps à l'agonie dans la littérature de la Renaissance », dans Jean CÉARD, Marie-Madeleine FONTAINE et Jean-Claude MARGOLIN (dir.), *Le corps à la Renaissance. Actes du XXX^e Colloque de Tours (1987)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 147-160.

BOGLIONI, Pietro. « La scène de la mort dans les premières hagiographies latines », dans Guy COUTURIER, André CHARRON et Guy DURAND (dir.), *Essais sur la mort : travaux d'un séminaire de recherche sur la mort, Faculté de théologie, Université de Montréal*. Montréal, Fides, 1985, p. 269-297, coll. : « Héritage et projet; 29 ».

BURNAND, Robert. *Vie et mort de la marquise de Brinvilliers*. 2^e éd. Paris, Éd. Jules Tallandier, 1931, 225 p.

- CAGNAT, Constance. *La mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*. Paris, H. Champion, 1995, 522 p. coll. : « Lumière classique; 5 ».
- CARBASSE, Jean-Marie. « La peine en droit français, des origines au XVII^e siècle », *Recueils de la société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions*, vol. 56, *La peine*, 1991, p. 157-172.
- CARBONNIER-BURKARD, Marianne. « Les manuels réformés de préparation à la mort », *Revue de l'Histoire des Religions*. vol. 217, n° 3 (2000), p. 363-380.
- CHARTIER, Roger (dir.). « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les usages de l'imprimé (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1987, p. 83-127.
- CHARTIER, Roger. « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 51-75.
- CHARTIER, Roger. *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*. Paris, Éditions du Seuil, 1987, 369 p., coll. : « Univers historique ».
- CHAUNU, Pierre. *La mort à Paris. XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1978, 543 p.
- CHAUNU, Pierre. « Mourir à Paris (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles), *Annales ESC*, vol. 31, n° 1 (1976), p. 29-50.
- COLLARD, Franck. *Le crime de poison au Moyen Âge*. Paris, Presses universitaires de France, 2003, 303 p., coll. : « Le nœud gordien ».
- CORNU, Marcel. *Ordre des avocats au conseil d'État et à la cour de cassation. Le procès de la marquise de Brinvilliers, 1672-1676, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, le 15 décembre 1894, par M. Marcel Cornu [...]*. Paris, Impr. de Maréchal et Montorier, [1895], in-8°, 34 p.
- CROIX, Alain. *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles : la vie, la mort, la foi*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes 2, 1995, 332 p.
- DABEZIES, André. « L'impasse des querelles sur la grâce au dix-septième siècle », *History of European Ideas*, vol. 3, n° 2 (1982), p. 169-176.
- DELUMEAU, Jean. *L'aveu et le pardon : les difficultés de la confession, XIII^e-XVIII^e siècle*. Paris, A. Fayard, 1990, 194 p., coll. : « Nouvelles études historiques ».
- DELUMEAU, Jean. *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident (XIII^e-XVIII^e siècles)*. Paris, A. Fayard, 1983, 741 p.

- DE VAUCHER GRAVILLI, Anne. *Loi et transgression. Les histoires tragiques au XVII^e siècle*. Lecce (Italie), Milella, 1982, 103 p.
- DOLAN, Frances. « "Gentlemen, I Have One Thing More to Say": Women on Scaffolds in England, 1563-1680 », *Modern Philology*, vol. 92, n° 2 (1994), p. 157-178.
- DUMAS, Alexandre. *Les Crimes célèbres*. Paris, Administration de Librairie, 1853, 8 vol.
- FABIANI, Françoise. « Le procès de Mme de Brinvilliers », dans Jean IMBERT (dir.), *Quelques procès criminels des XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 121-127, coll. : « Travaux et recherches de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Série sciences historiques; 2 ».
- FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975, 318 p., coll. : « Bibliothèque des histoires ».
- FUNCK-BRENTANO, Frantz. *Le drame des poisons*. Paris, A. Fayard / Hachette, 1936, 156 p., coll. : « L'histoire illustrée ».
- GARNOT, Benoît. « La législation et la répression des crimes dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, vol. 293 (1995), p. 75-90.
- GERMA-ROMANN, Hélène. *Du « bel mourir » au « bien mourir » : le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*. Genève, Librairie Droz, 2001, 352 p.
- GRÈS-GAYER, Jacques. *Le Jansénisme en Sorbonne, 1643-1656*. Paris, Klincksieck, 1996, ix, 381 p., coll. : « Collection des mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne; 25 ».
- GRIL, Étienne. *La marquise de Brinvilliers, empoisonneuse*. 4^e éd. Paris, Éditions des Portiques, 1933, 221 p.
- HERMARY-VIEILLE, Catherine. *La marquise des ombres, ou la Vie de Marie-Madeleine d'Aubray, marquise de Brinvilliers*. Paris, O. Orban, 1983, 557 p.
- HOAREAU-DODINAU, Jacqueline. « Dieu, le Roi et le condamné à mort », dans Jacqueline HOAREAU-DODINEAU et Pascal TEXIER (dir.), *Foi chrétienne et églises dans la société politique de l'Occident du Haut Moyen Âge (IV^e-XIII^e siècle)*. Limoges, Publim, 2004, p. 435-461, coll. : « Cahiers de l'Institut d'Anthropologie juridique de Limoges; n° 11 ».
- HOONAERT, Eduardo. *La mémoire du peuple chrétien*, trad. du portugais (Brésil) par Claudia Laux, préf. par Charles Munier. Paris, Cerf, 1992, 295 p.
- HOURS, Bernard. *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne*. Paris, Presses universitaires de France, 2000, xii, 384 p., coll. : « Collection Premier cycle ».

- HUAS, Jeanine. *Madame de Brinvilliers : la marquise empoisonneuse*. Paris, Fayard, 2004, 339 p.
- JACOB, Robert. *Images de la justice : essai sur l'iconographie judiciaire du Moyen Âge à l'âge classique*, préf. de Pierre Truche et Myriam Ezratty. Paris, Le Léopard d'Or, 1994, 256 p.
- JACQUIN, Frédéric. *Affaires de poison : les crimes et leur imaginaire au XVIII^e siècle*, préf. de Denis Crouzet. Paris, Belin, 2005, 190 p., coll. : « Histoire & société ».
- LA CHARITÉ, Claude, « L'ethos pathétique de Marguerite d'Auge dans *Les pitoyables et funestes regrets* (1600) », *Tangence. Masques et figures du sujet féminin aux XVI^e et XVII^e siècles*, n° 77 (2005), p. 73-106.
- LEBIGRE, Arlette. *1679-1682, l'Affaire des Poisons*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1989, 173 p., coll. « Mémoire des siècles; 213 ».
- LEBRUN, François. *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime, 1516-1790*, t. 2, *Être chrétien en France*, sous la dir. de François LEBRUN. Paris, Seuil, 1996, 198 p.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel. *L'argent, l'amour et la mort en pays d'Oc*. Paris, Seuil, 1980, 585 p., coll. : « Univers historique. »
- LEVER, Maurice. *Canards sanglants : naissance du fait divers*. Paris, Fayard, 1993, 517 p.
- MAES, Louis-Théodore. « Empoisonnement au début du XVIII^e siècle », *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 54, n° 1(1977), p. 59-72.
- MCGOWEN, Randall, « The Changing Face of God's Justice: The Debates Over Divine and Human Punishment in Eighteenth-Century England », *Criminal Justice History*, vol. 9 (1988), p. 312-334.
- MERLE, Roger. *La pénitence et la peine : théologie, droit canonique, droit pénal*. Paris, Cerf / Cujas, 1985, 157 p., coll. : « Éthique et société ».
- MICHEL, Marie-José. « Clergé et pastorale janséniste à Paris (1669-1730) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 26 (1979), p. 177-197.
- MICHELET, Jules. « Décadence morale du XVII^e siècle, la Brinvilliers », *Revue des Deux Mondes*, vol. 30 (1860), p. 538-561.
- MOUREAU, François (éd.). « La plume et le plomb », dans *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris : Universitas, Oxford : Voltaire Foundation, 1993, p. 5-16.

- MUCHEMBLED, Robert. *Cultures et société en France : du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*. Paris, SEDES, 1995, 517 p., coll. : « Regards sur l'histoire; 100 ».
- NASS, Lucien. *Les empoisonnements sous Louis XIV, d'après les documents inédits de l'affaire des poisons, 1679-1682, par le Dr Lucien Nass [...]*. Paris, G. Carré et C. Naud, 1898, 204 p.
- NEVEU, Bruno. « Quelques orientations de la théologie catholique au XVII^e siècle », *Seventeenth-Century French Studies*, vol. 16 (1994), p. 35-47.
- PECH, Thierry. *Conter le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*. Paris, Honoré Champion, 2000, 480 p., coll. : « Lumière classique; 24 ».
- PERKINS, Wendy. « Perceptions of Women Criminals : the Case of Mme de Brinvilliers », *Seventeenth-century French Studies*, vol. 17 (1995), p. 99-110.
- PETITFILS, Jean-Christian. *L'Affaire des Poisons : alchimistes et sorciers sous Louis XIV*. Paris, Albin Michel, 1977, 251 p.
- PLAINEMAISON, Jacques. « Qu'est-ce que le jansénisme? », *Revue Historique*, 1985, vol. 273 (1985), p. 117-130.
- POLI, Sergio. *Histoire(s) Tragique(s) : Anthologie/Typologie d'un genre littéraire*. Paris, Schena-Nizet, 1991, 520 p., coll. : « Biblioteca della ricerca. Testi stranieri; 15 ».
- PRAVIEL, Armand. *Le secret de la Brinvilliers*, 5^e éd. Paris, Nouvelle revue critique, 1931, 273 p., coll. : « Collection le Sphinx ».
- RENOUX-ZAGAMÉ, Marie-France. *Du droit de Dieu au droit de l'homme*. Paris, Presses universitaires de France, 2003, 324 p., coll. : « Léviathan ».
- ROBERT, Henri. *Les grands procès de l'histoire*, tome II. Paris, Payot, 1928, 256 p.
- ROCHE, Daniel, « La mémoire de la mort. Recherche sur la place des arts de mourir dans la librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales ESC*, vol. 31, n^o 1 (1976), p. 76-119.
- ROULLIER, G. « Préface », dans Edme PIROT, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*. Paris, Alphonse Lemerre, 1883, tome I, p. I et II.
- ROULLIER, G. « La marquise de Brinvilliers », dans Edme Pirot, *La marquise de Brinvilliers. Récit de ses derniers moments (manuscrit du P. Pirot, son confesseur). Notes et documents sur sa vie et son procès*. Paris, Alphonse Lemerre, 1883, tome I, p. 1-41.

- SAINT-GERMAIN, Jacques. *Madame de Brinvilliers*. Paris, Hachette, 1971, 253 p.
- SOMAN, Alfred. « La justice criminelle aux XVI^e-XVII^e siècles : le Parlement de Paris et les sièges subalternes » dans *Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes (Brest, 1982)*. Paris, CTHS, vol. 1 (1984), p. 15-52.
- STECYK, Irène. *Une petite femme aux yeux bleus*. Paris, Fayard, 1973, 241 p.
- STOKES, Hugh. *Madame de Brinvilliers and her Times : 1630-1676*. London, John Lane, New York, John Lane company, 1912 [1911], 391 p.
- VAN KLEY, Dale K. *Les origines religieuses de la Révolution française : 1560-1791*, trad. de l'anglais par Alain Spiess. Paris, Seuil, 2002, 572 p., coll. « L'univers historique ».
- VOVELLE, Michel. *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, Gallimard, 1990, 251 p., coll. : « Folio/histoire; 28 ».